# PROPOSITION D'AMENAGEMENT FONCIER ET ENVIRONNEMENTAL LIE AU CONTOURNEMENT ROUTIER DE MARCEYLES- GREVES

Communes de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-dele-Haize, Ponts, Lolif et Bacilly

Jean-Philippe Anckaert 10/07/2024

# Table des matières

1.	. Gén	éralités	3
	1.1.	Préambule historique	3
	1.2.	Procédures antérieures	4
	1.3.	Cadre général de l'enquête	4
	1.4.	Objet de l'enquête	5
	1.5.	Nature et caractéristique du projet	6
	1.5.1.	Hydrologie	6
	1.5.2.	Les zones protégées	7
	1.5.3.	La flore	8
	1.5.4.	Les Haies	8
	1.5.5.	Le bocage	8
	1.5.6.	La Faune	9
	1.5.7.	Site Natura 2000	10
	1.5.8.	La propriété	10
	1.6.	Cadre juridique	12
	1.7.	Composition du dossier	13
2.	L'er	quête	13
	2.1.	Organisation de l'enquête	13
	2.1.1	. Désignation du commissaire enquêteur	13
	2.1.2	Concertation préalable à la procédure d'enquête	14
	2.1.3	. Modalités de l'enquête	14
	2.2.	Déroulement de l'enquête	15
	2.2.1	. Déroulement des permanences	15
	2.2.2	. Climat	15
	2.2.3	. Mode d'information, affichage	16
	2.2.4	Publicité	16
	2.2.5	. Clôture de l'enquête	17
	2.2.6	. Relation comptable des observations	17
3.	Anal	yse des observations	18
	3.1.	Questions du commissaire enquêteur	18
	3.2.	Observation du Registre d'enquête publique	23
	3.3.	Contributions au Registre dématérialisé	48
	3.4.	Bilan des observations, contributions et avis	65

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

# 1. Généralités

La procédure d'aménagement foncier se déroule normalement en quatre temps, une <u>première étape</u> préliminaire consiste à mettre en place une commission communale d'aménagement foncier (CCAF) et à saisir le Conseil Départemental pour examiner s'il y a lieu ou non de mettre en place un aménagement foncier (AF).

<u>La seconde étape</u> consiste à vérifier l'opportunité de cet AF et de proposer un mode et un périmètre de cet AF. Cette deuxième étape se termine par cette **présente enquête publique**. La CCAF examine ensuite les réclamations relevées au cours de l'enquête et donne un avis définitif sur la poursuite ou non de cette procédure.

Si la CCAF décide de poursuivre l'opération, <u>la troisième étape</u> est mise en place et consiste à désigner un géomètre expert chargé de classer les terres, de proposer un projet parcellaire et de mettre au point un programme de travaux connexes à réaliser. Cette troisième étape est suivie d'une autre enquête publique pour examiner les réclamations consécutives au projet de classement des parcelles et des travaux connexes.

<u>La dernière étape</u> consiste à la mise en œuvre de cet aménagement et à la réalisation des travaux connexes.

# 1.1. Préambule historique

La première étape de la procédure s'est concrétisée par les décisions suivantes :

- Délibération du 17 décembre 2014 de la commission départementale d'aménagement foncier portant avis sur l'institution d'une commission intercommunale pour remédier aux dommages causés aux structures des exploitations agricoles par la construction du contournement de Marcey-les-Grèves.
- Délibération du 22 juin 2015 de la commission permanente du conseil départemental instituant la commission intercommunale d'aménagement foncier de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Lolif et Bacilly.
- Arrêté du 5 février 2016 du président du conseil départemental portant constitution de la commission intercommunale d'aménagement foncier.
- Délibération du 7 mars 2016 de la commission intercommunale d'aménagement foncier sur l'opportunité d'engager une opération d'aménagement foncier.

La seconde étape consistant à vérifier l'opportunité de cet AF et proposer un mode et un périmètre pour cet aménagement foncier fait l'objet de la présente enquête publique.

# 1.2. Procédures antérieures

Aucune opération d'aménagement foncier n'a eu lieu précédemment sur les communes de Marcey-les-Grèves et de Saint-Jean-de-la-Haize contrairement aux communes suivantes qui ont été remembrées :

- Bacilly (arrêté préfectoral ordonnant du 20/12/1991, arrêté préfectoral clôturant du 18/01/1995);
- Lolif (arrêté préfectoral ordonnant du 10/09/1985, arrêté préfectoral clôturant du 01/02/1989) ;
- Ponts (arrêté préfectoral ordonnant du 10/06/1996, arrêté préfectoral clôturant du 25/01/1999);

# 1.3. Cadre général de l'enquête

L'arrêté préfectoral du 19 octobre 2006 a déclaré d'utilité publique les acquisitions de terrains et les travaux relatifs à l'aménagement des 22 km de route de transit nouvelle en 2 x 2 voies entre Longueville et Avranches. Le contournement de Marcey-les-Grèves en fait partie.

La décision de mettre en chantier ce contournement s'est concrétisée dans le courant de l'année 2011. Les travaux ont été réalisés de 2016 à 2019. La nouvelle route est depuis en service.

L'arrêté d'utilité publique prévoit que le département, constructeur de la nouvelle route, doit mettre en œuvre les dispositions prévues par le code rural et de la pêche maritime afin de remédier à l'impact de l'ouvrage linéaire sur les structures foncières des exploitations agricoles.

Une commission intercommunale d'aménagement foncier a été instituée.

Cette commission a décidé de proposer la mise en œuvre d'un aménagement foncier agricole et forestier régi par les articles L. 123-24 à L. 123-26 et R. 123-30 à R. 123-39 du code rural et de la pêche maritime.

L'emprise de la 2 x 2 voies et ses annexes ayant déjà été acquise par le département de la Manche, maître du grand ouvrage public linéaire, elle a été maintenue dans le périmètre d'aménagement foncier comme peuvent l'être les emprises d'autres voies.

L'intervention de la SAFER de Normandie a permis d'attribuer une compensation foncière aux exploitants agricoles concernés par l'emprise.

Evoquée dès la mise en place de la commission intercommunale en 2016, la possibilité de remédier également, dans un même périmètre, à l'impact de la suite de la 2 x 2 voies vers Sartilly-Baie-Bocage a été abandonnée au vu des orientations prises par le conseil départemental de la Manche à l'automne 2023.

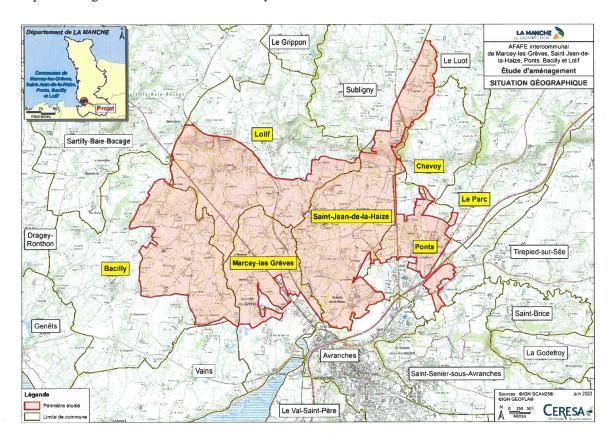
La commission a établi une proposition d'aménagement foncier en application de l'article R. 121-20-1 du code rural et de la pêche maritime et proposé au conseil départemental de la soumettre à enquête publique

# 1.4. Objet de l'enquête

La commission propose un périmètre de 1991 ha 80 a 62 ca intéressant le territoire des communes de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Lolif et Bacilly.

Les principales zones agglomérées ou constructibles au sens des documents d'urbanisme en vigueur sont exclues du périmètre.

L'emprise du grand ouvrage public linéaire est incluse dans le périmètre des opérations. Les dispositions de l'article R. 123-34 du code rural et de la pêche maritime ne trouvent toutefois pas à s'appliquer puisque le département de la Manche est déjà propriétaire de l'emprise et que les exploitants agricoles concernés ont été compensés via une intervention de la SAFER de Normandie.



L'ensemble du périmètre est considéré comme étant la zone perturbée par l'ouvrage routier au sens des dispositions de l'article R. 123-33 du code rural et de la pêche maritime.

L'enquête a pour objet de rendre publiques et de recueillir les observations du public sur la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) présentée par la commission intercommunale d'aménagement foncier de Marcey-les-Grèves pour remédier aux dommages causés aux exploitations agricoles par la construction du contournement de Marcey-les-Grèves

# 1.5. Nature et caractéristique du projet

# 1.5.1. Hydrologie

Le périmètre étudié est constitué en grande partie de collines, entrecoupées de vallées, dont les cours d'eau principaux s'écoulent parallèlement du nord vers le sud, pour se jeter dans la Sée. Selon l'inventaire officiel des cours d'eau établi par la DDTM de la Manche en 2021, les cours d'eau suivants se succèdent d'ouest en est :

- Le Vergon, dans la moitié ouest ;
- La Braize, dans la moitié est ;
- le ruisseau de la Guérinette, à l'extrême est sur la commune de Ponts, puis qui longe la limite est de la pointe du périmètre étudié sur la commune de Saint-Jean-de-la-Haize;
- La Sée, qui longe une partie de la limite sud du périmètre, et dans laquelle se jette les 3 affluents précédents.

De nombreux ruisseaux traversant le périmètre étudié sont des affluents de ces cours d'eau principaux.

Quelques plans d'eau sont situés dans le sud du périmètre au niveau des vallées humides, le long du Vergon, de la Braize ou encore du ruisseau de la Guérinette.

Comme ces cours d'eau ne bénéficient d'aucun suivi dans le cadre du SAGE qui est actuellement en cours d'élaboration, les objectifs en termes de qualité écologique et chimique des eaux ont été fixés dans le cadre du SDAGE.

Ainsi, les masses d'eau du ruisseau de la Braize, du ruisseau de la Guérinette et de la Sée, identifiées comme masses d'eau naturelles, ont atteint leur objectif écologique depuis 2015. L'objectif de bon état chimique sans ubiquistes est atteint depuis 2015 pour la Sée et le ruisseau de la Guérinette et avait été fixé à 2021 pour le ruisseau de la Braize.

Seule la masse d'eau du ruisseau du Vergon, identifiée comme masse d'eau fortement modifiée notamment du fait de l'agriculture (élevage), bénéficie d'une dérogation au-delà de 2027. Le phosphore est l'élément concerné par l'objectif moins strict d'atteinte d'une bonne qualité écologique et l'objectif d'état écologique visé est la non dégradation du cours d'eau. Les motifs de recours aux dérogations sont la faisabilité technique et les coûts disproportionnés. Son objectif d'atteinte de bon état chimique est quant à lui fixé pour 2027.

La préservation de la qualité des eaux superficielles, qui pourvoient à l'essentiel des besoins en alimentation en eau potable sur la Sée comme sur les côtiers granvillais est aussi d'importance majeure. Ces dernières années, le nombre de retournements de prairies a augmenté et le ruissellement provenant des zones agricoles s'est accentué.

Concernant les masses d'eaux souterraines, le SDAGE indique que les cours d'eau qui traversent le périmètre étudié sont rattachés à la masse d'eau « socle du bassin versant de la Sée ».

Cette masse d'eau est en bon état quantitatif, l'objectif de cet état quantitatif étant atteint depuis 2015. Quant à son objectif d'état chimique, il est fixé à 2027, avec un report à 2033 concernant certains éléments (l'état chimique de la masse d'eau souterraine a été diagnostiqué comme médiocre dans l'état des lieux 2019).

Les motifs de recours à cette dérogation sont la faisabilité technique, les coûts disproportionnés et les conditions naturelles.

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

# Caractéristiques des zones humides inventoriées sur le périmètre :

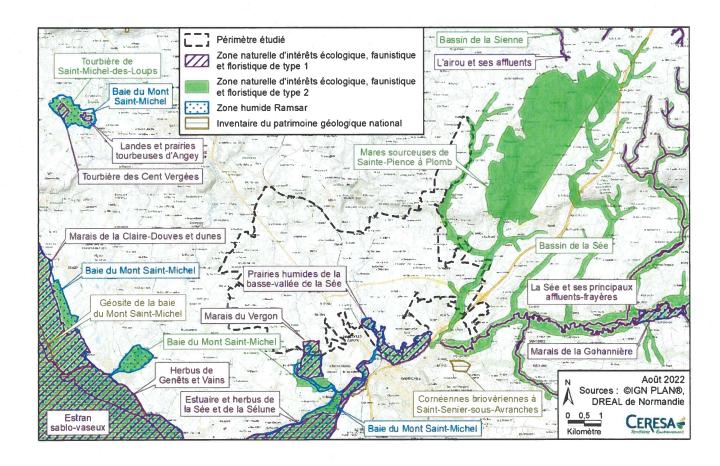
Dans le périmètre étudié, les zones humides **inventoriées** sont essentiellement associées aux ruisseaux et rivières. Elles sont situées dans les vallées et peuvent présenter une morphologie linéaire lorsque ces vallées sont étroites et encaissées, comme dans la pointe nord-est du périmètre, le long du ruisseau de la Guérinette.

Toutefois, dans la majorité du périmètre, les zones humides s'étalent dans les vallées peu profondes du Vergon, de la Braize, de la partie aval du ruisseau de la Guérinette et de la Sée, ainsi que sur les têtes des bassins versants de tous leurs affluents.

# 1.5.2. Les zones protégées

Le territoire étudié est directement concerné par :

- trois zones naturelles d'intérêts écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 (1);
- deux ZNIEFF de type 2 (2);
- une zone humide Ramsar.



ZNIEFF de type 1 : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique. Source : INPN.
ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes. Source : INPN.

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

# 1.5.3. La flore

La plupart des habitats présents au sein du périmètre ne constituent pas des milieux d'intérêt patrimonial majeur. Il s'agit d'habitats relativement communs en région Normandie et dans la Manche. A contrario, certains secteurs, notamment les habitats naturels liés aux milieux humides ainsi que les boisements, peuvent concentrer une flore et une faune diversifiées, et présentent de fait un intérêt écologique.

La flore présente sur les communes du périmètre étudié est globalement commune, cependant il est recensé cinq espèces d'intérêt patrimonial sur les bases de données consultées. Parmi ces cinq espèces, aucune n'est protégée au niveau national ou au niveau régional.

# 1.5.4. Les Haies

Le périmètre étudié se caractérise par une disparité du réseau bocager. Il est globalement plus dense en partie sud et nord du territoire. La partie centrale accueille un secteur plus ouvert avec de grandes cultures où ne subsistent que des haies souvent discontinues et des arbres isolés.

Les haies sont majoritairement constituées sur talus, les haies arborées étant plus nombreuses que les haies arbustives. Les arbres y sont entretenus de manières disparates : têtards, ragosses ou absence de taille

Dans les zones les plus humides, les haies sont constituées de saules, noisetiers, sureaux, bouleaux pubescents, frênes ou encore d'aulnes.

# 1.5.5. <u>Le bocage</u>

Le tableau suivant restitue les données en linéaire du bocage cartographié en distinguant les communes remembrées et celles qui ne l'ont jamais été, en différenciant les haies et talus situés au sein et en dehors des zones humides, et parmi ces dernières, leur rôle hydraulique ou anti-érosif.

#### Les linéaires de haies et talus sur le périmètre

		Hors zone humide				
	En zone humide	Avec rôle anti- érosif et/ou hydraulique	f et/ou érosif ni		TOTAL	
Communes remembrées :	10 822 m	28 679 m	72 604 m	101 283 m	112 105 m	
Communes non remembrées :	10 434 m	23 519 m	78 586 m	102 105 m	112 539 m	
TOTAL	21 256 m	52 198 m	151 190 m	203 388 m	224 644 m	

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

Au total, il apparaît une nette différence de densité de haies et talus en fonction des territoires remembrés et non remembrés :

- dans les territoires non remembrés (Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize et Chavoy), la densité du bocage s'élève à 88,3 ml/ha (112 539 ml pour 1 275 ha);
- dans les territoires remembrés (Bacilly, Lolif, Ponts et Plomb), elle s'élève à 79,2 ml/ha (112 105 ml pour 1 416 ha)

# 1.5.6. La Faune

L'ensemble des données collectées ne permet pas d'obtenir une vision exhaustive etcomplète de la faune présente au sein du périmètre étudié.

Toutefois, selon les éléments disponibles, on peut considérer que pour le territoire étudié il convient de retenir les points suivants:

Pour les mammifères :

- trois espèces sont protégées au niveau national :
  - o le hérisson d'Europe,
  - o la crossope aquatique
  - o l'écureuil roux;
- au regard des statuts de vulnérabilité, six espèces sont considérées comme « quasimenacées » :
  - o le putois d'Europe au niveau national;
  - o les musaraignes pygmées et couronnées,
  - o la crossope aquatique,
  - o le rat des moissons
- le campagnol souterrain au niveau régional.

Pour les oiseaux. Les communes concernées par le périmètre étudié se révèlent être riches d'une avifaune diversifiée avec de nombreuses espèces patrimoniales du fait de leur prise en compte au titre de la Directive européenne « Oiseaux » ou du fait de leur statut de vulnérabilité :

- 14 espèces de l'annexe 1 de la Directive européenne « Oiseaux » et qui sont donc des priorités de conservation au niveau européen ;
- deux espèces considérées comme « en danger » et dix espèces considérées comme « vulnérables », sur la liste rouge nationale des nicheurs ;
- une espèce considérée comme « vulnérable », sur la liste rouge nationale des hivernants et oiseaux de passage ;
- une espèce considérée comme « en danger critique », huit considérées comme « en danger » et dix espèces considérées comme « vulnérables », sur la liste rouge régionale des nicheurs ;
- une espèce considérée comme « en danger critique », une autre considérée comme « en danger » et trois espèces considérées comme « vulnérables », sur la liste rouge régionale des hivernants.

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

# 1.5.7. Site Natura 2000

Le territoire étudié n'est concerné que par un seul site Natura 2000, relevant de la Directive européenne « Oiseaux »

Il s'agit du site « Baie du Mont-Saint-Michel » qui a été désigné en tant que zone spéciale de conservation (ZPS / Directive européenne « Oiseaux » - code FR 2510048) par arrêté ministériel en date du 5 janvier 2006.

Il est à noter que seule une petite partie de ce site, située au sud, est concernée par le périmètre étudié. Elle correspond exclusivement à un secteur terrestre au niveau des marais du Vergon, au sud du périmètre étudié.

# 1.5.8. La propriété

L'ensemble des propriétés du périmètre étudié peut être décrit de façon macroscopique comme suit :

Nombre de comptes de propriétés	816
Surfaces possédées	2 580 ha 79 a 44 ca
Nombre d'îlots possédés	603
Nombre de parcelles possédées	1 606
Nombre moyen d'îlots par propriétaire	1,97
Surface moyenne des îlots	1 ha 60 a 70 ca

# Répartition des comptes de propriétés par surfaces possédées

L'analyse de la matrice cadastrale dans le périmètre étudié permet de dresser le tableau suivant (source : GEOMAT) :

	< 2 ha	2 à 5 ha	5 à 10 ha	10 à 25 ha	25 à 50 ha	> 50 ha	TOTAL
Nombre de comptes de propriétés	535	132	78	57	13	1	816
%	65,6%	16,2%	9,6%	7,0%	1,6%	0,1%	100%
Surfaces	304ha 83a	410ha 31a	545ha 35a	859ha 86a	410ha 20a	50ha 21a	2 580ha 79a
possédée	59ca	57ca	60ca	78ca	44ca	46ca	44ca

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

% de surfaces exploitées	12%	16%	21%	33%	16%	2%	100%
Nombre d'îlots possédés	678	272	250	271	130	5	1606
% Nombre d'îlots possédés	42%	17%	16%	17%	8%	0%	100%
Nombre moyen d'îlots par propriétaire	1,27	2,06	3,21	4,75	10,00	5,00	1,97
Surface moyenne des îlots	44a 96ca	1ha 50a 85ca	2ha 18a 14ca	3ha 17a 29ca	3ha 15a 54ca	10ha 04a 29ca	1ha 60a 70ca

# Analyse du parcellaire

Les chiffres précédents montrent que 535 propriétés sur 816 ont une superficie unitaire de moins de 2 ha. Cette classe de taille regroupe à elle seule plus de 65 % des propriétés du périmètre. Au total, près de 82 % des propriétés sont inférieures à 5 ha.

La lecture de la carte des propriétés montre au premier abord une différence dans la superficie des parcelles en fonction de la commune. Les communes de Marcey-les-Grèves et Saint-Jean-de-la-Haize présentent des parcelles beaucoup plus petites et nombreuses que celles des communes de Bacilly, Lolif et Ponts. En effet, ces trois dernières communes ont déjà été remembrées par le passé.

La carte indique par ailleurs que les structures foncières apparaissent contrastées. On observe une imbrication de petites parcelles, avec de grands ensembles regroupés.

Les propriétés présentent des configurations très variées : les petites propriétés peuvent être composées d'un parcellaire étroit, morcelé et dispersé ou au contraire d'un ensemble de petites parcelles bien regroupées. Les grandes propriétés présentent quant à elles un parcellaire plutôt regroupé avec un îlot principal et quelques îlots secondaires ou plusieurs grands îlots disjoints.

# Le parcellaire d'exploitations

Les espaces agricoles des 816 comptes de propriétés au sein du périmètre étudié sont exploités par 106 exploitations. Une carte de ces dernières a été réalisée en 2023 par le Cabinet GÉOMAT. Les structures d'exploitation y apparaissent contrastées. On observe dans le périmètre étudié à la fois :

- des grandes exploitations relativement groupées,
- des petites exploitations morcelées et dispersées,
- des exploitations présentant un noyau groupé et des îlots dispersés.

Sur les communes de Marcey-les-Grèves et Saint-Jean-de-la-Haize, quelques îlots apparaissent exigus (faible superficie) et en outre présentent une géométrie peu favorable à une valorisation agricole.

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

Le nombre moyen d'îlots par exploitation s'établit à 5,17.

Il en découle qu'un nombre non négligeable d'exploitations est susceptible de bénéficier d'une restructuration foncière :

- regroupement des parcelles pour les exploitations morcelées et dispersées,
- confortement des îlots existants par le rapprochement / regroupement des parcelles isolées.

La répartition des exploitations par catégorie de surface cultivée dans le périmètre étudié

	< 5 ha	5 à 10 ha	10 à 25 ha	25 à 50 ha	> 50 ha	TOTAL
Nombre de comptes d'exploitations	35	23	24	10	14	106
%	33%	22%	23%	9%	13%	100%
Surface exploitée	93ha 25a 88ca	160ha 61a 71ca	435ha 39a 92ca	321ha 27a 60ca	1 044ha 82a 47ca	2 055ha 37a 58ca
% de surface exploitée	5%	8%	21%	16%	51%	100%
Nombre d'îlots exploités	61	51	120	54	262	548
% Nombre d'îlots exploités	11%	9%	22%	10%	48%	100%
Nombre moyen d'îlots par exploitation	1,74	2,22	5,00	5,40	18,71	5,17
Surface moyenne des îlots	1ha 52a 88ca	3ha 14a 94ca	3ha 62a 83ca	5ha 94a 96ca	3ha 98a 79ca	3ha 75a 07ca

# 1.6. <u>Cadre juridique</u>

Cette enquête est engagée dans le cadre règlementaire des textes suivants :

- ➤ Le code rural et de la pêche maritime ; Titre II du l ivre 1<sup>er</sup> Les articles L 121-1 et L L123-14 et R121-21 (notamment)
- > Le code des relations entre le public et l'administration
- Le code de l'environnement : Les articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants,
- L'article R.122-2 du Code de l'Environnement soumettant à avis d'une « autorité environnementale » divers projets dont l'aménagement foncier
- ➤ Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature

# 1.7. Composition du dossier

Conformément aux dispositions de l'article R. 121-21 du code rural et de la pêche maritime, le dossier soumis à enquête publique comprend les pièces suivantes :

- La proposition de la commission intercommunale d'aménagement foncier établie en application de l'article R. 121-20-1 du code rural et de la pêche maritime.
- Le plan faisant apparaître le périmètre retenu pour le mode d'aménagement envisagé.
- L'étude d'aménagement préalable visée à l'article L. 121-1 du code rural et de la pêche maritime, ainsi que l'avis de la commission intercommunale d'aménagement foncier sur les recommandations contenues dans cette étude.
- Les informations mentionnées à l'article L. 121-13 du code rural et de la pêche maritime, portées à la connaissance du président du conseil général par le préfet.

Et au siège de l'enquête

- des plans aux échelles du 1/5000, 1/2500 et 1/2000 affichés sur des panneaux ;
- un état parcellaire établi par comptes de propriété recensés dans le périmètre ;
- le registre d'enquête publique destiné à la consignation des observations et réclamations du public.

# 2. L'enquête

# 2.1. Organisation de l'enquête

Les modalités d'enquête ont été préparées lors d'une réunion téléphonique le 21 février 2024 avec Mr Reynald ODILLE du service des opérations foncières du Département de la Manche. Au cours de cette réunion les sujets suivants ont été abordés : le nombre, les lieux et les dates des permanences, la préparation de l'arrêté et de l'avis d'enquête, ainsi que les parutions et avis dans la presse locale. Ces sujets ont fait l'objet d'autres échanges jusqu'à la finalisation de l'arrêté du conseil départemental

L'arrêté du conseil départemental n°ARR-2024-123 en date du 4 avril 2024 a fixé les modalités de l'enquête publique. (PJ 1)

Le dossier d'enquête sous sa forme papier a été envoyé au commissaire enquêteur le jeudi 2 mai 2024 et sous sa forme numérique le 29 avril 2024.

## 2.1.1. Désignation du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur a été désigné par la décision du Tribunal Administratif de Caen N° E24000011/14 en date du 14 février 2024. (PJ 2)

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

# 2.1.2. Concertation préalable à la procédure d'enquête

Les concertations préalables ont été nombreuses et conduites sous l'égide de la commission inter communale d'aménagement foncier. Ces concertations ont fait suite aux différentes phases de concertations et d'informations liées à la réalisation de la route 2\*2 voies de contournement de Marcez les Grèves. Cela a pu provoquer des confusions dans l'esprit du public qui, pour une part, a associé cette enquête publique d'aménagement foncier en réparation de la création de la route avec un projet de réalisation de la fin du projet initial mis en sommeil depuis 8 ans.

# 2.1.3. Modalités de l'enquête

L'enquête s'est déroulée sur une période trente-six jours du lundi 6 mai 2024 à 9h30 au lundi 10 juin 2024 à 17h inclus.

Le dossier d'enquête publique a été déposé à la mairie de Saint-Jean-de-la- Haize. Il était consultable aux heures et jours habituels d'ouvertures au public dans la dite mairie pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique était également consultable dans les mêmes conditions de délai :

- sur un poste informatique, mis à la disposition du public dans les services du département de la Manche à Saint-Lô du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (service des opérations foncières), sur rendez-vous préalable au 02 33 05 95 84;
- sur le site internet du registre dématérialisé, à l'adresse suivante : <a href="https://www.registre-dematerialise.fr/5258">https://www.registre-dematerialise.fr/5258</a>
- Il était également consultable sur le site internet du Département de la Manche et sur le site internet de l'enquête publique : <a href="https://www.manche.fr/actions/attractivite-developpement/amenagement-du-territoire/amenagements-fonciers/">https://www.manche.fr/actions/attractivite-developpement/amenagement-du-territoire/amenagements-fonciers/</a>

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public dans la salle polyvalente de Saint-Jean-de-la-Haize (à côté de la mairie) aux dates et heures mentionnées ci-dessous pour recevoir toutes observations et propositions qui seront consignées dans le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par ses soins :

- le lundi 6 mai 2024 de 9h30 à 12h et de 14h à 17h;
- le mardi 21 mai 2024 de 9h30 à 12h et de 14h à 17h;
- le samedi 25 mai 2024 de 9h30 à 12h
- le lundi 10 juin 2024 9h30 à 12h et de 14h à 17h.

Ces observations pouvaient également être :

• consignées par écrit sur le registre prévu à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Saint-Jean-de-la-Haize ;

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

- adressées par voie postale, sous pli cacheté, à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Jean- de-la-Haize – A l'attention de M. Jean-Philippe ANCKAERT, commissaire enquêteur – 27 Rue de la Maire 50300 Saint-Jean-de-la-Haize. Les observations et les propositions du public adressées au commissaire enquêteur par voie postale seront visées et annexées par ses soins au registre d'enquête tenu à la disposition du public à la mairie de Saint- Jean-de-la-Haize.
- Adressées par voie électronique pendant la durée de l'enquête publique, un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement sera ouvert à l'adresse internet suivante : <a href="https://www.registre-dematerialise.fr/5258">https://www.registre-dematerialise.fr/5258</a>
- Adressées via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5258@registre-dematerialise.fr

# 2.2. <u>Déroulement de l'enquête</u>

Le commissaire enquêteur s'est rendu à la Maire de Saint-Jean-de-la-Haize le 7 mars 2024 afin de prendre connaissance du dossier et de ses particularités. J'ai été reçu par Mr ODILLE représentant le conseil départemental qui avait rassemblé à mon profit les personnes suivantes :

- Mr BURNEL, géomètre expert désigné pour le suivi du projet de réaménagement foncier
- Mr QUINTON, maire de Bacilly
- Mr CLOUET, 2ème adjoint au maire de Saint Jean de la Haize
- Mr HELARY, adjoint au maire de Marcey les Grèves
- Mme GUERAULT, maire de Saint Jean de la Haize
- Mr GOMBERT adjoint au maire de Saint Jean de la Haize.

Cette réunion a permis d'avoir une meilleure compréhension du projet et de ses enjeux, de la dimension intercommunale du projet et de l'adhésion des mairies concernées.

# 2.2.1. Déroulement des permanences

Les permanences se sont déroulées sans incident et dans de très bonnes conditions d'accueil du public dans le calme et le respect d'autrui ce qui est à noter car les visiteurs ont été nombreux ce qui a provoqué des temps d'attente parfois importants.

En effet, il y a eu beaucoup de visites, une centaine, composées d'une à plusieurs personnes pour chacune au cours de ces 7 permanences. Ainsi, on peut estimer que 200 à 300 personnes se sont déplacées pour rencontrer le commissaire enquêteur au cours de ses permanences

# 2.2.2. Climat

La très grande majorité des personnes qui se sont déplacées l'ont fait, souvent inquiets, à la suite de la réception du courrier recommandé du conseil départemental. Ils ont été déçus de ne pas connaître, dès

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

à présent, la destination finale de leur(s) parcelle(s), mais ils ont aussi très vite compris l'intérêt de noter leurs observations dans le(s) registre(s) mis à leur disposition, afin qu'elles puissent être prises en compte dans le projet à venir de réaménagement foncier.

En revanche, il convient de noter qu'un nombre significatif des personnes rencontrées pensaient que cette enquête publique avait pour objet la présentation de la prolongation de la route 2\*2 voies déjà réalisée. En effet, en absence d'une communication claire et constante sur la réalisation partielle du projet initial, la mise en sommeil du « tronçon manquant », ou de son abandon, ont entretenu les blessures créées par la construction de la route, ses expropriations, ses conséquences sur la vie courante ou le délai jugé trop long par les exploitants agricoles de l'instruction de la présente AFAFE. Aussi, cette enquête publique a été rapidement assimilée, pour certains, à la relance de ce sujet, ce qui a ravivé toute l'anxiété associée à ce projet réputé abandonné, accompagnée d'une forte inquiétude des personnes potentiellement impactées dans l'avenir dans le cas d'une relance tardive de l'intégralité du projet initial.

# 2.2.3. Mode d'information, affichage

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête a été :

- publié quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux « Ouest-France », « La Gazette de la Manche » et « La Manche Libre »(PJ3);
- affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celleci à la porte des mairies de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Lolif et Bacilly ainsi qu'aux autres lieux habituels d'affichage des communes ;(PJ4)
- affiché dans les mêmes conditions de délai et de durée sur les lieux dans le périmètre proposé d'aménagement foncier ; ces affiches étaient visibles de la voie publique et conformes à des caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 (PJ5)

Une notification aux propriétaires a été effectuée dans les conditions posées par l'article R. 121-21 du code rural et de la pêche maritime (PJ6)

#### 2.2.4. Publicité

L'avis d'enquête publique a été publié dans 3 journaux différents (PJ3)

# 1<sup>ère</sup> parution:

Ouest France 10 avril 2024 La Gazette 10 avril 2024 La Manche Libre 20 avril 2024

# 2<sup>ème</sup> parution:

Ouest France 20 mai 2024 La Gazette 8 mai 2024 La Manche Libre 11 mai 2024

## 2.2.5. Clôture de l'enquête

Le lundi 10 juin à 17h00, heure d'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur a clos l'enquête et pris possession du registre mis à disposition du public.

#### Au bilan

- Le registre « papier » mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête a recueilli 52 observations
- > Le registre dématérialisé a recueilli 20 contributions dont trois par mails

Le 17 juin 2024, le commissaire enquêteur s'est déplacé dans les locaux du conseil départemental à Saint Lô pour présenter à Mr Reynald ODILLE, Chef du service opérations foncières représentant le président du conseil départemental de la Manche, le bilan de l'enquête publique et lui remettre le procès-verbal de synthèse. Celui-ci comprend les questions du commissaire enquêteur, la copie du registre d'enquête publique ayant recueilli les observations du public en mairie ainsi qu'une copie du registre dématérialisé ayant recueilli les contributions du public par voie informatique. En complément, le commissaire enquêteur remet au représentant du maitre d'ouvrage, une pétition de 5 pages, comportant 88 signatures et une pochette de 10 photographies légendées, remis au cours de la permanence du 10 juin 2024 par le représentant du collectif des usagers de la D458, auteur de l'observation n° 52 du registre d'enquête publique

## 2.2.6. Relation comptable des observations

Le registre dématérialisé enregistre 20 contributions. Le public a souvent privilégié ce mode d'expression pour pouvoir y adjoindre des pièces justificatives. Dans sa grande majorité, les contributions dans le registre dématérialisé avaient été précédées d'une visite à une des permanences du commissaire enquêteur

Le site du registre dématérialisé a été particulièrement visité et montre l'intérêt que le public a porté sur ce sujet. Ainsi on peut retenir les chiffres suivants :

- Près de 1500 visites
- Plus de 1000 documents téléchargés
- 20 contributions

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

Le total des observations à traiter s'élève donc au nombre de 20 au titre du registre dématérialisé et de 52 au titre du registre « papier » soit un total de 72 points. Ces points ont abordé un ou plusieurs thèmes dont les principaux sont

- 1. Une demande d'exclusion du périmètre 36 demandes soit 48 %
- 2. Une proposition d'échange ou de mise à disposition de parcelle(s) 26 propositions soit 35 %
- 3. Une demande d'extension du périmètre, 11 demandes soit 15%
- 4. Une opposition au projet 2 oppositions exotiques et hors sujet, pour mémoire

Ces différentes observations et contributions méritent une réponse de la part du maitre d'ouvrage à la hauteur de l'investissement de chaque contributeur.

Par ailleurs, le commissaire enquêteur a déposé 8 questions de synthèse qui reflètent son analyse tant du dossier que des préoccupations exprimées par le public.

# 3. Analyse des observations

# 3.1. Questions du commissaire enquêteur

#### Question 1:

Comment expliquez-vous que le besoin de réaménagement foncier provoqué en réparation de la construction du contournement de MARCEY LES GREVES et porté par la commission intercommunale constituée le 5 février 2016, ne se concrétise qu'aujourd'hui par cette enquête publique pour en valider le périmètre ?

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

De 2016 à 2019, c'est l'aménagement foncier intercommunal de Sartilly-Baie-Bocage et Bacilly, également lié à la 2 x 2 voies, qui a mobilisé les moyens humains et financiers disponibles. La crise sanitaire due à la Covid-19 surmontée, c'est ensuite l'incertitude sur le devenir du tronçon de route nouvelle entre les contournements de Marcey-les-Grèves et Sartilly qui a retardé la finalisation du périmètre d'aménagement foncier réparateur de contournement de Marcey-les-Grèves. La délibération CD.2023-12-15.3-1 du 15 décembre 2023 du conseil départemental est venue confirmer la remise à plat du dossier routier comme annoncé en commission intercommunale le 14 novembre 2023, rendant alors possible une communication a priori plus sereine, sinon techniquement plus facile, avec le public, d'une part, et un recentrage de la proposition d'aménagement foncier, et donc du périmètre, sur la seule réparation des dommages causés par la voie expresse en service, d'autre part.

# Commentaire du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur prend note de ces éléments qui décrivent les contraintes, les choix et la logique suivie par le conseil départemental dans la conduite de cette démarche

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

#### Ouestion 2:

Existe-t-il une feuille de route, avec un calendrier fixant des objectifs datés, pouvant décrire, de façon simple, transparente et concrète, les différentes étapes à venir jusqu'à la finalisation du projet de cette démarche attendue par tous les propriétaires et exploitants agricoles concernés ?

#### Réponse du Maitre d'ouvrage :

Passer à l'étape suivante de la procédure suppose de disposer de l'arrêté du président du conseil départemental ordonnant les opérations. Un calendrier optimiste prévoit une enquête sur le projet en début d'été 2025, puis une décision de la commission départementale d'aménagement foncier en décembre 2025 au plus tard afin de rendre possible une prise de possession au tout début 2026. Compte tenu du calendrier habituel des travaux agricoles, notamment les semis de maïs, dans l'Avranchin, il n'est pas envisageable de retenir une entrée en possessions après le 15 février. Par conséquent, si le calendrier de la phase « commission départementale » venait à être trop serré, il faudra décaler la prise de possession après la st Martin 2026 (11 novembre).

# Commentaire du commissaire enquêteur :

Les choix exprimés dans la réponse à la question précédente ont provoqué une impatience légitime des bénéficiaires potentiels de l'aménagement foncier attendu, accompagnée du sentiment de devoir subir le préjudice causé par ces choix, sans visibilité sur l'avancement du dossier. Il pourrait être utile de profiter de cette enquête publique pour mettre en place un système d'information du public plus performant pour qu'il puisse continuer à suivre l'évolution du dossier et se préparer à ses prochaines étapes.

#### Question 3:

Quelles seraient les conséquences d'un abandon de la procédure d'aménagement foncier actuelle, après 8 ans de travaux de la commission ?

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

Tout d'abord, la procédure ne peut être abandonnée par le département que si la commission intercommunale d'aménagement foncier le demande expressément. En effet, par l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2006 portant déclaration d'utilité publique, le département est tenu de remédier aux dommages causés aux exploitations agricoles par la réalisation des travaux du contournement routier de Marcey-les-Grèves. Si l'aménagement foncier était abandonné, le département n'en serait pas moins tenu de réparer les dommages de travaux publics, dommages qui sont réels.

En effet, si les propriétaires expropriés et les agriculteurs concernés ont bien reçu de la surface agricole en compensation, les terrains rétrocédés par la SAFER restent dispersés dans le périmètre et éloignés des sièges d'exploitation. En outre, l'emprise de la 2 x 2 voies a désorganisé le parcellaire agricole traversé. Les agriculteurs n'ont pas demandé d'indemnités pour compenser ces difficultés, estimant que l'amélioration globale et plus complète qui doit résulter de l'aménagement foncier aura valeur de compensation. Mais une forme d'impatience est aujourd'hui palpable, ce qui laisse à penser que des indemnités pour dommage de travaux publics pourraient être demandées en cas d'abandon de l'opération d'aménagement foncier. Ce serait aussi la perte certaine de presqu'un demi-million d'euros d'opérations techniques déjà engagées pour le classement des sols, le lever topographique, l'état des

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

lieux de l'environnement..., sauf à espérer que le service du cadastre puisse réutiliser les travaux topographiques réalisés sur les communes non remembrées de Saint-Jean-de-la-Haize et Marcey-les-Grèves.

#### Commentaire du commissaire enquêteur :

La procédure d'aménagement foncier en réparation des dommages causés par la création du contournement de Marcey les Grèves représente déjà un surcout de près de 500 000 € pour cette infrastructure routière. Il convient de contenir et de maitriser l'évolution de ce surcout en menant à terme cette opération rapidement et rentabiliser ainsi cet investissement de fonds publics.

## Question 4:

Une part significative du public redoute la reprise du projet de prolongement de la 2x2 voies de Marcey les Grèves et des conséquences que cela aurait tant sur leurs biens que sur leurs exploitations ou leur environnement. L'abandon de cette partie du projet est-il définitif?

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

Par sa délibération CD.2023-12-15.3-1 du 15 décembre 2023, le conseil départemental a arrêté une stratégie pour la modernisation de l'itinéraire Granville-Avranches. Elle concerne tout l'axe et donc à nouveau le barreau entre les contournements de Marcey-les-Grèves et de Sartilly. Le département distingue les travaux réalisables dès 2024 car ne nécessitant pas de déclaration d'utilité publique (DUP), des aménagements plus lourds qui nécessiteront une DUP et des autorisations réglementaires, notamment environnementales. Un premier atelier de travail avec les élus locaux s'est tenu à Marcey-les-Grèves le 15 avril 2024. Pour les travaux avec DUP, il a été évoqué une concertation préalable en 2025, une enquête publique en 2026 et l'obtention de la DUP en 2027.

#### Commentaire du commissaire enquêteur :

Le public reçu à l'occasion de cette enquête a montré sa forte anxiété et son opposition à la reprise des travaux de contournement de Marey les Grèves. L'arrêt des travaux a été vécu comme un soulagement mais aussi comme l'apparition d'une épée de Damoclès dont les délibérations du conseil départemental du 15 décembre dernier peu connues, incomprises et pas admises renforcent la menace.

Je note par ailleurs que si la nouvelle stratégie d'aménagement de l'axe routier Granville-Avranches provoque un nouveau besoin d'aménagement foncier, cela contrariera le projet actuel en lui faisant perdre une partie de son sens.

#### Question 5:

Quel est le statut des parcelles expropriées pour la réalisation de la partie, mise en sommeil, du projet initial de contournement de MARCEY les GREVES ?

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

En application des articles L. 421-1, L. 424-2 et R. 421-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduits, les anciens propriétaires disposent d'un droit de rétrocession et d'un droit de priorité.

Article L. 421-1

Si les immeubles expropriés n'ont pas reçu, dans le délai de cinq ans à compter de l'ordonnance d'expropriation, la destination prévue ou ont cessé de recevoir cette destination, les anciens propriétaires ou leurs ayants droit à titre universel peuvent en demander la rétrocession pendant un délai de trente ans à compter de l'ordonnance d'expropriation, à moins que ne soit requise une nouvelle déclaration d'utilité publique.

Article L. 424-2

Lorsque les immeubles expropriés sont des terrains agricoles au moment de leur expropriation et que ces terrains sont cédés, les anciens propriétaires ou leurs ayants droit à titre universel disposent d'une priorité pour leur acquisition ».

Article R. 421-1

L'expropriant qui décide d'aliéner un ou plusieurs immeubles susceptibles de donner lieu à l'exercice du droit de rétrocession, défini à l'article L. 421-1, informe de sa décision les anciens propriétaires ou leurs ayants droit à titre universel et les invite à opter entre l'exercice immédiat de leur droit de rétrocession et la renonciation à ce droit.

Le département demandera à la commission intercommunale d'aménagement foncier la réattribution des terrains qui ont été expropriés, d'une part, et fera droit aux demandes de rétrocession qui lui seront notifiées au fil de l'eau, d'autre part.

#### Commentaire du commissaire enquêteur :

La présente enquête vise à fixer un périmètre de réaménagement foncier pour remédier aux dommages causés par le contournement routier de Marcey les Grèves. La perturbation créée comporte aujourd'hui deux visages : une route en 2\*2 voies construite, d'une part, et, d'autre part, une emprise de terrains expropriés depuis plus de cinq ans, pour une partie de projet non réalisée.

Pour autant, cette emprise fait partie intégrante du périmètre proposé dans une zone au parcellaire très morcelé, cible naturelle voire privilégiée d'une démarche de réaménagement foncier.

Aussi quelle que soit la stratégie d'aménagement routier du conseil départemental, il me semble qu'il convient bien « de sécuriser le foncier propriété du conseil départemental en demandant aux anciens propriétaires s'ils sont, ou non, intéressés par un rachat de leurs anciennes parcelles » (cf rapport CD 2023-12-15.3-1 du CD de la Manche en pj du dossier d'enquête) afin d'assainir cette zone d'un point de vue juridique, avant de décider de la poursuite, ou non, de la mise en œuvre du réaménagement foncier mis en enquête.

Enfin, l'exclusion de la dite emprise du projet de périmètre d'aménagement foncier, sans une justification robuste et/ou sans traiter des dommages ou contentieux qui pourraient être créés, tant par un aménagement routier structurant, à court ou moyen terme, que par un défaut d'information du droit des anciens propriétaires, remets en cause, à mes yeux, la cohérence et la pertinence de la présente enquête.

#### Question 6:

Dispose-t-on d'une étude de l'impact sur les structures foncières et agricoles provoqué par la création de la 2x2 voies de contournement de MARCEY les GREVES tant à son stade actuel de réalisation que pour sa version définitive si elle est relancée ?

#### Réponse du Maitre d'ouvrage :

En mars 2014, le département a confié à la chambre d'agriculture un marché d'analyse des impacts agricoles pour tout le tracé de la 2 x 2 voies de l'A84 à Granville. Pour le contournement de Marcey-les-Grèves, une fiche a été dressée dès 2015 pour chacune des exploitations concernées. Etaient intégrés les impacts de la section de voie expresse où les travaux n'étaient alors pas programmés et sont depuis restés sans suite. Pour le secteur de Marcey-les-Grèves, la limite nord de la zone analysée était le périmètre de l'aménagement foncier de Sartilly-Baie-Bocage et Bacilly. Ce travail a permis de mesurer le prélèvement foncier subi par les exploitations du fait de l'emprise routière et d'organiser l'attribution de compensations foncières via la réserve constituée par la SAFER avec un préfinancement du département.

### Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

#### Ouestion 7:

Prévoyez-vous des études ciblées pour traiter les constats d'inondations qui seraient apparues de manière récurrente, par fortes pluies, depuis la réalisation du contournement de MARCEY les GREVES?

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

Une réunion est d'ores et déjà programmée le 11 juillet 2024 pour le Village Maudon afin de trouver des solutions d'application immédiates. L'aménagement foncier pourrait permettre la mise en œuvre de solutions plus pérennes. L'étude de l'avant-projet de réaménagement foncier et de travaux connexes sera le moment d'en parler. Des études hydrauliques ciblées seront diligentées autant que de besoin.

## Commentaire du commissaire enquêteur :

Plusieurs observations et contributions ont été déposées et concernent au moins deux lieux différents, bien que proches, sur des constats d'inondations. Si l'effet est visible, la cause est probablement multifactorielle ce qui fonde chaque responsable probable à rejeter la faute sur l'autre jusqu'au dérèglement climatique. Il me semble que, dans ces cas, il revient à la commission d'analyser ces situations d'une façon globale et pragmatique avec la seule volonté de trouver une solution pertinente et pérenne.

#### Question 8:

Cette enquête publique a fait l'objet d'un envoi de courriers recommandés en nombre. Peut-on en mesurer l'efficacité ? (courriers non retirés, liste des propriétaires à jour etc...)

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

La notification de l'avis d'enquête par lettre recommandée avec avis de réception concernait au total 1007 propriétaires, certains pour plusieurs comptes de propriété. Ont été écartés de l'envoi seulement 26 plis (soit 2,6 %) au motif d'une adresse inconnue ou manifestement insuffisante et ne pouvant pas être immédiatement complétée compte tenu des délais et des moyens humains disponibles. Ce sont donc 981 recommandés qui ont été postés. 731 (soit 74,5 % des envois) ont été effectivement retirés. 76 (soit 7,7 % des envois) ont été avisés (adresses correctes) mais non retirés. Pour 16 plis (soit 1,6 %), la cause du retour a été identifiée (décès, vente, succession en cours, adresse changée). 158 retours (soit 16,1 % des envois) restent à analyser. Pour résumer, 731 propriétaires sur les 1007 potentiellement concernés (soit 72,6 %) ont bien été avisés avant le début de l'enquête publique, d'une part, et 823 confirmations de situation (soit 81,7 %) a pu être faite à la date du 28 juin 2024, d'autre part.

#### Commentaire du commissaire enquêteur :

La notification de l'avis d'enquête par lettres recommandées a demandé un fort investissement financier et humain, qui, par son succès et son efficacité a démontré son caractère vertueux.

# 3.2. Observation du Registre d'enquête publique

# Observation N°1: Le 6 mai, Madame Morisset Isabelle

Je constate que mon terrain fait parti du périmètre, vu que j'habite sur mon terrain, je ne veux pas qu'il fasse parti de l'enquête.

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

Mme MORISSET n'apporte dans la proposition de périmètre que la parcelle bâtie ZO 81 à Bacilly. Cette parcelle sera bien entendu réattribuée si elle est maintenue dans les opérations.

D'autres réclamations (cf. n° 18, 48) portent sur des parcelles de la section ZO de Bacilly. Le département proposera à la commission intercommunale d'aménagement foncier d'examiner la pertinence de maintenir cette zone dans le périmètre.

# Commentaire du commissaire enquêteur :

Cette demande ainsi que les demandes associées seront donc traitées de façon globale dans la définition définitive du périmètre

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

Observation N°2 : le 6 mai Jean Bouteloup président de la SIBN Lycée Notre Dame de la Providence rue Ch Bereuget Avranches 06.48.44.16.61.

La SIBN est propriétaire C503 au lieu dit les Marais à Saint Jean de la Haize, zone située en bordure des terrains faisant l'objet de cette enquête. Je souhaite que la zone soit étendue au secteur des Marais. Notre parcelle reçoit les eaux pluviales venant de la chaussée Marcey les Grèves – saint Jean. Le fossé entre les parcelles C507 et 501 est en quasi permanence inondée.

La SIBN souhaite céder sa propriété.

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

Le Département a souhaité que la commission intercommunale d'aménagement foncier n'étende pas le périmètre à la zone de marais au sud de la route départementale n° 31 où les enjeux agricoles sont faibles au regard des obligations environnementales, d'une part, et dans une zone non directement impactée par la 2 x 2 voies, d'autre part. Une extension n'est pas souhaitable. Il sera proposé à la commission de ne pas donner une suite favorable à la réclamation.

#### Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

#### Observation N°3: Céline Branthonne

Nous possédons les parcelles C276, C 257, C 258, C 261, C 263, et C 865. Notre fils de 18 ans exerçant dans le domaine agricole, nous souhaitons conserver ces parcelles pour son installation à venir.

#### Réponse du Maitre d'ouvrage :

Les comptes 5050 et 5060 de la réclamante forment deux îlots de propriété dans la proposition de périmètre. Il n'est pas expressément demandé l'exclusion du périmètre, laquelle n'apparaît pas souhaitable. Il sera proposé à la commission intercommunale d'aménagement foncier de prendre note de l'information donnée en vue de l'étude de l'avant-projet de réaménagement parcellaire et de travaux connexes.

#### Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

<u>Observation N°4</u>: le 6 Mai 2024, Christian SOUDEE 35 rue de la Mairie Saint Jean de la Haize Je suis propriétaire des parcelles C 223, C 224, C 225, C 227.

Je demande que la parcelle C 227 soit exclue du remembrement au même titre que les autres parcelles qui composent une propriété Bâtie.

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

## Réponse du Maitre d'ouvrage :

La parcelle C 227 se trouve juste en limite de la zone bâtie exclue sur Saint-Jean-de-la-Haize. Une optimisation du périmètre pourra être proposée à la commission intercommunale, y compris si cela nécessite de réaliser des documents modificatifs du plan cadastral pour détacher les zones bâties des terrains agricoles.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

#### Observation N°5, le 6 mai 2024 Mme GALLIOT PICARD, Sylvie

Paysagiste à Saint Jean de la Haize, actuellement locataire, nous avons besoin de déménager, ne voulant pas quitter le secteur, nous avons signé un compromis pour des terrains situés « Le Gué » section B n° 0112, 0113, 0690 surface 1 HA 35 a 20ca. Nous souhaitons déplacer mon entreprise et reprendre la production de plantes pour les toitures végétales qui fait partie de notre activité depuis 15 ans. Le but étant de développer l'entreprise en créant de l'emploi. Un certificat d'urbanisme nous autorise à nous installer sur ces terrains. Nous prévoyons la réhabilitation d'une ancienne grange en pierres.

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

La parcelle B 112 sur Saint-Jean-de-la-Haize supporte le bâtiment cadastré B 113. La parcelle B 690 est attenante et forme un lot groupé délimité par des haies. La réattribution est de droit sous réserve des modifications de limites indispensables à l'aménagement foncier. Il n'est pas expressément demandé l'exclusion du périmètre, laquelle n'apparaît pas souhaitable. Il sera proposé à la commission intercommunale d'aménagement foncier de prendre note de l'information donnée en vue de l'étude de l'avant-projet de réaménagement parcellaire et de travaux connexes.

# Commentaire du commissaire enquêteur :

L'observation exprimée me semble aller au-delà d'une simple information compte tenu de l'impact que l'étude pourrait avoir sur l'activité et le projet entrepreneurial du déposant.

#### Observation N°6: Le Hamel 50530 LOLIF

Etant propriétaire d'un petit terrain (2 Ha), serais-je plus contraint lors de la vente de ma propriété avec ce terrain attenant du fait de l'établissement de ce périmètre ?

#### Réponse du Maitre d'ouvrage :

Les mutations de propriété entre vifs restent libres pendant les opérations d'aménagement foncier. Le notaire doit simplement informer la commission intercommunale. Il n'y a qu'à la toute fin des opérations qu'il pourra être demandé de différer une mutation pour des raisons strictement techniques de gestion du fichier immobilier tenu par le service de la publicité foncière et de l'enregistrement.

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

# Commentaire du commissaire enquêteur :

Sans commentaire.

Observation N°7: le 6 mai 2024, Mr et Mme Blandin Alexis Tirepied sur Sée.

Nous demandons que les parcelles C 322 sur la commune de Chavoy et ZA 6 sur la commune de Ponts soient incluses dans le périmètre de réaménagement foncier car ces parcelles sont isolées de notre îlot d'exploitation de Saint Jean de la Haize.

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

L'extension du périmètre demandée concerne une zone qui serait détachée du périmètre principal. Les possibilités d'échange s'en trouveraient a priori moins nombreuses. Le département proposera à la commission intercommunale d'aménagement foncier de ne pas intégrer dans le périmètre les parcelles citées.

#### Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

## Observation N°8

Le 6/05/2024. Je demande que les parcelles ZB88 et ZB 216 soient exclues du périmètre. Elles font partie du PLUi.

Danielle HARIVEL. 3, Le Bourg. PONTS

#### Réponse du Maitre d'ouvrage :

Le secteur concerné est effectivement « constructible » (cf. extrait ci-dessous du PLUi récemment adopté). Les parcelles seraient à réattribuer. Il sera proposé à la commission intercommunale d'aménagement foncier d'examiner l'intérêt technique de maintenir le secteur dans le périmètre.



# Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

## Observation N°9: Bernard et Catherine BATTAGLIA

Propriétaires à Marcey les Greves des parcelles suivantes 203, 205, 225, 702, 733, 734, 836, 857, 858, 859, 860, 861, demandent que ces parcelles soient exclues du périmètre de réaménagement foncier car ils désirent garder la continuité de ces parcelles avec celles habitées.

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

Les parcelles figurant au compte 3240 forment un ensemble d'un seul tenant supportant une habitation. Il n'y a pas d'exploitant agricole recensé dans l'étude d'aménagement. La propriété ne pourrait être concernée que par des modifications de limites indispensables à l'aménagement foncier. Cette propriété se trouvant en limite de périmètre, le département invitera la commission intercommunale à examiner la pertinence de la maintenir dans les opérations avec la réserve des obligations posées par le service du cadastre pour conserver la cohérence d'ensemble du plan et s'assurer de l'accord des riverains sur la limite de propriété sur laquelle est calé le périmètre.

#### Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

#### Observation N°10

Après avoir pris connaissance du projet de la réorganisation foncière, nous proposons la mise en vente des parcelles ZL 63 et ZN 7. Concernant les parcelles ZL 123 et ZL 55 entourant notre propriété bâtie, nous souhaitons qu'elles soient exclues du périmètre. Le 6 mai 2024

#### Réponse du Maitre d'ouvrage :

Il s'agit de parcelles sur Lolif appartenant à Mme Geneviève DEBON. Il est pris note de l'indication de mise en vente. Le cas échéant, la commission intercommunale d'aménagement foncier en sera informée par le notaire. Les parcelles dont il est demandé l'exclusion du périmètre sont situées à l'intérieur d'un ensemble de terrain. Les sortir du périmètre nuirait au maintien de la cohérence du plan cadastral. Le département proposera à la commission intercommunale d'aménagement foncier de ne pas les exclure.

#### Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note

### Observation N°11

Après avoir consulté les documents ainsi que la zone concernée, nous voulons conserver nos parcelles ZL domaine de Chantère (ZL 26) de 3Ha 04 Ca. Le 6/05/2024.

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

Mme Solange MORIN (compte 18340) n'apporte dans la proposition de périmètre que cette seule parcelle ZL 26 sur Bacilly. Elle ne demande pas expressément l'exclusion du périmètre. Il sera

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

proposé à la commission intercommunale d'aménagement foncier de prendre note, en vue de l'étude de l'avant-projet de réaménagement foncier, du souhait de la réclamante de la conserver.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

#### Observation N°12

Concernant la parcelle ZL37 (Domaine de la Chantère) de 1Ha 11 a 40Ca appartenant à notre fille, elle ne veut pas que ça change et veut garder sa parcelle ou elle se situe. Le 6/05/2024 Mme Giaquinto Aurore.

### Réponse du Maitre d'ouvrage :

Mme Aurore MORIN épouse GIAQUINTO (compte 18330) n'apporte dans la proposition de périmètre que la seule parcelle ZL 37 sur Bacilly. Elle ne demande pas expressément l'exclusion du périmètre. Il sera proposé à la commission intercommunale d'aménagement foncier de prendre note, en vue de l'étude de l'avant-projet de réaménagement foncier, du souhait de la réclamante de la conserver.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note

#### Observation N° 13:

Après avoir pris connaissance du projet de réaménagement foncier, je souhaite conserver la propriété de mes parcelles B 804, B 358 et B 359

Mme Véronique Tabouret A Saint Jean de la Haize le 13/05/2024.

## Réponse du Maitre d'ouvrage :

Mme Véronique TABOURET (compte 21620) apporte dans la proposition de périmètre les parcelles B 359 et 804 sur Saint-Jean-de-la-Haize. La parcelle B 358 n'est pas connue comme lui appartenant au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il s'agit d'un ensemble bâti qui devra être réattribué. La réclamante ne demandant pas expressément l'exclusion du périmètre, il sera proposé à la commission intercommunale d'aménagement foncier de la maintenir dans les opérations pour des raisons de maintien de la cohérence du plan cadastral.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

#### Observation N°14:

Après avoir consulté les documents du projet de réaménagement foncier, nous souhaitons conserver notre parcelle située à LOLIF référencée ZK 62, attenant à ma résidence située hors périmètre commune de BACILLY.

Laurence Epinard et Vincent Guimbard Fait à Saint Jean de la Haize le 13/05/2024.

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

M. Vincent GUIMBARD et Mme Laurence GUIMBARD épouse EPINARD (compte 10680) n'apportent dans la proposition de périmètre que la seule parcelle ZK 62 sur Lolif. Cette parcelle jouxte la parcelle bâtie ZI 78 sur Bacilly. La parcelle ZK 62 supporte un bâtiment en limite nord. Les réclamants ne demandent pas expressément l'exclusion du périmètre, mais il pourra être proposé à la commission intercommunale d'aménagement foncier de la sortir des opérations.

# Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

#### Observation N°15

Nous pouvons récupérer la parcelle C 220 et laisser ailleurs.

Nous voulons bien laisser la parcelle C 575 et récupérer les deux parcelles C 253 et C 254.

Nous refusons l'ouverture du chemin qui sépare les parcelles C 972 et C 219 et ceci sur toute la longueur du chemin qui borde nos parcelles.

Fait à Saint Jean de la Haize le 16/05/2024

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

Il s'agit de parcelles situées sur Saint-Jean-de-la-Haize. Il sera proposé à la commission intercommunale d'aménagement foncier de prendre note des observations de M. ALGLAVE (compte 2000) en vue de l'étude ultérieure de l'avant-projet de réaménagement foncier et de travaux connexes. S'agissant de la voirie rurale, la décision reviendra au conseil municipal de Saint-Jean-de-la-Haize et elle s'imposera à la commission intercommunale puis à la commission départementale d'aménagement foncier.

# Commentaire du commissaire enquêteur :

L'ouverture d'un chemin entre les parcelles C972 et C219 n'est pas mentionnée dans le dossier d'enquête publique. S'agit il d'un projet connexe ou d'un avant projet d'aménagement ?

Il conviendra que le maitre d'ouvrage avertisse Madame le Maire de Saint Jean de la Haize de l'opposition déclarée à ce projet.

#### Observation N°16

Nous voulons conserver la parcelle B 83 que nous avons aménagé avec un poulailler, arbres fruitiers, petite bergerie et potager.

Nicole CRUCHON – Philippe AMIAR, 21 chemin de la moinerie Marcey les GREVES, le 21 mai 2024.

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

Mme Nicole CRUCHON et M. Philippe AMIAR, récemment propriétaires, paraissent n'apporter dans la proposition de périmètre que la seule parcelle B 83 sur Marcey-les-Grèves. Cette parcelle supporte des équipements lui conférant une utilisation spéciale. La réattribution paraît de droit. Les réclamants ne demandant pas expressément l'exclusion du périmètre, il sera proposé à la commission intercommunale d'aménagement foncier de la maintenir dans les opérations pour des raisons de maintien de la cohérence du plan cadastral.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

#### Observation N°17

Nous voulons conserver nos parcelles en l'état actuel. Notre habitation est sur la parcelle ZL 111, nos parcelles ZL 74, ZL 75 et ZL 109 sont en herbages sur lesquelles nous avons des animaux (ânes, chevaux). De plus, ces parcelles sont à coté de notre habitation, donc nous demandons que les parcelles ZL 74, ZL 75 et ZL 109 soient exclues de réaménagement.

Bernard et Brigitte LEREBOURG, 7 La MANHEUDIERE, 50530 LOLIF.

#### Réponse du Maitre d'ouvrage :

M. et Mme LEREBOURG (compte 15660) n'apportent sur Lolif que les quatre parcelles citées dans la proposition de périmètre. La parcelle ZL 111 supportant l'habitation sera réattribuée. Les parcelles ZL 74, 75 et 109 situées en face sont à usage agricole et peuvent en théorie être concernées par des échanges sous la réserve de ne pas aggraver les conditions d'exploitation, notamment en les éloignant de l'habitation que l'on peut considérer comme le siège d'exploitation. Il est demandé expressément l'exclusion du périmètre mais y faire droit reviendrait à mettre à mal la cohérence du plan cadastral qui sera issu de l'aménagement foncier en laissant « des trous » dans la section. Il pourra être proposé à la commission intercommunale de maintenir les parcelles dans le périmètre et de mettre à profit les prochains rendez-vous avec les propriétaires pour expliquer la démarche et rassurer autant que raisonnablement possible sans prendre toutefois des engagements sur le plan définitif qui sera arrêté par la commission départementale d'aménagement foncier.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

#### Observation N°18

Nous voulons conserver notre parcelle pour la raison suivante. Un mobil home en résidence principale y est dessus depuis 2012, nous l'avons déclaré aux impôts pour la taxe foncière et Bâtie. Parcelle ZO 82.

Fait à Saint Jean de la Haize le 21/05/2024

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

Mme Régine LEGRAND (compte 14260) n'apporte que cette seule parcelle bâtie ZO 82 à Bacilly dans la proposition de périmètre. Cette parcelle sera bien entendu réattribuée si elle est maintenue dans les opérations. Comme pour les observations n° 1 et 48, le département proposera à la commission intercommunale d'aménagement foncier d'examiner la pertinence de conserver la section ZO de Bacilly dans le périmètre.

# Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

# Observation N°19

Je désire vendre les parcelles C78-C79-C80-C84-C91 au tarif convenable. Julien Dubois compte 8120. Fait à Saint Jean de la Haize le 21/05/2024

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

Les parcelles de M. Julien DUBOIS se situent à Saint-Jean-de-la-Haize. Elles sont exploitées au vu de l'étude d'aménagement. L'agriculteur est prioritaire pour l'achat en cas de mise en vente. Les mutations de propriété entre vifs restent libres pendant les opérations d'aménagement foncier. Le notaire doit simplement informer la commission intercommunale. Il n'y a qu'à la toute fin des opérations qu'il pourra être demandé de différer une mutation pour des raisons strictement techniques de gestion du fichier immobilier tenu par le service de la publicité foncière et de l'enregistrement.

#### Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

## Observation N°20

Je donne un avis favorable à un échange entre deux parcelles C97 et C 105 d'une part et d'autre part je désire vendre à un prix convenable la parcelle cadastrée B3. Celles-ci situées sur la commune de Saint Jean de la Haize.

Dubois Philipe compte 8160.

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

#### Réponse du Maitre d'ouvrage :

Les parcelles de M. Philippe DUBOIS se situent à Saint-Jean-de-la-Haize. La commission intercommunale d'aménagement foncier et le géomètre vont prendre note de la proposition d'échange concernant les parcelles C 97 et 105 pour la préparation de l'avant-projet de réaménagement foncier. La parcelle B 3 est exploitée au vu de l'étude d'aménagement. L'agriculteur est prioritaire. Les mutations de propriété entre vifs restent libres pendant les opérations d'aménagement foncier. Le notaire doit simplement informer la commission intercommunale. Il n'y a qu'à la toute fin des opérations qu'il pourra être demandé de différer une mutation pour des raisons strictement techniques de gestion du fichier immobilier tenu par le service de la publicité foncière et de l'enregistrement.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

Observation N°21: LEBRETON Joël, PONTS

Je souhaite garder les parcelles :

Indivision ZI 49 compte 73260

Indivision ZI 48 compte 73280

Propriétaire ZI 47 compte 73120

Propriétaire ZI 45 compte 73140

Propriétaire ZI 46 compte 73760

Comme le terrain est autour de la maison et le remembrement de cette partie est déjà faite.

#### Réponse du Maitre d'ouvrage :

Le territoire de Ponts a été remembré en 1999 pour remédier aux dommages causés aux structures foncières par la construction de l'A84. Les parcelles ont été regroupées et rapprochées des sièges d'exploitation. Elles sont bornées. En outre, la parcelles ZI 47 et 49 sont à réattribuer d'office. Le département proposera à la commission intercommunale d'aménagement foncier d'examiner la pertinence de maintenir le secteur dans le périmètre des opérations.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

Observation N°22: LEBRETON Jean-Claude, PONTS

Je souhaite garder la parcelle ZI 30 compte 13070, vu que j'exploite les parcelles à coté ZI 32-33-34-35 et 38.

#### Réponse du Maitre d'ouvrage :

Le territoire de Ponts a été remembré en 1999 pour remédier aux dommages causés aux structures foncière par la construction de l'A84. Les parcelles ont été regroupées et rapprochées des sièges d'exploitation. Elles sont bornées. Il ne sera légalement pas possible d'éloigner la parcelle ZI 30 du

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

bloc situé hors périmètre. Le département proposera à la commission intercommunale d'aménagement foncier d'examiner la pertinence de maintenir le secteur dans le périmètre des opérations.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

#### Observation N°23 GAEC DENIS CHAVOY le 21/05//2024

Serait-il possible d'intégrer au périmètre les parcelles de SUBLIGNY F 335, F 197, F 337 ainsi qu'à LOLIF ZD 36, permettant peut être d'être réattribués à des exploitants plus près. Nous sommes exploitants aux contreforts à Saint Jean de la Haize, ceux-ci se trouvent loin de notre site.

Fait à Saint Jean de la Haize.

## Réponse du Maitre d'ouvrage :

Intégrer les parcelles dans le périmètre obligerait à étendre les opérations sur une zone de 50 ha située très au nord de la 2 x 2 voies. Le département n'est pas favorable à agrandir le périmètre dans le secteur et proposera à la commission intercommunale d'aménagement foncier de ne pas y donner suite. Il sera rappelé au demandeur qu'il existe une politique du département d'aide aux échanges amiables allant jusqu'à une prise en charge de tous les frais si l'une des parcelles concernées est située dans un périmètre d'aménagement foncier en cours. Seuls les travaux connexes ne sont pas pris en compte.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

#### Observation N°24 Courrier reçu en mairie (voir PJ1)

Mme Annick Pannier a envoyé un courrier pour indiquer que ses propriétés en indivisions sont disponibles à la vente. Ces terrains sont exploités par un agriculteur qui n'est pas connu des propriétaires qui souhaitent l'identifier. Enfin, madame Pannier souhaite être tenue au courant de la destination de ses parcelles, car son âge et sa santé ne lui permettent pas de se déplacer pour obtenir ces renseignements.

#### Réponse du Maitre d'ouvrage :

Il s'agit des parcelles C 64, 65, 332, 344, 345, 549 et 852 sur Saint-Jean-de-la-Haize. La propriété est morcelée et exploitée au vu de l'étude d'aménagement. Le nom de l'exploitant sera communiqué à Mme PANNIER. L'agriculteur est prioritaire pour l'achat en cas de mise en vente. Les mutations de propriété entre vifs restent libres pendant les opérations d'aménagement foncier. Le notaire doit simplement informer la commission intercommunale. Il n'y a qu'à la toute fin des opérations qu'il pourra être demandé de différer une mutation pour des raisons strictement techniques de gestion du fichier immobilier tenu par le service de la publicité foncière et de l'enregistrement. S'agissant de l'accès à l'information, lors des phases ultérieures de la procédure, il sera mentionné dans les avis d'enquête publique que les documents pourront être demandés au secrétariat de la commission intercommunale d'aménagement foncier si les intéressés ne peuvent pas se déplacer ou les consulter sur internet.

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

# Observation N°25 Courrier reçu en mairie (Voir PJ2)

Mr et Mme ALLOUARD demande par son courrier qu'une liste de 18 parcelles pour une total de 15 Ha, 39 A et 37 ca, faisant partie du périmètre d'étude de réaménagement foncier en soient exclues.

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

Il s'agit des parcelles A 1 à 7 et 347 sur Marcey-les-Grèves, ainsi que C 304, 305, 306, 542, 544 à 547, 552 et 821 sur Saint-Jean-de-la-Haize. Il s'agit d'une zone marécageuse traversée par la route départementale régulièrement inondée dont parlent les pétitionnaires de la contribution n° 52. La seule raison de maintenir les parcelles dans le périmètre serait de mettre à profit l'aménagement foncier pour refaire le plan cadastral conformément à la convention avec la direction départementale des finances publiques et l'ordre des géomètres-experts signée par le président du conseil général le 22 novembre 2010. Mais cette convention paraît datée, d'une part, et nombre de parcelles sont déjà exclues du périmètre proposé en accord avec le service du cadastre, d'autre part. Il n'y a évidemment pas d'exploitant sur les terrains concernés qui ne sont pas échangeables. Les maintenir dans le périmètre n'apporte aucune solution foncière pour remédier aux dommages causés par la 2 x 2 voies. La réclamation portant sur un secteur situé à proximité du périmètre, le département invitera la commission intercommunale d'aménagement foncier à examiner la pertinence d'y maintenir le marais. Une consultation préalable du service du cadastre paraît nécessaire.

#### Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

#### Observation N°26: Anonyme

Il S'agit encore d'une aberration de la commission européenne. Vivement l'éradication de l'union Européenne.

Conservée pour mémoire, hors sujet

#### Réponse du Maitre d'ouvrage :

La contribution n'appelle pas d'autre réponse que de souligner que l'aménagement foncier est une compétence exclusive des départements et qu'il n'y a pas de financement de l'Union européenne pour conduire l'opération réparatrice du contournement de Marcey-les-Grèves.

# Commentaire du commissaire enquêteur :

L'enquête publique n'a pas vocation à censurer les observations déposées fussent-elles totalement hors sujet.

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

## Observation N°27

Parcelle B101 Saint Jean de la Haize, Il s'agit d'une parcelle à destination spéciale de Bois Conservée pour mémoire, à associer à la contribution n°9 (doublon)

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

Les bois sont réattribués sauf accord des propriétaires pour faire des échanges. Il est à noter que la modification de l'état des lieux par des plantations est réglementée par l'arrêté du président du conseil général du 11 avril 2016 dont suit un extrait :

Art. 1. — Dans l'intérêt du bon déroulement de l'aménagement foncier agricole et forestier dont la mise en œuvre est envisagée sur le territoire des communes de MARCEY-LES-GREVES, SAINT-JEAN-DE-LA-HAIZE, PONTS, LOLIF et BACILLY, les travaux dont la liste suit sont soumis à autorisation du président du conseil départemental prise après avis de la commission intercommunale d'aménagement foncier de MARCEY-LES-GREVES, SAINT-JEAN-DE-LA-HAIZE, PONTS, LOLIF et BACILLY:

- -arasements de haies, et éléments topographiques assimilés, à partir du premier mètre ;
- -prélèvements de bois vert dans les haies à partir du premier stère ;
- -plantation d'arbres fruitiers ou forestiers à partir du premier plant, sauf s'il s'agit de reconstituer ou de renforcer un verger existant auprès du bâti ou de ses dépendances immédiates.

Il n'est fixé aucune liste de travaux interdits.

Les réglementations générales sont et demeurent applicables pendant toute la durée de l'aménagement foncier, notamment en matière d'urbanisme et d'environnement.

La date d'entrée en vigueur et le périmètre d'application de la réglementation spéciale édictée par le présent arrêté sont fixés aux articles suivants.

Les demandes d'autorisation devront être déposées en mairie de la commune concernée ou adressées au conseil départemental de la Manche (50050 SAINT-LÔ CEDEX).

La mise en place effective des opérations d'aménagement foncier n'a pas été immédiate, ce qui a conduit à avoir une gestion souple des dispositions de l'arrêté de 2016. Mais dans sa proposition soumise à la présente enquête publique (voir en demière partie de la pièce n° 1), la commission intercommunale d'aménagement foncier a confirmé sa demande de réglementation de l'usage des sols pour que de futures plantations ne viennent pas geler le parcellaire en rendant les échanges impossibles. Les dispositions figureront dans l'arrêté à venir du président du conseil départemental ordonnant les opérations.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

Observation N°28: Le 27 Mai 2024

Mr et Mme GOMBERT Philippe demeurant au « 6 les Tesnières » à Saint Jean de la Haize désirent faire une demande de rapprochement de la parcelle cadastrée ZD numéro 65 du village « Haut

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

Braize » d'une contenance de 77 a 80 ca sur la commune de LOLIF et qu'elle soit incluse dans l'aménagement foncier (parcelle isolée de 2.5 km du siège d'exploitation.

Dans l'espérance d'une bonne compréhension. A l'avance Merci.

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

Intégrer le parcelle ZD 65 sur Lolif dans le périmètre obligerait à étendre les opérations sur une zone de 20 ha située très au nord de la 2 x 2 voies. Le département n'est pas favorable à agrandir le périmètre dans le secteur et proposera à la commission intercommunale d'aménagement foncier de ne pas y donner suite. Il sera rappelé au demandeur qu'il existe une politique du département d'aide aux échanges amiables allant jusqu'à une prise en charge de tous les frais si l'une des parcelles concernées est située dans un périmètre d'aménagement foncier en cours. Seuls les travaux connexes ne sont pas pris en compte.

# Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

### Observation N°29: Le 27 mai 2024

Mme NIVARD Jacqueline souhaite conserver les parcelles B n°251, 252 et 253 (L'Epinette) en l'état, elles forment un lot exploité et facilement accessible. Merci.

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

Mme Jacqueline NIVARD n'apporte dans la proposition de périmètre que les parcelles B 251, 252 et 253 à Saint-Jean-de-la-Haize. Elles sont exploitées. La réclamante ne demandant pas expressément l'exclusion du périmètre, il sera proposé à la commission intercommunale d'aménagement foncier de la conserver dans les opérations pour des raisons de maintien de la cohérence du plan cadastral. En vue de l'étude de l'avant-projet de réaménagement parcellaire et de travaux connexes, la commission intercommunale et le géomètre vont prendre note de son souhait de réattribution sachant que la 2 x 2 voies n'est pas très loin (800 mètres) et que des échanges seront rendus nécessaires pour remédier aux dommages causés aux structures des exploitations agricoles. Le principe de l'opération reste toutefois de ne réaliser que les échanges nécessaires, d'autant plus qu'il faudra limiter les arasements de haies.

## Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

## Observation N°30: le 27 Mai 2024

Mme Elodie LEBREUILLY et Mr Guillaume QUENTIN, propriétaires des parcelles 313, 314, 315, 608 et 771, souhaitons conserver ces parcelles en l'état. Il s'agit des parcelles qui entourent notre habitation.

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

Il s'agit d'une demande de réattribution d'une propriété bâtie et ses dépendances immédiates (parcelles C 313, 314, 315, 608 et 771 à Saint-Jean-de-la-Haize). La réattribution sera de droit.

### Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

# Observation N°31: Le 3 juin 2024

Mr Lecompagnon Philippe, exploitant (EARL LECOMPAGNON) et son propriétaire, souhaitons que la parcelle n° ZA 60 Ponts, fasse partie du périmètre de remembrement afin de restructurer l'exploitation sur LOLIF. Propriétaire des parcelles C 201, C 200, C 203, AD 89 les Monts et C 232, C 405, le Bourg Neuf, je souhaite qu'elles rentrent dans le périmètre de remembrement (Marcey les Grèves).

Pour les parcelles ZC 0120 et ZC 0175, je souhaite qu'elles soient intégrées dans le périmètre de remembrement de LOLIF.

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

La parcelle ZA 60 ayant été bornée lors du remembrement de Ponts de 1999, une extension ne poserait pas de problème de délimitation du périmètre. La décision de l'incorporer ou pas aux opérations reviendra à la commission intercommunale d'aménagement foncier.

Il conviendra de vérifier que les propriétaires des parcelles AD 89, C 200, 201, 203, 232, 405 sur Marcey-les-Grèves étaient déjà concernés par la proposition de périmètre. Dans le cas contraire, ils vont découvrir qu'ils le deviennent si la commission intercommunale décide d'étendre le périmètre. Le département invitera la commission à s'interroger sur les possibilités d'échange.

# Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

# Observation N°32: Le 6 juin 2024

Madame Liliane GARNIER (née SIMON) propriétaire des parcelles ZB 65- ZB 141 – ZB 162 – ZB 142, demande à ce qu'il n'y ait pas de changement étant donné que nous sommes propriétaire de la maison d'habitation situé au n° 4, le Domaine à PONTS.

#### Réponse du Maitre d'ouvrage :

L'étude d'aménagement montre une unité de propriété dans une masse plus globale exploitée par le même agriculteur. La réattribution souhaitée paraît probable d'autant plus que la commune de Ponts a déjà été remembrée en 1999.

### Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

Observation N°33: le 6 juin 2024

Mr Roland LEROY demande que le terrain référencé ZL 110 dont il est propriétaire et celui référencé ZL 113 sur la commune de LOLIF, dont lui-même et sa conjointe LEROY Martine sont propriétaires, soient exclus du périmètre de réaménagement foncier pour les raisons suivantes : nous n'habitons pas à proximité de ces champs en herbage qui sont occupés par des chevaux de valeur : ceux-ci nécessitent évidemment une surveillance particulière et quotidienne, laquelle est assurée par un membre de notre famille habitant juste à coté de ces terrains.

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

La demande concerne deux parcelles dans un secteur de Lolif où il y a d'autre demandes d'exclusion. Les échanges seront très improbables. Toutefois, afin de conserver la cohérence du plan cadastral qui sera issu des opérations d'aménagement foncier, il sera proposé à la commission intercommunale de maintenir les parcelles ZL 110 et 113 dans le périmètre.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

Observation N°34: Le 6 juin 2024

Madame Lefeuvre Solange demande que la parcelle située à la Lande sous le numéro ZA 37, hors périmètre du remembrement, soit déplacée et devienne contigüe de la parcelle ZA 46 dont je suis propriétaire. Cet échange pourrait prendre place dans la parcelle ZA 60 propriété de Mr Daniel LECOMPAGNON qui demande le déplacement de cette parcelle vers LOLIF, siège de son exploitation.

### Réponse du Maitre d'ouvrage :

La parcelle ZA 37 ayant été bornée lors du remembrement de Ponts de 1999, une extension ne poserait pas de problème de délimitation du périmètre. La décision de l'incorporer ou pas aux opérations reviendra à la commission intercommunale d'aménagement foncier si elle estime que l'échange proposé par la réclamante est envisageable.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

### Observation N°35:

Madame Solenne HUZE et Mr Benoit LECONTE gérant du GAEC de la Saillardière à LOLIF souhaitons rapprocher une parcelle nous appartenant située à BACILLY ZI 41 d'une contenance de 25 a 90 ca de notre siège d'exploitation qui est hors périmètre. Nous voudrions également profiter de l'aménagement foncier pour rapprocher une parcelle hors périmètre appartenant à Monsieur Denis OLIVE de notre siège d'exploitation (LOLIF ZB 69 contenance 93 ca) Nous voudrions également savoir s'il y a des budgets pour des boviducs ou passerelles bovins dans le cadre de cet aménagement foncier.

Benoit LECONTE

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

La parcelle ZB 69 sur Lolif est à 1,5 km du périmètre. Il sera rappelé au demandeur qu'il existe une politique du département d'aide aux échanges amiables allant jusqu'à une prise en charge de tous les frais si l'une des parcelles concernées est située dans un périmètre d'aménagement foncier en cours. Seuls les travaux connexes ne sont pas pris en compte.

Le département ne financera pas d'équipements (passerelle, boviduc) pour le passage de bovins.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

# Observation N°36: Lettre de Mr MENARD (voir PJ3)

Dans cette lettre Mr MENARD exprime le souhait de garder les parcelles C 691 – C 758 – C 299 C 693 car elles contiennent un bâtiment et un puits, ainsi que les parcelles C 272 – C 265 – C 266 – C 267 – C 271 et C 264 qui sont en plus des autres à proximité d'habitations familiales.

La parcelle C 709 quant à elle peut être échangée.

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

La parcelle C 709 est effectivement détachée des deux îlots de propriété que M. Christian MENARD souhaite conserver. La commission intercommunale d'aménagement foncier et le géomètre vont prendre note de cette information en vue de l'étude de l'avant-projet de réaménagement parcellaire et de travaux connexes.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

### Observation N°37: LOLIF le 3 juin Mr Daniel LECOMPAGNON

Je demande pour la parcelle sur la commune de PONTS n° ZA 60 en limite de périmètre, soit prise dans le périmètre car elle est rattachée à l'exploitation de Mr Philippe LECOMPAGNON dont je suis le propriétaire à LOLIF le siège, lieu dit la Gaspaillère.

### Réponse du Maitre d'ouvrage :

Demande déjà exprimée sous le numéro 31.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Avis conforme.

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

Observation N°38: le 10 juin 2024

Je souhaite garder mon terrain situé au 2 Fumeçon 50300 PONTS. Mme Thérèse CRASE.

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

Mme Thérèse CRASE (compte 6800) demande à conserver la parcelle ZB 17 à Ponts. Il s'agit de la seule parcelle qu'elle apporte dans la proposition de périmètre. Cette parcelle bâtie sera d'office réattribuée.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

# Observation N°39:

GAEC de la Belle Etoile – Dominique LOTTIN – N° compte 16640.

Etant propriétaire de 22 Ha sur la commune de Saint Jean de la Haize situés dans le périmètre d'aménagement foncier, je souhaite intégrer les parcelles C2 494 et C2 503 dans le projet d'aménagement foncier du fait qu'elles sont isolées et sans accès.

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

La demande pour la parcelle C 503 est également exprimée dans l'observation n° 2.

Le Département a souhaité que la commission intercommunale d'aménagement foncier n'étende pas le périmètre à la zone de marais au sud de la route départementale n° 31 où les enjeux agricoles sont faibles au regard des obligations environnementales, d'une part, et dans une zone non directement impactée par la 2 x 2 voies, d'autre part. Une extension n'est pas souhaitable. Il sera proposé à la commission de ne pas donner une suite favorable à la réclamation.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

Observation N°40: le 10 juin 2024

M et Mme LEMASLE, exploitant de la SCEA LEMASLE à Saint Jean de la Haize 8 le Chatellier.

Notre élevage est situé sur la parcelle A 206 et nous exploitons les parcelles A 191 et A 687 et A 686. Ces parcelles sont accessibles uniquement par le chemin communal que nous entretenons gracieusement.

Nous souhaitons avoir un accès à l'EST de notre élevage. Pour ce faire, souhaitons disposer des parcelles A 207 et A 236 par acquisition ou échange à définir. Ceci dans le but d'éviter un enclavement de notre exploitation.

### Réponse du Maitre d'ouvrage :

Réponse faite avec l'observation n° 40.

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

### Commentaire du commissaire enquêteur :

Avis conforme.

### Observation N°41: le 10 juin 2024

M et Mme LEMASLE, exploitant de la SCEA LEMASLE à Saint Jean de la Haize 8 le Chatellier

Nous exploitons les parcelles A 222 et 223, A 690 224 et 67. Ces parcelles sont situées en face de notre habitation, siège d'exploitation. Nous souhaitons retirer ces parcelles du périmètre d'aménagement foncier.

### Réponse du Maitre d'ouvrage :

Réaménager le parcellaire en vue de remédier aux dommages causés par la construction de la 2 x 2 voies et, autant que faire se peut, améliorer les conditions d'exploitation agricole des propriétés rurales supposent d'exclure le moins possible de parcelles du périmètre des opérations. Les cartes des propriétés et des exploitations de l'étude d'aménagement montrent que le morcellement est important dans le secteur concerné par les observations n° 40 et 41. Répondre positivement – et c'est bien le but de l'aménagement foncier – à la demande n° 40 par voie d'échange conduit logiquement à refuser la demande d'exclusion n° 41. Par principe. La réclamation n° 41 est dès lors considérée comme une demande de réattribution. La commission intercommunale d'aménagement foncier et le géomètre vont en prendre note pour l'étude de l'avant-projet de réaménagement parcellaire et de travaux connexes.

### Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

### Observation N°42: Mme Brigitte SAUVE

Je suis propriétaire de 2 parcelles de 1 Ha pour exploiter mes 2 chevaux. Ces terrains comprennent 2 box + l'eau. Mes 2 parcelles sont à proximité de la propriété familiale contenant une écurie et une piste. De plus un padoque appartenant à mes parents est attenant à mes parcelles. Je souhaite donc que le tout soit indivisible et demande que ces parcelles ne soient pas incluses dans le périmètre de l'aménagement foncier

### Réponse du Maitre d'ouvrage :

Mme Brigitte SAUVE (compte 21080) demande à conserver la parcelle ZN 48 à Bacilly. Elle n'apporte que cette seule parcelle dans la proposition de périmètre. Cette parcelle disposant d'équipements est à réattribuer si elle venait à être maintenue dans le périmètre des opérations. Le département proposera à la commission intercommunale d'aménagement foncier d'exclure les parcelles situées dans la pointe entre deux voiries pour arrêter le périmètre à la parcelle ZN 43.

### Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note. Compte tenu de la sensibilité de ce sujet Il pourrait être utile d'informer Mme SAUVE et la rassurer sans délai.

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

#### Observation N°43:

#### Monsieur le commissaire

Je souhaite que les parcelles de LOLIF en limite du périmètre qui était dans le périmètre prévu, soit la section ZK 0069 et ZK 0080 soient intégrées dans le périmètre de l'aménagement foncier à laquelle j'adhère.

Ces parcelles sont exploitées par l'EARL de la Fauvelière à Marcey les Grèves où son siège se trouve à 5 kms de ces parcelles

### Réponse du Maitre d'ouvrage :

Le rapprochement du siège d'exploitation est un motif légitime et va dans le sens des engagements pour la réduction des gaz à effet de serre. Il reste toutefois qu'il faudra « trouver » un propriétaire et un exploitant pour faire l'échange. Le département ne s'opposera pas à l'extension souhaitée du périmètre si la commission intercommunale d'aménagement foncier estime que l'amélioration foncière est possible.

### Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

#### Observation N°44:

#### Mr le commissaire

Je suis propriétaire de la parcelle ZB 30 et ZB 31. Elles sont attenantes. L'une accueille ma maison et la seconde est complétée d'une plantation de miscanthus que j'ai créé ainsi qu'une partie boisée. Nous avons déjà été remembrés suite au passage de l'A 84. Dans ce cadre, je demande à ce que mes parcelles soient retirées de l'étude de réaménagement foncier.

Bernard FURCY

### Réponse du Maitre d'ouvrage :

Les parcelles ZB 30 et 31 ne peuvent qu'être réattribuées à M. Bernard FURCY (compte 9420) qui n'a pas d'autres apports dans la proposition de périmètre. Toutefois, les exclure des opérations nuirait à la cohérence du plan cadastral qui sera issu des opérations. Le département proposera à la commission intercommunale d'aménagement foncier de les maintenir dans le périmètre. Il est à noter qu'il y aura un effort d'information et d'explication à faire aux propriétaires qui, comme M. FURCY, se demandent quel est la justification du maintien de leur propriété dans le périmètre. L'aide du service du cadastre sera bienvenue.

# Commentaire du commissaire enquêteur :

Avis conforme. Le succès de cette enquête, visible dans ses fréquentations tant en présentiel au cours des permanences que dans sa dimension dématérialisée, montre la nécessité d'entretenir l'effort d'information et d'explication amorcée par cette enquête de périmètre.

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

#### Observation N°45:

Monsieur,

Propriétaire de la parcelle B 408 (isolée) située à Saint Jean de la Haize, je suggère de l'échanger contre la parcelle B 481 qui est contigüe à la maison située elle aussi à Saint Jean de la Haize (ancienne ferme) qui m'appartient (vu avec le propriétaire).

Sylvie LEBATTEUX - LEGENDRE

### Réponse du Maitre d'ouvrage :

La proposition très précise de la réclamante est l'occasion de rappeler que c'est l'ensemble des comptes de propriété qu'il faudra prendre simultanément en considération afin qu'aucun propriétaire ne soit désavantagé sur le futur avant-projet de réaménagement parcellaire et de travaux connexes, étant ajouté que la priorité va à la réparation des effets de coupure et d'éloignement causés par la 2 x 2 voies. L'avant-projet sera suivi d'un projet puis d'un projet modifié par la commission intercommunale d'aménagement foncier. Il s'agira alors de la 3<sup>e</sup> proposition de plan. Les réclamations contre ce « 3<sup>e</sup> projet » seront à transmettre à la commission départementale d'aménagement foncier qui y répondra et arrêtera le plan définitif.

La proposition de Mme Sylvie LEBATTEUX sera transmise à la commission intercommunale d'aménagement foncier et au géomètre comme information en vue de l'étude de l'avant-projet.

# Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

### Observation N°46:

Monsieur

Je suis propriétaire des parcelles ZB 184 (2,2035 ha) et de la ZB 186 (0,8203 ha) PONTS. Je souhaite les échanger contre la ZA 60 et la ZA 46 situées sur la commune de Ponts (je voudrais qu'elles fassent partie du périmètre de l'aménagement foncier)

Ce changement permettrait d'améliorer la praticité d'exploitation (recentrage, proximité du siège et des autres parcelles) et d'éviter les nuisances vis-à-vis des voisins.

Dans le cas échéant, je veux éventuellement échanger la parcelle ZB 184 contre la parcelle ZA 60.

Christian CRASE

### Réponse du Maitre d'ouvrage :

Cette proposition d'échange concernant la parcelle ZA 60 a aussi été formulée par M. Philippe LECOMPAGNON sous les numéros 31 et 37. M. Christian CRASE ajoute au mouvement la parcelle voisine ZA 46 également citée par M. Xavier LEFEUVRE dans l'observation n° 50. Il semble que des échanges soient envisageables.

Ces parcelles ayant été bornée lors du remembrement de Ponts de 1999, une extension ne poserait pas de problème de délimitation du périmètre. La décision de l'incorporer ou pas aux opérations reviendra à la commission intercommunale d'aménagement foncier.

#### Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

Observation N°47: Madame DUCHEMIN le 10/06/2024

Je précise que la parcelle C 820 est à vendre. Cette parcelle est située « les basses cornières ».

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

Mme Claudine DUCHEMIN (compte 8240) n'apporte dans la proposition de périmètre que cette seule parcelle C 820 à Saint-Jean-de-la-Haize. Cette parcelle apparaît comme exploitée ce qui donne une priorité à l'agriculteur en cas de mise en vente. La parcelle n'étant pas libre, elle ne peut pas constituer une réserve foncière pour la commune. De son côté, le département n'a plus besoin de constituer une réserve foncière puisque tous les agriculteurs concernés par l'emprise de la 2 x 2 voies ont reçu du terrain en compensation via la SAFER. Les ventes restent libres jusqu'à quelques semaines avant la clôture de l'aménagement foncier. Elles pourront reprendre dès publication du procès-verbal des opérations au service de la publicité foncière et de l'enregistrement.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

Observation N°48: Mr BEAUDRU Eric le 10/06/2024

Parcelle ZO 068 Adresse: 1, La Cochardière 50530 BACILLY

Je précise que cette parcelle est bâtie avec une activité de gites et résidence secondaire pas compatible avec certaines activités agricoles (élevage par exemple)

## Réponse du Maitre d'ouvrage :

M. et Mme BEAUDRU (compte 3400) n'apportent que cette seule parcelle bâtie ZO 68 à Bacilly dans la proposition de périmètre. Cette parcelle sera bien entendu réattribuée si elle est maintenue dans les opérations. Comme pour les observations n° 1 et 18, le département proposera à la commission intercommunale d'aménagement foncier d'examiner la pertinence de conserver la section ZO de Bacilly dans le périmètre.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

Observation N°49: 10/06/2024

Mr CARNET Philippe, Mme CARNET Sandrine, Mr GUILLARD Marc, Mme GUILLARD Chantal.

N° de compte 17780, possibilité de déplacer

N° compte 10570 et 10580 (Les Rosières) voir si possibilité de rapprocher du siège de l'exploitation GAEC la Paluelle à SUBLIGNY.

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

Le compte 17780 de M. et Mme CARNET concerne les parcelles A 207 et 210 à Saint-Jean-de-la-Haize, dans un secteur très morcelé. Les possibilités d'échanges ont été évoquées dans les observations n° 40 et 41 de M. et Mme LEMASLE. L'observation n° 49 confirme la nécessité de maintenir dans le périmètre toutes les parcelles du secteur, y compris bâties ou déjà bien groupées.

Le compte 10570 de M. et Mme GUILLARD concerne les parcelles A 258, 261 et 279 pour une contenance de 2,5063 ha. Le compte 10580 concerne une trentaine de parcelle également en section A de Saint-Jean-de-la-Haize pour une contenance totale de 11,4389 ha. La demande exprimée, concernant au total près de 14 ha, confirme qu'il y a toujours une problématique d'amélioration des structures foncières agricoles dans la Manche. Pour mémoire, Saint-Jean-de-la-Haize et Subligny sont des communes qui n'ont jamais été remembrées. L'étude d'aménagement réalisée à Subligny en 1998 est restée sans suite par décision du conseil municipal d'alors. D'aucuns ajouteront que le bocage a ainsi été préservé. C'est toutefois à vérifier. C'est sans doute vers la SAFER que M. et Mme GUILLARD doivent se tourner pour trouver une solution qui leur permettrait de rapprocher les 14 ha de leur siège d'exploitation à Subligny et ainsi d'économiser du temps, du carburant, de moins user les matériels et de réduire l'empreinte carbone de leur exploitation.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

Observation N°50: 10/06/2024 LEFEUVRE Xavier

Mr le commissaire

Je suis exploitant des parcelles ZA 46 et ZA 37 sur la commune de PONTS et souhaite les intégrer au périmètre de l'étude de l'aménagement foncier car j'exploite la ZB 44, ZB 41, ZB 35 et ZB 36. Egalement les parcelles situées sur la commune de BACILLY YC 48, ZK 13, ZK 19 et ZK 20 dans le but de les rapprocher de mon siège d'exploitation situé sur la commune de LOLIF au lieu dit « les fontaines ».

### Réponse du Maitre d'ouvrage :

Les parcelles ZA 46 et 47 à Ponts sont également citées dans la réclamation n° 46 de M. Christian CRASE. Il semble que des échanges soient envisageables. Ces parcelles ayant été bornées lors du remembrement de Ponts de 1999, une extension ne poserait pas de problème de délimitation du périmètre. La décision de l'incorporer ou pas aux opérations reviendra à la commission intercommunale d'aménagement foncier.

Les parcelles YC 44, ZK 13, 19 et 20 à Bacilly, propriétés des cts LEFEUVRE, sont situées dans un secteur qui n'apparaît pas avoir été perturbé par la construction de la 2 x 2 voies actuellement en service. Le projet, remis à plat, de poursuite de l'aménagement routier vers le contournement de Sartilly-Baie-Bocage est également sans lien avec la demande qui s'analyse comme un souhait de réaménagement foncier agricole classique (ex-remembrement). Le département ne financera pas l'extension du périmètre à l'ouest du chemin rural n° 113 et de la route départementale n° 333 sur Bacilly. Pour mémoire, le programme des travaux connexes dans le périmètre sera intégralement pris en charge par le département au titre de la réparation des dommages causés par la construction du contournement de Marcey-les-Grèves. Pour les travaux connexes à l'aménagement foncier agricole classique, les aides du département ont été supprimées par la délibération CG.2012-12-13.3-6 du 13 décembre 2012 (elles couvraient en gros la moitié du coût HT des travaux depuis 1995). Le coût des

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

travaux connexes devrait dès lors être supporté par les communes ou directement par les propriétaires ou les exploitants.

# Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

# Observation N°51: (PJ 4)

Le N° de compte 8720, propriétaire de 8 parcelles constitue un tout indivisible A minima, nous souhaitons échanger la parcelle 632 et en partie 633 avec une partie de la parcelle 630 (haute) afin d'alignement (voir pièce jointe).

Nous sommes en train de faire évoluer (notre propriété) par l'acquisition des parcelles 632-633 et 154. Par ailleurs, nous sommes en pour parler, par notaire interposé pour acquérir la totalité des parcelles 632-633-154. Si acquisition validée, nous souhaiterons échanger la parcelle 149 avec une partie de la 633 attenante à la parcelle 155. Cette dernière démarche étant évoquée avec le propriétaire habitation sur parcelle 155.

Merci de bien vouloir tenir compte de ma démarche.

Jocelyne EUDES. Le 10/06/2024.

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

Le compte 8720 concerne les parcelles B 130, 142, 148, 527, 629, 630, 631 et 634 à Marcey-les-Grèves pour une contenance totale de 1,0819 ha supportant une habitation. Mme Jocelyne EUDE évoque la possibilité de réaménager la propriété en accord avec ses voisins. L'aménagement foncier pourra vraisemblablement répondre à ses attentes. Sans qu'il y ait de lien direct avec la 2 x 2 voies et les problématiques agricoles, cette observation montre l'intérêt de maintenir le plus grand nombre possible de parcelles dans le périmètre. Après tout, le travail du géomètre sera « gratuit » pour les propriétaires et le procès-verbal d'aménagement foncier, également établi par le géomètre-expert agréé, fera office d'acte notarié.

# Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

Observation N°52: 10/06/2024 – Collectif des usagers de la D 458.

Mr le commissaire enquêteur,

Vous avez adressé le 10 avril 2024 une lettre circulaire avec AVIS D ENQUETE PUBLIQUE aux propriétaires fonciers, concernant l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de MARCEY les Grèves, Saint Jean de la Haize, LOLIF et BACILLY.

Nous profitons de votre avis d'enquête publique pour vous adresser notre requête à savoir la remise en état de la portion de route D 458 qui va du village La Planche de Grève de la commune de Marcey les Grèves.

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

Cette route est très fréquentée et rend de nombreux services aux usagers car, en outre elle emmène vers la déchetterie et dessert les Habitants de Saint Jean de la Haize vers les commerces et les écoles de Marcey les Grèves.

Cet état de la route s'est dégradé plus régulièrement, surtout depuis qu'un propriétaire de terrain jouxtant la D 458 se permet de prélever l'eau de la rivière « La Braize » (qui alimente en eau potable le secteur d'Avranches) afin d'inonder ses prairies ce ci au moyen de drains enfoncés dans le lit qui capte l'eau et la détourne.

L'eau remplit ses canaux et se déverse incessamment dans les ruisseaux longeant la D 458.

En conséquence, cette portion de route est inondée l'hiver et aussi dès que les pluies reviennent en toutes saisons, les berges sont fragilisées.

Nous souhaitons donc la remise en état de cette portion de route, merci de prendre en compte notre requête qui soulève le coté environnemental.

<u>NOTE</u>: Une pétition de 5 pages comportant 88 signatures et une pochette de 10 photographies légendées ont été transmises au maitre d'ouvrage en appui de cette dernière observation, à l'occasion de la remise du Procès verbal de synthèse le lundi 17 juin à Saint Lô.

### Réponse du Maitre d'ouvrage :

Les services du département ont bien connaissance de la situation de la RD 458. Une réponse avait été apportée à la commune de Saint-Jean-de-la-Haize en janvier 2012. La décision alors prise avait été de ne pas réaliser de travaux. Fondamentalement, tant s'agissant du trafic constaté, du coût probable des travaux et des difficultés d'obtenir les autorisations environnementales, rien ne justifie aujourd'hui un changement de position du département pour les raisons ci-après développées.

Il y a environ vingt-cinq ans, les services de l'Etat ont autorisé M. et Mme ALLOUARD, propriétaire des terrains traversés par la RD 458, à les remettre en état de marais. Dans son observation n° 25, Mme ALLOUARD fait état de la haute valeur environnementale de la zone, ce que confirme l'étude d'aménagement, et demande son exclusion pour cette raison du périmètre des opérations.

L'exutoire des fossés de la route départementale est actuellement le ruisseau de la Braize. Par le passé, il existait un exutoire 50 à 60 mètres plus bas en aval du pont. Les busages transversaux sous la chaussée sont sous le niveau du fil d'eau de la Braize durant une bonne partie de l'hiver. C'est la raison pour laquelle la route se trouve immergée et donc impraticable. Lorsque c'est le cas, les services du département mettent systématiquement des panneaux pour en informer les automobilistes.

Les utilisateurs sont des riverains, notamment des familles qui ont connu la période pendant laquelle le marais avait été asséché et qui avaient pris l'habitude d'utiliser le raccourci qu'est effectivement la RD 458 et qui reste largement praticable une bonne partie de l'année.

Pour que la route ne soit plus inondée, il faudrait réhausser son profil en long d'environ 80 cm. Cela nécessiterait d'élargir l'emprise en prenant sur la zone humide. Les travaux sont estimés à 600 000 € au minimum.

En plus de l'obstacle du coût eu égard au très faible trafic constaté (moins de 200 véhicules par jour dans les deux sens confondus), les services du département pensent que l'obtention d'une autorisation environnementale pour réaliser des travaux dans une zone humide est hautement improbable. Elle serait de toute manière contestée.

Enfin, s'agissant de la desserte de la déchetterie lorsque la route est inondée, il existe un itinéraire bien jalonné par les RD 973, 911 et 458 en passant par le bourg de Saint-Jean-de-la-Haize.

### Commentaire du commissaire enquêteur :

Les réponses apportées par le maitre d'ouvrage aux demandes et affirmations du collectif des usagers de la RD 458 permettent de lever certains doutes, de mettre en perspective la place de cette zone dans le projet d'aménagement global et d'expliquer les choix retenus dans leur cohérence au fil des ans, sans en ignorer ses conséquences.

# 3.3. Contributions au Registre dématérialisé

# Contribution n°1 (Web) Conservé pour mémoire, hors sujet.

Par Anonyme Déposée le lundi 06 mai 2024 à 13:55

#### Contribution

Le tourisme c'est tout ce qui nous reste dans notre région. Condamner toute notre belle région pour que 90 personnes puissent profiter des retombées financières de ces éoliennes. Ce projet est une catastrophe pour le secteur, pour la faune et la flore. Et jamais les bridages seront mis en place, c'est ce que les promoteurs affirment pour faire passer le projet en force et ensuite plus personne ne contrôle et si ils ne le font pas, ils risquent absolument rien. Même la LPO que j'ai contacté n'a pas son mot à dire sur le projet, juste émettre des recommandations c'est tout ce qu'ils peuvent faire. Et nous les riverains, malgré tous les avis négatifs que vous pourrez lire dans cette enquête publique nous serons tout juste écoutés, mais pas entendus, c'est pas normal!

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

La contribution n'appelle pas d'autre réponse que le constat de l'utilité d'internet pour augmenter l'information du public et la possibilité de formuler un avis.

### Commentaire du commissaire enquêteur :

Avis conforme...

#### Contribution n°2 (Web)

Par LEROY Roland Déposée le mercredi 22 mai 2024 à 10:51 16 A RUE JEAN BAPTISTE PIGERRE 76350 OISSEL Contribution

Je demande que le terrain référencé ZL 110 dont je suis propriétaire et celui référencé ZL 113 sur la commune de LOLIF, dont moi-même et ma conjointe sommes propriétaires, soient exclus du périmètre de réaménagement foncier pour les raisons suivantes : nous n'habitons pas à proximité de ces champs en herbage qui sont occupés par des chevaux de valeur : ceux-ci nécessitent évidemment

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

une surveillance particulière et quotidienne, laquelle est assurée par un membre de notre famille habitant juste à côté de ces terrains.

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

Cette contribution fait doublon avec l'observation n° 33.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Avis conforme

### Contribution n°3 (Web)

Par Mary Jean-Charles Déposée le mercredi 22 mai 2024 à 12:42 6 Maudon 50300 Saint Jean de la Haize Contribution

Je suis surpris de l'absence de prise en considération des problématiques d'inondation subies au village Maudon suite à la création de la 4 voies. L'étude d'aménagement ne fait que référence au PPRI de la Sée qui n'intègre pas notre village. Or nous subissons régulièrement des inondations, pas plus tard que le 19/05/24. La route communale entre la RD458 et le Champs Martin a été condamnée lors de la création de la 4 voies, et remblayée pour fusionner les parcelles agricoles B891 B893 B338 et suivantes qui ont par la même occasion été reprofilées de manière conséquente. Le CD50 se refuse à intervenir malgré que des aménagements légers avaient été réalisés de leur part après coup dans la parcelle B338 du fait de la constatation des inondations provoquées (noue + puisard inefficaces et déjà HS). A chaque épisode orageux, nous subissons une coulée de boue en provenance de ce champ "reconstitué". La carte du réseau bocager montre bien l'absence de haies bocagère avec talus à l'est de cette parcelle, en son point bas. L'emprise de l'AFAFE proposée p135 du rapport n'intègre pas ces parcelles réaménagées, subissant une érosion de sol conséquente et provoquant des inondations. Les aménagements complémentaires réalisés après coup par le CD50 ont également consisté à buser tout du long de la RD458 jusqu'à notre village amplifiant ainsi la vitesse et le débit d'écoulement des eaux arrivant sur ma propriété en contrebas. Il serait bon d'assumer enfin les impacts de la 4 voies sur notre secteur.

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

Cette contribution est à mettre en lien avec celle (n° 17 Web) de M. Christophe BAILLARD qui est l'agriculteur qui exploite le lot constitué par les parcelles B 338, 891, 893 et suivantes citées par M. MARY, et avec la contribution n° 18 (web) de M. Michel LEGOUPIL qui indique ne pas s'estimer responsable des problèmes hydrauliques puisque c'est le département qui a géré le chantier de la 2 x 2 voies.

Le département ne cherche pas à nier le problème hydraulique ni l'incidence possible de la 2 x 2 voies. La voie communale coupée par le contournement et remblayée devait probablement jouer un rôle hydraulique positif. L'évolution des cultures pratiquées, la dégradation des talus doivent également avoir un impact.

Une réunion en mairie de Saint-Jean-de-la-Haize, puis sur le terrain, est programmée avec les intéressés, les services du département, la DDTM et la municipalité pour rechercher une solution

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

immédiate, même imparfaite, et réfléchir à ce que l'opération d'aménagement foncier, notamment les travaux connexes, pourraient permettre de faire de manière plus durable.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Cette contribution est à relier à ma question n°7 et à son commentaire

# Contribution n°4 (Email)

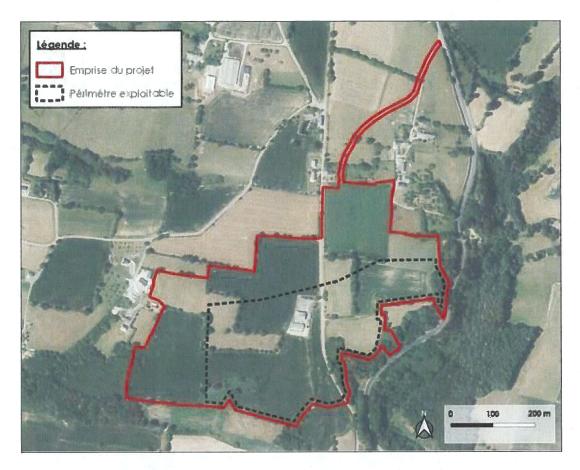
Par Sébastien CHAUSSE Directeur Opérationnel - PIGEON GRANULATS NORMANDIE Déposée le mercredi 22 mai 2024 à 11:39 Contribution

<u>Objet</u>: Contribution Pigeon Granulats Normandie - EP aménagement foncier Saint Jean de La Haize Monsieur le commissaire enquêteur,

Suite à notre RdV du 21 mai dernier, nous vous confirmons tout notre intérêt à maintenir dans le périmètre d'aménagement foncier notre ensemble terre et bâtiment sis Saint Jean de la Haize, lieu dit les Monts notamment pour ce qui concerne les parcelles à proximité du « Tertre de Neuville » et « Les grands Monts ». En effet, nous avons acquis ces biens dans la perspective d'une ouverture de carrière de roche massive destinée à compenser la fermeture à venir de la carrière d'Apilly sur Saint Senier sous Avranches et de répondre au besoin des entreprises locales et en particulier pour les aménagements d'infrastructure routière à venir. Une partie de ce foncier est plus particulièrement destinée à faciliter l'accès au futur site par la RD7 en évitant autant que faire se peut les habitations les plus proches. Vous trouverez ci-dessous un plan de principe de l'accès ainsi que la zone « carrière » envisagée

Par ailleurs, nous disposons de foncier autour de ce périmètre qui pourrait faciliter certaines compensations ou échanges. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et comptons sur toute votre diligence pour tenir compte de nos projets respectifs. Bien cordialement

Documents:



La question de la carrière est localement une source d'interrogation. La contribution de la société PIGEON GRANULATS NORMANDIE va permettre d'informer la commission intercommunale d'aménagement foncier et le géomètre.

# Commentaire du commissaire enquêteur :

Il pourrait être utile que la commission puisse recevoir la société PIGEON GRANULATS NORMANDIE de façon à appréhender au mieux son projet de développement de carrière en cohérence avec la démarche de réaménagement foncier en cours.

# Contribution n°5 (Email)

Par M LESENECHAL Déposée le dimanche 26 mai 2024 à 12:19 <u>Contribution</u>

Objet : réaménagement foncier saint jean de la Haize

Monsieur le commissaire enquêteur,

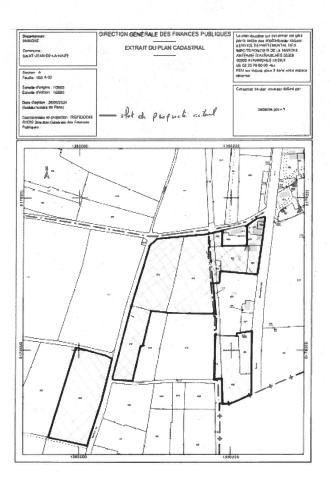
Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

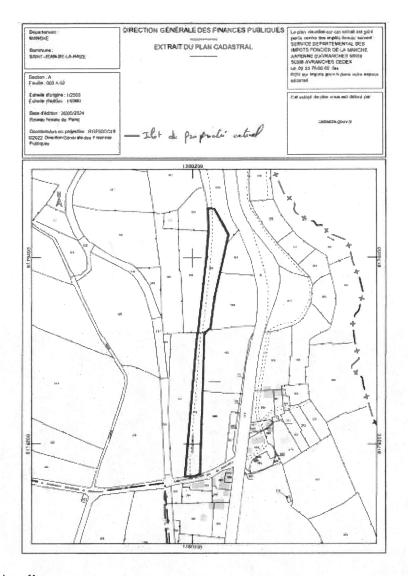
Suite à notre rencontre du 26 mai 2024 à la mairie de Saint jean de la Haize, je vous prie de trouver ci-joint mes 2 demandes de réaménagement foncier.

- 1) Je demande un échange de terrain entre la parcelle A 206 m'appartenant et les parcelles A 193 et 194 appartenant à la succession GODARD actuellement en vente. Cette échange aurait pour triple avantage: de crée un seul ilot de propriété de supprimer l'accès aux parcelles A 385, 386 et 538 par la RD 7 de supprimer un droit de passage aux parcelles193 et 194 par les parcelles A 385,386 m'appartenant et 537 appartenant à M LEHOT. Lequel passage, s'il n'est pas utilisé aujourd'hui, n'en demeure pas moins existant. Cet échange avait été évoqué par M. BURNEL lors de notre rencontre du 19 aout 2021 en mairie.
- 2) Je demande que l'emprise du chemin situé sur mes parcelles cadastrées A 402 et 354 soit régularisée par un échange de terrain. Idéalement, cet échange pourrait se faire avec la parcelle A403 (actuellement un roncier) appartenant à la SCI la garenne. L'acquisition de cette parcelle permettrait, après plantations, de protéger des nuisances apportées par la carri7re mes locataires situés parcelles A397, 398 et 394 ainsi que l'habitation de M DUVAL (A393, 394). Cet échange a déjà fait l'objet de nombreuses correspondances depuis le 24 novembre 2008.

Par ailleurs, je serais tout à fait favorable à toute plantation bocagère autour des parcelles. En espérant que mes demandes trouveront un écho favorable bien cordialement M LESENECHAL

#### Documents:





Les échanges de vues avec M. Marc LESENECHAL ont effectivement déjà été nombreux depuis le lancement de l'opération.

Le point (1) concerne les échanges parcellaires. Le géomètre en est déjà informé et va l'intégrer dans la réflexion à venir sur l'avant-projet.

Le point (2) concerne la régularisation de la voirie rurale. La procédure d'aménagement foncier offre la possibilité d'intégrer dans l'enquête publique sur le projet les modifications du réseau des chemins ruraux et voies communales souhaitées par une commune. Il reviendra au conseil municipal de Saint-Jean-de-la-Haize d'indiquer à la commission intercommunale d'aménagement foncier s'il y a lieu et comment il faudrait apporter la compensation souhaitée par M. LESENECHAL pour le terrain qu'il a perdu, mais qu'il possède toujours, pour l'ouverture de la route construite il y a longtemps que ses parcelles A 354 et 402. La compensation peut se faire en nature grâce aux apports de la commune dans le périmètre, ou via l'attribution d'une soulte à la charge de la commune. La parcelle A 403 est certes en friche, mais elle appartient bien à quelqu'un à qui la commission intercommunale devra proposer une attribution.

# Commentaire du commissaire enquêteur :

Avis conforme. Cette opportunité de régularisation est à saisir absolument de façon concertée entre le requérant, la commission et la mairie de saint Jean de la Haize.

### Contribution n°6 (Web)

Par Mr Lemasle sylvain Déposée le lundi 27 mai 2024 à 22:49 14 la morelliere 50300 Marcey les grèves Contribution

Étant propriétaire de la parcelle B10 lieu-dit les marais, Marcey les grèves, je ne souhaite pas qu'elle soit déplacée étant donné qu'elle me sert d'agrément. Je tenais à préciser que la parcelle B11 n'est pas en exploitation agricole étant donné que c'est moi-même qui en fait l'entretien

#### Documents:



### Réponse du Maitre d'ouvrage :

Il s'agit d'une demande de réattribution qui sera communiquée à la commission intercommunale d'aménagement foncier et au géomètre en vue de l'étude de l'avant-projet de réaménagement foncier et de travaux connexes.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

### Contribution n°7 (Web)

Par Arnaud Guiton Déposée le lundi 27 mai 2024 à 23:32 Moulin de Cavigny 50300 PONTS Contribution

Je souhaiterais apporter quelques commentaires et compléments à la lecture de vos documents dans le cadre de cette enquête publique :

- 1. Etant propriétaire du Moulin de Cavigny à Ponts, seul notre bief alimentant le Moulin est concerné par le périmètre de votre enquête. Le reste des bâtiments est en limite de votre zone d'enquête. Le Moulin de Cavigny est fondé en titre (existence avant 1789), son droit d'eau, son bief et sa prise d'eau sont de ce fait protégés. A la lecture de la page 29, je tiens à préciser que le bief du Moulin de Cavigny est en pleine propriété sur 1.8 km et alimente en eau le Moulin. Comme à son habitude, vous indiquez le Ruisseau de la Guérinette sur les plans en lieu et place du tracé du bief alors qu'il s'agit d'un ouvrage privé et créé par l'homme. Lors des travaux de la déviation de Marcey en 2017, le bief du Moulin a été détourné et en partie tubé sur une petite centaine de mètres au niveau du Viaduc de la Guérinette. Ses travaux ont été menés en concertation avec les équipes du Département. Toute nouvelle intervention, études ou réflexions au niveau de sa prise d'eau ne pourront être réalisées sans un minimum de concertation dans le but d'améliorer l'écoulement naturel en fond de vallée. D'ailleurs, un projet de bassins puis reméandrage de la Guérinette dans le secteur de notre prise d'eau a été annoncé ce qui permettrait de recréer de la zone humide, limiter la vitesse d'écoulement de l'eau de la Guérinette lors des crues et permettre une meilleure gestion des crues.
- 2. A la page 50 et à la page 55, vous faites référence aux haies et talus à rôle hydraulique. Je tiens à faire remarquer que dans le secteur le long du bief de la Guérinette, le manque de haies et talus est important ce qui occasionne lors de fortes pluies ou orages des écoulements de fines et boues dans les eaux du bief et de la Guérinette. Les terres agricoles sont en effet lavées et la quantité de fines se déversant dans le bief sont très importantes (eau marron). Le bief du Moulin de Cavigny finit par se boucher et s'envaser et des curages réguliers sont nécessaires pour retrouver un niveau d'eau suffisant pour le bon fonctionnement du Moulin. Ce manque de haies est très impactant dans ce secteur et le dernier remembrement subi par la commune de Ponts à intensifier ce phénomène.
- 3. A la page 72, sur le sujet de la continuité écologique. Le Moulin de Cavigny et ses équipements existent depuis des siècles (trace du Moulin dans les manuscrits du Mont Saint Michel en l'an 1129) et ne sont pas un conflit de cours d'eau. Le bief du Moulin de Cavigny est parallèle au cours d'eau de la Guérinette et n'impacte pas la continuité écologique. A noter que le bief a été tubé sur une centaine de mètres lors des travaux de la déviation de Marcey Les Grèves et cela est en revanche un obstacle à la continuité écologique : les poissons ne franchissent pas un tunnel. Depuis, en aval, il n'y a plus de poissons dans cette partie du bief.
- 4. Enfin, en page 102, je tiens à préciser que le Moulin de Cavigny dispose à ce jour toujours de ces équipements de meunerie et de ses 2 roues à augets en état parfait de fonctionnement, ces dernières ayant été labellisées par la Fondation du Patrimoine en 2022. Le Moulin de Cavigny dispose également de 2 gîtes classés 3 épis pour l'accueil toute l'année de vacanciers.

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

Au point (1), M. Arnaud GUITON rappelle qu'il est propriétaire du bief du Moulin de Cavigny à Ponts et que c'est par erreur qu'il est indiqué dans l'étude d'aménagement qu'il s'agit du ruisseau de la Guérinette. C'est tout à fait exact, mais il faudrait que l'IGN apporte la correction. Les services du département et les membres de la commission intercommunale d'aménagement foncier ne confondent

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

pas le bief et le ruisseau. Au même point, M. GUITON évoque la question des crues de la Guérinette. Pour le moment, le département n'a pas arrêté de solution pour écrêter les crues au-delà du redimensionnement déjà réalisé de certains ouvrages hydrauliques à l'aval du Moulin de Cavigny jusqu'à la confluence avec la Sée. A ce jour, seule la mise en place de zones d'expansion de crues en amont de la voie communale n° 216 par réalisation d'un bassin de rétention dans le lit majeur du cours d'eau a été définie. Le reméandrage évoqué n'a pas encore été évalué en termes d'efficacité.

Le point (2) concerne globalement les haies. Le remembrement a été réalisé à Ponts de 1996 à 1999 pour remédier aux dommages causés aux structures foncières par la construction de l'A84. Il a été financé par l'Etat qui en avait la responsabilité. Il répondait aux normes environnementales de l'époque, voire plus puisque, pour la première fois alors, des haies ont été protégées par arrêté préfectoral à l'issue des opérations. Certes, pas toutes, puisque la protection a concerné 14 km sur les 70 km conservés ou replantés. Avec 22 % du linéaire de haies initial, soit 18 km sur 83, les arasements ont été plus important que les 15 % de la moyenne de l'époque. Le bouleversement consécutif à l'A84 l'expliquait. La demande de protection des haies avait été formulée par la municipalité de Ponts justement dans une optique de lutte contre le ruissellement. Aujourd'hui, la prise en compte de l'environnement a été indéniablement renforcée, au point que la commission intercommunale d'aménagement foncier a proposé une compensation à un pour un du linéaire de haies dont l'arasement sera rendu nécessaire pour le réaménagement parcellaire. Pour rappel, l'étude d'aménagement laissait une marge, notamment dans les communes jamais remembrées. Il faut enfin ajouter que les commissions d'aménagement foncier n'ont pas le pouvoir de modifier les cultures dans les parcelles. Il en est de même pour le département.

Le point (3) sur la continuité écologique et l'impact des travaux de la 2 x 2 voies sur le bief et la circulation des poissons n'appelle pas de réponse particulière, sauf à rappeler que les travaux ont alors été autorisés au titre de la loi sur l'eau.

Il est pris note des informations exposées au point (4).

Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

#### Contribution n°8 (Web)

Par Fenni / Duchemin Déposée le mardi 28 mai 2024 à 20:04 50300 Saint Jean de la Haize Contribution

Monsieur le commissaire enquêteur,

Suite à notre rencontre du samedi 25 Mai à la Mairie de Saint de la Haize, nous (Mr Fenni et Mme Duchemin propriétaires des parcelles C222 et C564) souhaitons par la présente vous confirmer que la parcelle C564 est construite en effet notre résidence principale est située sur celle-ci. Elle n'est d'ailleurs pas exploitée de manière agricole. Nous gardons celle-ci comme notre terrain d'agrément.

Nous vous confirmons notre intérêt pour un nouveau bornage de nos parcelles en une seule. Nous vous souhaitons une bonne réception de ces éléments.

Cordialement, Mr Fenni et Mme Duchemin.

### Réponse du Maitre d'ouvrage :

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

Il s'agit d'une demande de réattribution qui sera communiquée à la commission intercommunale d'aménagement foncier et au géomètre en vue de l'étude de l'avant-projet de réaménagement foncier et de travaux connexes. Les parcelles issues des opérations seront effectivement bornées et un nouveau plan cadastral établi.

Commentaire du commissaire enquêteur :

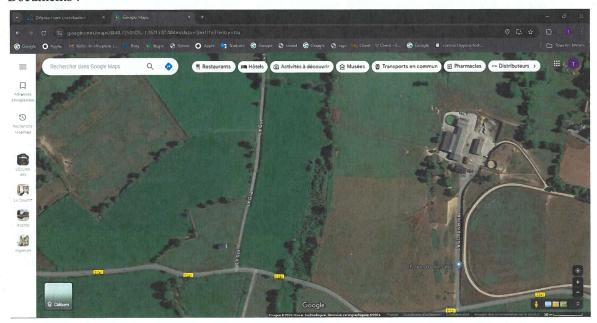
Pris note.

### Contribution n°9 (Web) & Contribution n°10 (Web) doublons

Par Helleux Paule
Déposée le mardi 28 mai 2024 à 22:09
2 Ch D'obrey
50530 St Jean Le Thomas
Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°10
Contribution

Notre parcelle de terre est à destination spéciale, en effet elle est plantée de Bois. (B101) ceci n'est pas visible sur votre plan. Nous vous joignons une capture d'écran maps.

#### Documents:



# Réponse du Maitre d'ouvrage :

Cette contribution fait doublon avec l'observation n° 27.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Avis conforme.

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

### Contribution n°11 (Web)

Par Barudoni Clémence Déposée le mercredi 29 mai 2024 à 13:56 21 rue de la Mairie 50300 Saint Jean de la Haize Contribution

Je suis propriétaire depuis le 06 mai 2024 des parcelles n°236, 237 et 238, au 21 rue de la Mairie à St Jean de la Haize. Les deux premières concernent des terrains avec bâtiment. La parcelle n°238 est un champ bordé de haies, dans lequel sont plantés des arbres fruitiers. L'accès se fait par la parcelle n°236. Mon conjoint et moi même utilisons ce champ pour y mettre un couple d'ânes. De ce fait, je ne suis pas favorable à un échange avec une autre parcelle.

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

Mme BARUDONI (compte 3200) n'apporte dans la proposition de périmètre que les trois parcelles C 236, 237 et 238 à Saint-Jean-de-la-Haize. La demande de réattribution sera communiquée à la commission intercommunale d'aménagement foncier et au géomètre en vue de l'étude de l'avant-projet de réaménagement foncier et de travaux connexes.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

# Contribution n°12 (Web)

Par Tabouret Véronique Déposée le jeudi 30 mai 2024 à 12:57 La Vannerie 50300 Saint jean de la Haize <u>Contribution</u>

Je souhaite conserver la propriété des parcelles B358, 359 et 360. En effet les parcelles B358 et 359 jouxtent ma maison d'habitation sise B360 et sont des terrains d'agrément composant ma résidence secondaire. Par ailleurs, je tiens à vous signaler un problème d'inondation et coulée de boue survenu le 19/05/2024 provenant du terrain agricole "les Baudrières" cadastré B355 et situé au dessus de ma propriété. C'est la 2e fois en 2 ans et il serait souhaitable, lors du réaménagement foncier, qu'un talus ou une haie arborée soit implantée afin de retenir le ruissellement des eaux lors des fortes pluies. Cijoint des photos justificatives.

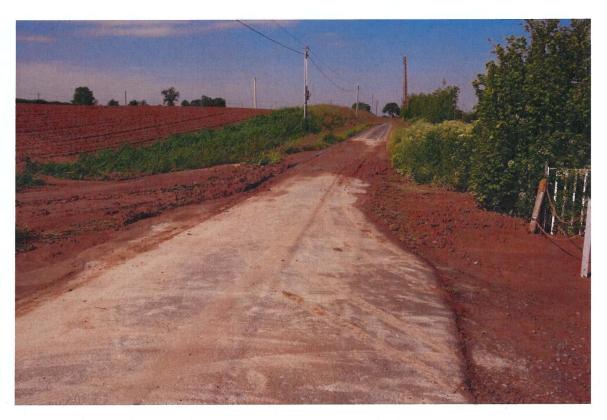
Cordialement

Documents:





Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves
Décision du Tribunal Administratif n° E24000011/14 du 14 février 2024.



Le premier point de cette contribution fait doublon avec l'observation n°12.

S'agissant du second point concernant le ruissellement, l'information sera transmise à la commission intercommunale d'aménagement foncier et au géomètre en vue de l'étude de l'avant-projet de réaménagement parcellaire et de travaux. La création d'une haie sur talus fait en effet partie des solutions envisageables.

### Commentaire du commissaire enquêteur :

Cette contribution est à relier à ma question n°7 et à son commentaire. En l'espèce, il me semble souhaitable que ces désordres constatés fassent l'objet d'une analyse, de la définition d'une solution avec la vérification de son efficacité pour la valider définitivement.

# Contribution n°13 (Email)

Par Pf Lemosquet Déposée le jeudi 06 juin 2024 à 20:04 <u>Contribution</u>

Objet:

Enquête publique Saint-Jean-de-la-Haize / compte 15180

Madame, Monsieur,

Je vous fais part de mes intentions concernant l'enquête publique sur le projet de remembrement sur la commune de St-Jean-De-La-Haize. Ayant quatre parcelles situées à St-Jean de la Haize lieu dit les

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

Crennes (B466, B579, B581, B582) d'une superficie totale de 6ha16a51ca séparées par la route en deux zones de deux parcelles, je ne vois pas la nécessité de faire un remembrement sur les parcelles, de plus il y a des arbres fruitiers sur les talus (cerisiers et châtaignier). Une autre parcelle (C37) située à St-Jean de la Haize lieu dit les Longannes d'une superficie de 52a30ca avec un pavillon construit sur celle-ci, elle ne peut donc pas être remembrée. Cette parcelle a également des arbres fruitiers. En conséquence, nous exprimons notre volonté de conserver ces parcelles et de les exclure de l'opération de remembrement. Compte 15180 Parcelles: N° B466 prairie en location avec arbres fruitiers N° B579 prairie en location arbres fruitiers N° B581 prairie en location N° B582 prairie en location N° C37 prairie avec une maison familiale

Madame, Monsieur, je vous d'agréer mes sincères salutations.

Cordialement,

Mr et Mme Lemosquet pf.lemosquet@gmail.com

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

La parcelle bâtie C 37 sur Saint-Jean-de-la-Haize sera bien entendu réattribuée et les haies conservées. Les parcelles B 466, 579, 581 et 582 pourraient théoriquement être regroupées en une seule si cela présentait un intérêt pour le réaménagement global du secteur. L'opposition de M. et Mme LEMOSQUET sera transmise à la commission intercommunale d'aménagement foncier et au géomètre. Le maintien de la cohérence du futur plan cadastral qui sera issu des opérations justifie le refus d'accorder l'exclusion du périmètre formellement demandée. Toutefois, les acteurs de l'aménagement foncier devront être attentifs à ne pas forcément rechercher le regroupement idéal, ne serait-ce que pour faciliter la conservation des haies et des arbres comme soulignés par les réclamants.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

### Contribution n°14 (Web)

Par BEAUFRERE Olivier Déposée le vendredi 07 juin 2024 à 22:34 1, Les Grands Monts 50300 Saint Jean de la Haize Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°15, N°16 Contribution

La parcelle A124 situé sur la commune de Saint Jean de la Haize se trouve proche de notre maison (moins de 300 m). Lors des travaux effectués afin de sécuriser les virages de la route départementale n°7 au niveau du Bois des Monts, une glissière en béton a été installée tout au long de la parcelle et en a supprimé l'accès. Cette parcelle surplombe les parcelles contiguës et il n'est donc plus possible d'y accéder avec un véhicule, notamment un tracteur. Cette parcelle de bois et taillis nous permettait de faire du bois de chauffage pour notre usage personnel. Nous souhaitons donc un échange de cette parcelle avec une parcelle facilement accessible permettant le même usage et située si possible également proche de notre maison.

### Réponse du Maitre d'ouvrage :

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

Il s'agit d'un dommage de travaux publics consécutif à la mise en place de la glissière en béton armé auquel le département doit répondre. La solution n'est cependant pas une intégration de la parcelle A 124 dans le périmètre d'aménagement foncier puisque les bois sont difficilement échangeables « de force ». Les services du département prendront contact avec M. BEAUFRERE car, au vu de la situation foncière dans la partie boisée de Saint-Jean-de-la-Haize, des échanges amiables sont peut-être possibles.

Commentaire du commissaire enquêteur :

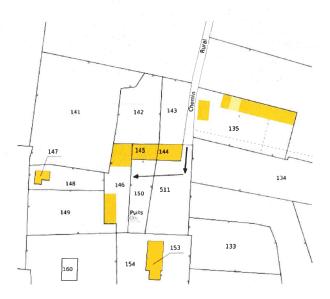
Pris note.

### Contribution n°15 (Web)

Par BEAUFRERE Olivier
Déposée le vendredi 07 juin 2024 à 22:36
1, Les Grands Monts
50300 Saint Jean de la Haize
Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°14, N°16
Contribution

Dans le cadre d'une médiation menée par M. PAINGH, conciliateur de justice près du Tribunal de Proximité d'Avranches entre nous-mêmes, Mme Lecolazet Jacqueline, M. Lecolazet Stéphane et M. et Mme Müller un accord a été trouvé en présence de Mme Guerault Sylvie, Maire de Saint Jean de la Haize, d'un adjoint de la commune et de M. BURNEL. A l'occasion de l'enquête publique portant sur l'aménagement foncier de la commune, nous nous sommes déplacés à la mairie de St Jean de la Haize, après avoir échangé avec M. ODILLE Reynald sur cet accord, il a formulé une demande auprès de M. Burnel, par mail, afin d'obtenir un croquis le matérialisant. Cet accord prévoit de prolonger le chemin rural non reconnu des Grands Monts de la commune de Saint Jean de la Haize jusqu'à la parcelle A146, propriété de M. Müller. Depuis plusieurs années, nous attendons que cet accord soit finalisé et entériné dans le cadre du réaménagement foncier.

### Documents:



### Réponse du Maitre d'ouvrage :

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

La procédure d'aménagement foncier permet en effet de modifier le tracé du chemin rural comme convenu lors de la conciliation. Le géomètre en a pris bonne note.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

# Contribution n°16 (Web)

Par BEAUFRERE Olivier
Déposée le vendredi 07 juin 2024 à 22:37
1, Les Grands Monts
50300 Saint Jean de la Haize
Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°14, N°15
Contribution

Autour de notre maison, parcelle A157, se trouvent plusieurs parcelles formant une unité. Nous souhaitons conserver la propriété de ces parcelles dont en particulier la parcelle A318.

### Réponse du Maitre d'ouvrage :

La demande de réattribution sera transmise à la commission intercommunale d'aménagement foncier et au géomètre en vue de l'étude de l'avant-projet de réaménagement foncier. Le contexte global et la nécessité de préserver le bocage poussent à privilégier des options qui amélioreront la situation sans provoquer des oppositions irréductibles des propriétaires ou des agriculteurs.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

### Contribution n°17 (Web)

Par Baillard Christophe Déposée le lundi 10 juin 2024 à 11:24 aubigny 50300 ponts Contribution

Je suis en accord avec la réclamation n°3 sur les inondations étant exploitant de la parcelle en cause nous avons dès le début des travaux mis ce point en évidence, personne nous a écouté au CD (Conseil Départemental). Par conséquence, le CD a fait quelques aménagements inapproprié, le problème persiste surtout cet hiver, nous avons été plusieurs fois déboucher la grille, photo a 1 appuis sur demande. Nous demandons que ce problème soit résolu rapidement et nous constatons également que ce cours d'eau passant part l'exploitation situé à Ponts est beaucoup plus conséquent depuis la réalisation de la route, problème déjà signalé a la mairie de Ponts et au département à l'ouverture de la route.

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

Voir contribution n° 3 (Web).

### Contribution n°18 (Web)

Par LEGOUPIL Michel Déposée le lundi 10 juin 2024 à 12:08 1 Le Jardin 50750 canisy Contribution

Suite à la contribution n° 3, en tant que propriétaire partiel des parcelles (puisque le Conseil Départemental n'a toujours pas délivré le nouveau titre de propriété) je ne suis pas le maître d'ouvrage ; c'est le Département qui a géré le chantier. Si le nouveau profilé du terrain est la cause des dégradations, je n'en suis pas responsable.

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

Voir contribution n° 3 (Web).

### Contribution n°19 (Web)

Par Trolley Kyllian Déposée le lundi 10 juin 2024 à 12:54 8 bis impasse de viremont 50530 Lolif Contribution

Bonjour, je suis Kyllian Trolley je suis favorable au projet. Je m'installe au 1er juillet 2024 en tant qu'agriculteur sur la commune de Lolif en association avec Philippe Lecompagnon (EARL LECOMPAGNON qui se transforme en EARL la gaspaillere). De plus je reprends l'exploitation de madame Sylvie Cahu à Bacilly, c'est pourquoi je voudrais que les parcelles situé à Marcey les grèves (AD 0042-0108 C0202 et C0231) soit rajouté dans l'aménagement pour ensuite les rapprocher du site d'exploitation de Lolif.

### Réponse du Maitre d'ouvrage :

La contribution de M. Kyllian TROLLEY vient en effet compléter l'observation n° 31 de M. Philippe LECOMPAGON

Les parcelles AD 42 et 108 de Mme Fabienne CAHU à Marcey-les-Grèves sont situées à près de 700 mètres de la limite sud de la proposition de périmètre, dans un secteur qui n'apparaît pas avoir été perturbé par la construction de la 2 x 2 voies actuellement en service. Il en est de même de la parcelles C 202 de M. et Mme Jacques LEMAITRE et de la parcelle C 231 de l'indivision LEPESANT. On peut souligner que la demande émane de l'exploitant sans que l'on connaisse le point de vue des propriétaires.

Le département ne financera pas l'extension du périmètre jusqu'au sud du Bas de Marcey à Marcey-les-Grèves. Comme répondu à l'observation n° 50 concernant une demande d'extension à l'ouest sur Bacilly, le programme des travaux connexes dans le périmètre sera intégralement pris en charge par le département au titre de la réparation des dommages causés par la construction du contournement de Marcey-les-Grèves. Pour les travaux connexes à l'aménagement foncier agricole classique, les aides du département ont été supprimées par la délibération CG.2012-12-13.3-6 du 13 décembre 2012 (elles

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

couvraient en gros la moitié du coût HT des travaux depuis 1995). Le coût des travaux connexes devrait dès lors être supporté par les communes ou directement par les propriétaires ou les exploitants.

Et comme répondu également à l'observation n° 49, la demande exprimée confirme qu'il y a toujours une problématique d'amélioration des structures foncières agricoles dans la Manche, notamment dans les communes qui n'ont jamais été remembrées. C'est sans doute vers la SAFER que MM. TROLLEY et LECOMPAGNON doivent se tourner pour trouver une solution qui leur permettrait de rapprocher les terres du sud de Marcey-les-Grèves du siège d'exploitation à Lolif et ainsi d'économiser du temps, du carburant, de moins user les matériels et de réduire l'empreinte carbone de leur exploitation.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

### Contribution n°20 (Web)

Par Jouenne nicolas Déposée le lundi 10 juin 2024 à 15:37 6 le bas vesval 50530 LOLIF Contribution

Je suis agriculteur sur la commune de Lolif lieu dit le bas vesval hors du périmètre de l'aménagement. J'exploite 2 parcelles sur la commune de st jean de la Haize qui ne son pas proche l'une de l'autre. Ma demande est dans le cadre de l'aménagement foncier un rapprochement au plus près du siège de l'exploitation et un regroupement de ces 2 parcelles.

# Réponse du Maitre d'ouvrage :

La demande sera examinée lors de l'étude de l'avant-projet sous réserve que les parcelles, non identifiées dans la contribution, se trouvent bien dans le périmètre. Tout au plus pourront-elle être rapprochées de la limite nord du périmètre sous réserve que les intérêts du ou des propriétaires recoupent ceux de l'exploitant.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Pris note.

# 3.4. Bilan des observations, contributions et avis

Le besoin en réaménagement foncier a été provoqué en réparation de la construction du contournement de MARCEY LES GREVES et porté par la commission intercommunale constituée le 5 février 2016.

Les travaux de la commission ont été retardés par la priorité accordée à un autre projet, la crise sanitaire due à la Covid-19 et enfin l'incertitude sur le devenir du tronçon de route nouvelle entre les contournements de Marcey-les-Grèves et Sartilly.

Enquête publique pour la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves

Ces retards ont provoqué une impatience légitime des bénéficiaires potentiels de l'aménagement foncier attendu, accompagnée du sentiment de devoir subir le préjudice causé par ces choix, sans visibilité sur l'avancement du dossier.

La procédure d'aménagement foncier en cours représente déjà un surcout de près de 500 000 € pour l'infrastructure routière créée. Il convient de contenir et de maitriser l'évolution de ce surcout en menant à terme cette opération rapidement et rentabiliser ainsi cet investissement de fonds publics

La notification de l'avis d'enquête par lettres recommandées a demandé un important investissement financier et humain, qui, par son succès et son efficacité, a démontré son caractère vertueux.

Ce succès de l'enquête, visible dans ses fréquentations tant en présentiel au cours des permanences que dans sa dimension dématérialisée, montre la nécessité d'entretenir l'effort d'information et d'explication amorcée par cette enquête de périmètre

Le public a donc été très nombreux à exprimer ses souhaits, ses besoins ou ses propositions. Si beaucoup d'entre eux sont opposés à la cession ou l'échange de leur terrain pour des raisons clairement identifiées et partagées avec la commission, aucun ne s'est prononcé contre le projet d'aménagement foncier.

La qualité des réponses et commentaires du maitre d'ouvrage à chaque point exprimé par le public doit permettre à chacun d'avoir les éléments nécessaires au suivi de ses demandes dans la poursuite de l'instruction de la démarche de réaménagement foncier en cours.

Le public reçu à l'occasion de cette enquête a montré sa forte anxiété et son opposition à la reprise des travaux de contournement de Marey les Grèves. L'arrêt des travaux a été vécu comme un soulagement mais aussi comme l'apparition d'une épée de Damoclès dont les délibérations du conseil départemental du 15 décembre dernier peu connues, incomprises et pas admises renforcent la menace.

En effet, la présente enquête vise à fixer un périmètre de réaménagement foncier pour remédier aux dommages causés par le contournement routier de Marcey les Grèves. Or, la perturbation créée comporte aujourd'hui deux visages : une route en 2\*2 voies construite, d'une part, et, d'autre part, une emprise de terrains expropriés depuis plus de cinq ans, pour une partie de projet non réalisée.

Pour autant, cette emprise fait partie intégrante du périmètre proposé dans une zone au parcellaire très morcelé, cible naturelle voire privilégiée d'une démarche de réaménagement foncier.

Aussi quelle que soit la stratégie d'aménagement routier du conseil départemental, il me semble qu'il convient bien « de sécuriser le foncier propriété du conseil départemental en demandant aux anciens propriétaires s'ils sont, ou non, intéressés par un rachat de leurs anciennes parcelles » (cf rapport CD 2023-12-15.3-1 du CD de la Manche en pj du dossier d'enquête) afin d'assainir cette zone d'un point de vue juridique, avant de décider de la poursuite, ou non, de la mise en œuvre du réaménagement foncier mis en enquête.

Enfin, l'exclusion de la dite emprise du projet de périmètre d'aménagement foncier, sans une justification robuste et/ou sans traiter des dommages ou contentieux qui pourraient être créés, tant par un aménagement routier structurant, à court ou moyen terme, que par un défaut d'information du droit des anciens propriétaires, remets en cause, à mes yeux, la cohérence et la pertinence de la présente enquête.

Plusieurs observations et contributions ont été déposées et concernent au moins deux lieux différents, bien que proches, sur des constats d'inondations. Si l'effet est visible, la cause est probablement multifactorielle ce qui fonde chaque responsable probable à rejeter la faute sur l'autre jusqu'au dérèglement climatique. Il me semble que, dans ces cas, il revient à la commission d'analyser ces situations d'une façon globale et pragmatique avec la seule volonté de trouver une solution pertinente et pérenne.

Il pourrait être utile que la commission puisse recevoir la société PIGEON GRANULATS NORMANDIE de façon à appréhender au mieux son projet de développement de carrière en cohérence avec la démarche de réaménagement foncier en cours

Il pourrait être utile de profiter de cette enquête publique pour traiter de façon concertée avec la commission, la mairie de Saint Jean de la Haize et le requérant une solution à la problématique exposé dans sa contribution web N°5.

# **PIECES JOINTES**

- 1. Arrêté n° 2024-123 du conseil départemental en date du 4 avril 2024
- 2. Décision N° E24000011/14 du tribunal administratif de Caen en date du 12 septembre 2023
- 3. Copie des parutions dans les journaux
  - a. 1<sup>ère</sup> parution:

i. Ouest France: 10 avril 2024
ii. La Gazette: 10 avril 2024
iii. Manche Libre: 20 avril 2024

b. 2<sup>ième</sup> parution:

i. Ouest France: 20 mai 2024ii. La Gazette: 8 mai 2024iii. Manche Libre: 11 mai 2024

- 4. Affichage des avis en Mairies
- 5. Affichage des avis sur site
- 6. Lettre circulaire aux propriétaires de biens fonciers.



Direction du patrimoine départemental Service des opérations foncières

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique sur projet d'aménagement foncier proposé par la commission intercommunale d'aménagement foncier de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Lolif et Bacilly

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 121-14 et R. 121-21;

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L. 123-1 à L. 123-16 et R. 123-1 à R. 123-23 traitant des enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement :

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquêtes publiques, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement ;

Vu la délibération CD.2021-07-01.0-1 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection de M. Jean Morin à la présidence du conseil départemental de la Manche ;

Vu la délibération CP.2024-01-19.3-4 du 19 janvier 2024 autorisant la mise à enquête publique du projet d'aménagement foncier proposé par la commission intercommunale d'aménagement foncier de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Lolif et Bacilly;

Vu la décision n° E24000011 / 14 du 14 février 2024 de la présidente du tribunal administratif de Caen :

Vu les demandes formulées par le commissaire enquêteur lors des contacts préalables pris avec lui par le service du département de la Manche chargé du dossier soumis à enquête publique;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Considérant, qu'en application des dispositions de l'article R. 123-9 du Code rural et de la pêche maritime, le président du conseil départemental exerce les compétences dévolues au préfet par le code de l'environnement pour la mise en enquête d'un projet d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental ;

Sur la proposition du directeur général des services ;

#### Arrête:

#### Article 1.

Il sera procédé pendant trente-six jours du lundi 6 mai 2024 à 9h30 au lundi 10 juin 2024 à 17h inclus à une enquête publique sur la proposition d'aménagement foncier faite par la commission intercommunale d'aménagement foncier de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Lolif et Bacilly en application du I de l'article L. 121-14 du code rural et de la pêche maritime, à savoir la mise en œuvre d'un aménagement foncier agricole, forestier et environnemental pour remédier aux dommages causés aux exploitations agricoles par la construction du contournement de Marcey-les-Grèves.

Outre la délimitation du périmètre de l'opération, cette proposition comporte les prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes en vue de satisfaire aux objectifs assignés aux procédures d'aménagement foncier rural par les articles L. 111-2 et L. 121-1 du code rural et de la pêche maritime et aux principes posés par l'article L. 211-1 du code de l'environnement, ainsi qu'une liste des travaux susceptibles d'être interdits ou soumis à autorisation par le président du conseil départemental en application de l'article L. 121-19 dans le périmètre proposé.

La proposition d'aménagement foncier précise que, conformément au dernier alinéa de l'article L. 123-4-1 du Code rural et de la pêche maritime, ne sont pas applicables les dispositions de l'article L. 123-4-1 relatives aux échanges « *en valeur vénale* » et qu'il n'y a pas lieu non plus d'appliquer les dispositions de l'article L. 123-23 relatives à l'aménagement foncier en « *zone forestière* ».

La proposition d'aménagement foncier mentionne également que la commission estime qu'il n'y a pas lieu d'établir une liste de communes qui ne sont pas incluses dans le périmètre d'aménagement proposé et sur lesquelles les travaux connexes envisagés seraient susceptibles d'avoir un effet notable au regard des articles L. 211-1, L. 341-1 et suivants et L. 414-1 du code de l'environnement.

Le dossier soumis à l'enquête comprend :

- 1° La proposition de la commission intercommunale d'aménagement foncier de Marceyles-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Lolif et Bacilly établie en application de l'article R. 121-20-1 du code rural et de la pêche maritime.
- 2° Un plan faisant apparaître le périmètre retenu pour le mode d'aménagement envisagé.
- 3° L'étude d'aménagement prévue à l'article L. 121-1 du code rural et de la pêche maritime, ainsi que l'avis de la commission intercommunale d'aménagement foncier sur les recommandations contenues dans cette étude.
- 4° Les informations mentionnées à l'article L. 121-13 du code rural et de la pêche maritime, portées à la connaissance du président du conseil départemental par le préfet.

Des informations sur la proposition d'aménagement foncier peuvent être sollicitées auprès des services du Département de la Manche (M. Reynald ODILLE, responsable du service des opérations foncières, <u>reynald.odille@manche.fr</u>, 02 33 05 95 84). Il en est de même pour les informations relatives à la procédure administrative.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès du président du conseil départemental (service des opérations foncières) et, à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

#### Article 2.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Saint-Jean-de-la-Haize (27 Rue de la Maire 50300 Saint-Jean-de-la-Haize).

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de Saint-Jean-de-la-Haize. Le public pourra en prendre connaissance et consigner ses observations et propositions sur un registre établi et tenu à sa disposition à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ci-dessous indiqués :

les lundis de 8h à 12h (sauf le 20 mai) et les jeudis de 14h à 18h (sauf le 9 mai)

Le dossier d'enquête publique sera également consultable dans les mêmes conditions de délai :

- -sur un poste informatique, mis à la disposition du public dans les services du département de la Manche à Saint-Lô du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (service des opérations foncières), sur rendez-vous préalable au 02 33 05 95 84;
- -sur le site internet du registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

https://www.registre-dematerialise.fr/5258

#### Article 3.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera :

- -publié quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux « Ouest-France », « La Gazette de la Manche » et « La Manche Libre » ;
- -affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci à la porte des mairies de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Lolif et Bacilly ainsi qu'aux autres lieux habituels d'affichage des communes; cette formalité sera justifiée par un certificat d'affichage établi par les maires;
- -affiché dans les mêmes conditions de délai et de durée sur les lieux dans le périmètre proposé d'aménagement foncier; ces affiches devront être visibles de la voie publique et conformes à des caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 (format minimum 42 × 59,4 cm; caractères noirs sur fond jaune);

Il sera également consultable sur le site internet du Département de la Manche et sur le site internet de l'enquête publique :

https://www.manche.fr/actions/attractivite-developpement/amenagement-duterritoire/amenagements-fonciers/

#### https://www.registre-dematerialise.fr/5258

Une notification aux propriétaires sera effectuée dans les conditions posées par l'article R. 121-21 du code rural et de la pêche maritime.

### Article 4.

Le tribunal administratif de Caen a désigné M. Jean-Philippe Anckaert, capitaine de vaisseau en retraite, pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur et M. Gérard Charneau en qualité de suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans la salle polyvalente de Saint-Jean-de-la-Haize (à côté de la mairie) aux dates et heures mentionnées ci-dessous pour recevoir toutes observations et propositions qui seront consignées dans le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par ses soins :

- -le lundi 6 mai 2024 de 9h30 à 12h et de 14h à 17h;
- -le mardi 21 mai 2024 de 9h30 à 12h et de 14h à 17h :
- -le samedi 25 mai 2024 de 9h30 à 12h;

-le lundi 10 juin 2024 9h30 à 12h et de 14h à 17h.

Ces observations pourront également être :

- consignées par écrit sur le registre prévu à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Saint-Jean-de-la-Haize;
- -adressées par voie postale, sous pli cacheté, à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Jean-de-la-Haize A l'attention de M. Jean-Philippe ANCKAERT, commissaire enquêteur 27 Rue de la Maire 50300 Saint-Jean-de-la-Haize. Les observations et les propositions du public adressées au commissaire enquêteur par voie postale seront visées et annexées par ses soins au registre d'enquête tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Jean-de-la-Haize.

Par ailleurs, pendant la durée de l'enquête publique, un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement sera ouvert à l'adresse internet suivante :

# https://www.registre-dematerialise.fr/5258

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante :

# enquete-publique-5258@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <a href="https://www.registre-dematerialise.fr/5258">https://www.registre-dematerialise.fr/5258</a> et donc visibles par tous.

#### Article 5.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai du huit jours, le représentant du Département de la Manche (service des opérations foncières) et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal, en l'invitant à produire dans un délai de quinze jours ses observations.

Le commissaire enquêteur établira, d'une part, un rapport dans lequel il relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies, et d'autre part, consignera ses conclusions motivées qui devront préciser, dans un document séparé, si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au président du conseil départemental (DPD / service des opérations foncières) le registre d'enquête, le dossier et documents annexés, avec son rapport et ses conclusions.

Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à la présidente du tribunal administratif de Caen.

#### Article 6.

Le président du conseil départemental adressera copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur au maire de Saint-Jean-de-la-Haize.

Ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables dans les services du Département de la Manche (service des opérations foncières) et sur son site internet :

https://www.manche.fr/actions/attractivite-developpement/amenagement-duterritoire/amenagements-fonciers/ Ils seront également consultables sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/5258

#### Article 7.

A l'issue de l'enquête publique, le président du conseil départemental recueillera l'avis de la commission intercommunale d'aménagement foncier puis celui des communes de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Lolif et Bacilly.

Si la commission intercommunale se prononce en faveur de l'opération, le président du conseil départemental demandera au préfet de la Manche de fixer la liste des prescriptions que devront respecter la commission intercommunale puis la commission départementale d'aménagement foncier dans l'organisation du plan du nouveau parcellaire et l'élaboration du programme de travaux, en vue de satisfaire aux principes posés notamment par l'article L. 211-1 du code de l'environnement.

Dès réception de l'arrêté préfectoral fixant les prescriptions, le président du conseil départemental ordonnera l'opération.

#### Article 8.

Le directeur général des services du département, les maires de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Lolif et Bacilly et le commissaire enquêteur sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site <u>www.manche.fr</u>

Fait à Saint-Lô

Le président du conseil départemental

Jean Morin

Signé électroniquement par :

Jean Morin

Date de signature : 4 avril 2024

Qualité : président du conseil départemental

ID télétransmission: 050-225005024-20240404-lmc11050576-AR-1-1

Date envoi préfecture : 04/04/2024 Date AR préfecture : 04/04/2024 Date de publication : 04/04/2024

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

3 rue Arthur Le Duc BP 25086 14050 CAEN Cedex 4

Téléphone : 02.31.70.72.72 lundi au vendredi 9h-12h et 13h30-16h 2 1 FEV. 2024

Courrier arrives

Courrier arrives

E24000011 / 14

M. le Président du Conseil Départemental de la Manche Direction du patrimoine départemental 50050 SAINT LO CEDEX

<u>Dossier n°</u>: E24000011 / 14 (à rappeler dans toutes correspondances)

#### COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

<u>Objet</u>: Proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnmental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves sur le territoire des communes de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Lolif et Bacilly

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Jean-Philippe ANCKAERT, capitaine de vaisseau en retraite, demeurant 1 rue Lelédier, CHERBOURG (50100) (tel : 02 33 03 06 38 ; portable : 06 80 03 92 38) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Gérard CHARNEAU (tel : 01.34.93.76.75 ; portable : 06.08.50.89.43) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

David DUDOST

**DECISION DU** 

#### TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

14/02/2024

N° E24000011/14

la présidente du tribunal administratif

Vu enregistrée le 02/02/2024, la lettre par laquelle M. le Président du Conseil Départemental de la Manche demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnmental lié au contournement routier de Marcey-les Grèves sur le territoire des communes de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Lolif et Bacilly;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et l'article R. 123-5;

Vu le code de l'urbanisme;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 121-21;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

#### DECIDE

- ARTICLE 1 : M. Jean-Philippe ANCKAERT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 2 : Monsieur Gérard CHARNEAU est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.
- **ARTICLE 4** :La présente décision sera notifiée à M. le Président du Conseil Départemental de la Manche, à M. Jean-Philippe ANCKAERT et à M. Gérard CHARNEAU.

Fait à Caen, le 14/02/2024.

la présidente,

SIGNÉ

Hélène ROULAND-BOYER

erifiée conforme à l'original, greffier en chef,

H

#### ouest-france.fr/obseques

Accédez à nos services en ligne : offrande de fleurs, de messes, dons, dépôt gratuit de condoléances

Pour passer un avis : 02 56 26 20 01 (prix d'un appel local, N° non su En partenariat avec dansnoscoeurs fr

## Les avis d'obsèques du jour \*-

dans la Manche

Canisy Mme Susan HILYER Carentan-les-Marais M. Didier BASSET

Donville-les-Bains

Mme Micheline LE BAQUER

Dragey-Ronthon

Mme Yvonne LEVEQUE Granville Granville Mme Bernadette AUTHY La Colombe M. Jean-Yves BRASY

Le Mesnil-Rouxelin M. Robert MANSON Marigny-Le-Lozon Mme Georgette MARIE Saint-Amand-Villages Mme Nicole MARTIN Saint-Brice-de-Landelles Mme Georgette MORAZIN Saint-Jean-de-Daye Mme Geneviève GILSON Mme Geneval.

Saint-Lô
M. Emile BAUDOT
Mme Charlotte LAPLANCHE
Mme Georgette LELIÈVRE

#### dans les autres départements

Condé-en-Normandie Mme Nadine PIERRE Guichen M. Gédric BINET

Monceaux-en-Bessin

(\* ) ayant fait l'objet d'un avis d'obsèques ou de décès ce jour dans le journa

#### Les cérémonies célébrées aujourd'hui \*

dans la Manche

Brécey 10 h 30 : Mme Annette SEIGNEUR, au cimetière Maison Plessis

Le Meanil-Vineron
14 h 30: Mme Monque MARGUERIE, au crettère. Pompes Funebres Guillouf
14 h 30: Mme Monque MARGUERIE, à la saile communaie, Pompes Funebres Guillou
Mortain-Bocage
14 h 30: Mme Mane-Thérèse GOHARD, en l'égise de Notre-Dame-du-Touchet.

Saint-Lô
15 h 00 : Mme Marie-Françoise TREHEN, en l'église Sainte-Croix. PFG Saint-Lô Villedieu-les-Poêles-Rouffigny
14 h 30 : M. André MONROCQ, au crématorium des Estuaires de Villedieu-les-Poêles

Mason Plessis RÉ, au crématonum des Estuaires de Villedieu-les Poêtes. Mason Plessis - Les Cypres Mason Plessis - Les Cypres (†) ayant fait folyit d'un avis dans la journal

#### Avis d'obsèques

Carentan-les-Marais (Montmartin-en-Graignes. Carentan) La Meauffe, Pont-Hébert Saint-Senier-sous-Avranches

Nicolas, Cédric, ses enfants; Christian et Geneviève. son frère et sa belle-soeur toute sa famille. ont la tristesse de vous faire part du décès de

#### Monsieur Didier BASSET

survenu le lundi 8 avril 2024, à l'âge de

La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 13 avril 2024, à 10 h 30, en l'église de Montmartin-en-Graignes, suivie de l'inhumation au cimetière. Condoléances sur registre. Des dons pour la Recherche contre Cet avis tient lieu de faire part et de emerciements Condoléances sur https://pompesfunebres-carentan.fr

PF Maloisel, Carentan, 02 33 42 10 78

Saint-Amand-Villages,

Roland Martin, son époux Roland Martin, son époux; Ludovic, Cyril (f), ses fils: ses frères, sa sœur, ses beaux-frères et belles-sœurs, ses neveux et nièces, ses cousins et cousines, Alain et Anne Valette, ses chers amis, ses amis et voisins ont la tristesse de vous faire part du décès de

## Nicole MARTIN née BISSON

survenu le mardi 9 avril 2024, à l'âge de 77 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée mardi 16 avril 2024, à 10 h 30, en l'église Saint-Laurent de Torigni-sur-Vire de Torigny-les-Villes, suivie d'un dernier hommage au crématorium de Brix à 15 heures. Condoléances sur registre. Mme Martin repose à la chambre funéraire, 25 rue Robert Le Bis à Saint-Amand. La famille remercie le service de Gastro entérologie de l'hôpital Mémonal de Saint-Lô. Ni fleurs, ni plaques. Des dons au profit de la Lique contre le cancer. Cet avis tient lieu de faire part et de remerciements. remerciements Condoléances sur https://maisonplessis.fr

Maison Plessis, Saint-Lô, 02 33 57 63 56

#### Saint-Lô, Maison-Feyne (23), Caen

Micheline Baudot, son épouse Corine et Marc, Yannick et Natali, ses enfants ses petits enfants et arrière petits enfants, son beau-frère, ses belles sœurs, ses neveux et nièces, ses cousins et cousines ont la douleur de vous faire part du décès de

#### Monsieur Emile BAUDOT

survenu le lundi 8 avril 2024, à l'âge de 90 ans.

Selon sa volonté, un dernier hommage lui sera rendu vendredi 12 avril 2024, à 12 h 45, au crématorium de Caen, dans la plus stricte intimité familiale Condoléances sur registre.

M. Baudot repose à la chambre funéraire, 3 route d'Isigny à Saint-Lô. Visites réservées à la famille. Cet avis tient lieu de faire part Condoléances sur https://maisonplessis.fr

Maison Plessis, Saint-Lô, 02 33 57 63 56

#### Monceaux-en-Bessin, Arganchy Troarn (Bures-sur Pont-Hébert (50)

Béatrice et Laurent Besnard, Catherine Michel et Pascal Monestiez, Guillaume et Cassandre Michel, Guinaume et Cassanthe Michel, ses enfants; Antonin, Auriane et Hannah Besnard, Guénolé et Louis Michel, ses chers petits-enfants; Stanislas, Amaury et Wandrille Besnard, ses arrière-petits-enfants; vous font part du décès de

Madame Yvette MICHEL née JEANNE

survenu le dimanche 7 avril 2024, à Bayeux, dans sa 88° année

Ses obséques religieuses seront célébrées lundi 15 avril 2024, à 14 h 30, en l'églies Saint-Nicolas de Monceaux-en-Bessin, où un registre à condoléances sera ouvert. Ni plaques, ni fleurs Seion sa volonté, des dons pour les associations Mécénal Chirurgie Cardiaque et Fondation Perce Neige. La famille remercie ses chieres voisines Françoise et Catherine, son médécin traitant, le Dr Mane Brisset, pour leur gentillesse et leur dévouement. Cet avis tient lieu de faire part. Mme Béatrice Besnard. 28 rue Saint-Didace. 50700 Valognes Condoléances sur www.pirmmouchel.fr Ses obsèques religieuses seroni

PF Mouchel, Bayeux, 02 31 22 84 10

Canisy (50) Domfront en Poiraie (61)

Christopher Hilyer, son époux; Patrick Hilver, son fils, et Nicky Sam Hilyer, son petit-fils, et Roxane; Rosie Hart, sa petite-fille, et Brendan; toute la famille et ses amis ont la tristesse de vous faire part du décès de

#### Susan HILYER

survenu le 30 mars 2024, à l'âge de

Un dernier hommage lui sera rendu samedi 13 avril 2024, à 11 heures, au crématorium des Estuaires de Villedieu-les-Poêles.

#### La Colombe, Bourguenolles

Landelles-et-Coupigny Marlène, son épouse; Laëtitia et Jérôme, Gaëlle et Gaël, Charline et Julien, ses enfants adorés ses petits-enfants chéris Simonne, sa maman; Joëlle, sa soeur Marie, sa belle mère; et toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

#### Monsieur Jean-Yves BRASY

survenu le mardi 9 avril 2024, à l'âge

La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 12 avril 2024, à 15 heures en l'église de La Colombe, suivie de l'inhumation au cimetière

Jean Yves repose au funérarium de

La famille remercie tout le personnel soignant qui l'a accompagné. Fleurs naturelles souhaitées, des dons pour le fleurissement de la sépulture ou pour le Centre François Baclesse Cet avis tient lieu de faire part et de Condoléances sur https://maisonplessis.fr

Maison Plessis Letellier, Villedieu-les-Poêles, 02 33 51 47 30

#### Saint-Jean-de-Daye

Les familles Gilson, Royer, Niquet, Lefranc, Devlin, Rio, leurs enfants, petits enfants et arrière-petits enfants, ont la douleur de vous faire part du décès de

## Madame Geneviève GILSON née DEVLIN

survenu le lundi 8 avril 2024, dans sa 101° année

La cérémonie religieuse sera célébrée lundi 15 avril 2024, à 10 h 30, en l'église de Saint-Jean-de-Daye, suivie de l'inhumation au cimetière local. Geneviève repose à la chambre fundraire, 3 route d'Isigny à Saint-Lô Visite de 9 h à 13 h. La famille remercie Janine Fafin, Patrice Devlin airis que ses infirmières. Cet avs tient lieu de faire-part et de remerciements. remerciements. remerciements. Condoléances sur https://maisonplessis.fr

Maison Plessis, Saint-Lô. 02 33 57 63 56

#### Dragev-Ronthon, Tresserve (73)

Jocelyne Lévêque, Yves Lévêque et Nadine Paysan, Marie-Christine Lévêque, Jacques et Paola Lévêque, ses enfants et leurs conjoints; Anthony et Sandrine, Mickaël et Marie-Claire, Aurore, Jean-Yves et Olivia, Sébastien et Emilie, Mathieu et Anne-Gaëlle, David, Manon, Mathieu et Anne Gaelle, David, Manon, ses petits enfants; Hugo, Théo, Noah, Jade, Jules, Juliette, Margot, Lucas, ses armère petits enfants; Micheline Boucey, sa sœur; ses neveux et nièces ont la tristesse de vous annoncer le décès de

## Madame Yvonne LEVEQUE née LEMONNIER

survenu le 8 avril 2024, à l'âge de 92 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu La cérémonie religieuse aura lieu samedi 13 avril 2024, à 14 h 30, en l'église de Ronthon, suivie de l'inhumation au cimetière de Dragey. Condoléances sur registre-Yvonne repose à la Maison funéraire des Cyprès de Sartilly, ZA route de Carolles

Carolles
La famille emerc'ie particulièrement
M le Dr Hourman, son médecin
traitant, toute l'équipe de l'EHPAD de
Sartilly soignants, cuisimiers, agents
administratifs, pour leur bienveillance
et leur humanité de même que
Mme Agnès Desfeux, son amie
protectnice à la résidence.
Cet avis tient lieu de faire part et de
remerciements. remerciements.
Condoléances sur
https://maisondescypres.fr

Maison Plessis - Les Cyprès, Sartilly, 02 33 48 60 61

Guichen, Cherbourg-en-Cotentin (Tourlaville) (50)

Nous avons la douleur de vous faire part du décès brutal de

#### Monsieur Cédric BINET Ingénieur civil de la défense

survenu le dimanche 7 avril 2024, à l'âge de 48 ans. De la part de : Alexandra Picot, sa compagne; Emma, sa fille; Stéphane, son frère; Kévin, son neveu: Jacqueline, sa tante, et toute la famille et ses amis

La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 12 avril 2024, à 14 h 30, en l'église de Guichen, suivie de l'inhumation au cimetière. Cédric repose à la Maison funéraire La Bruzoise de Guichen. Visites de 14 h 30 à 18 h 30. Visites de 14130 à 18130. La famille remercie les équipes de secours qui sont intervenues ainsi que Maïwenn. Fleurs naturelles et dons pour un fleurissement ultérieur.

Cet avis tient lieu de faire part et de remerciements.

Condoléances sur www.labruzoise.com La Maison des Obsèques PF La Bruzoise, Guichen, 02 99 57 05 49

#### Granville

Sylvie et Ibrahima, Laurent (†), Virginie, Corinne, Sophie Adrien et Kelly, Michel et Marie Laurence, son frère; ses petits-enfants, arrière-petits-enfants et arrière arrière petits enfants, les familles Laurence, Chatel, Tanguy, ses amis et voisins ont la tristesse de vous faire part du décès de

#### Madame Bernadette AUTHY née LAURENCE

survenu le dimanche 7 avril 2024 à l'âge de 85 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 12 avril 2024, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame du Cap-Lihou de Granville, suivie de la crémation au crématorium des Estuaires de Villedieu-les-Poêles, mercredi 17 avril 2024 à 9 h 45. 2024 à 9 11 45. Bernadette repose à la chambre funéraire des Ets Guerin, 97 rue du Vieux Moulins, 50400 Granville. Cet avis tient lieu de faire part et de

remerciements. Fleurs naturelles seulement Condoléances sur www.maison-guerin.fr

Maison Guérin, Granville, 02 33 50 10 17

#### Marigny-Le-Lozon (marigny), Canisy, Cherbourg-en-Cot (tourlaville)

Nicole et Michel (†) Taffara Chantal Marie, Martine et Christian (†) Leneveu Brigitte et Patrick Lebreton Isabelle et Jacky Lavaley, ses filles et ses gendres; ses petits enfants et arrière-petits-enfants Thierry Blouet, son neveu Thérèses Lesaulnier, sa soeur et ses enfants; Antoinette Lemoine, Raymonde et Pierre Bernard, sa belle-soeur et ses enfants; Raymonde et Pierre Bernard, sa belle-soeur et son beau-frère et leurs enfants; les famille Gardie, Legros, Lepetit, Marie, ses neveux, nièces, cousins et cousines, ses voisins et amis ont la douleur de vous faire part du décès de

## Madame Georgette MARIE née GARDIE

survenu le mardi 9 avril 2024, dans sa

96\*année.

La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 12 avril 2024, à 10 h 30, en l'église de Marigny de Marigny-Le Lozon.

Condoléances sur registre et sur www.pi-izabelle-renaud fr Pas de plaques, que des fleurs naturelles.
Georgette repose à la chambre funéraire, salon Ecume, 9 place du Dr Guillard à Marigny.

Une messe d'intention aura lieu ultérieurement.

La famille remercie son médecin, ses infirmières, le SSIAD et le personnel de l'hôpital Mêmorial pour leur dévouement et leur gentillesse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

PF Izabelle-Renaud-Funéplus, Mariany, 02 33 55 18 39

Saint-Lô, Bannalec Tessy-Bocage (Fervaches), Flers Martine Laplanche,

Brigitte Lemoal. Patricia Le Metayer-Laplanche, ses filles; Nicolas et Jane, Julien et Kelly,

Thomas, Fleuriane et Matthieu, Josy Rudy et Clémence, Lucas, ses chers petits-enfants Maiwenn, Alec, Maèlie, Ebéne, Maé, Noa, ses arrière-petits-enfants; les familles Delaune et Le Metayer, ses cousins et cousines les clubs d'Ecraneville et d'Orval, ses amis proches ont la douleur de vous faire part du décès de

#### Charlotte LAPLANCHE

survenu le mardi 9 avril 2024, à l'âge

Un dernier hommage lui sera rendu vendredi 12 avril 2024, à 15 heures, au Centre funéraire Izabelle Renaud, suivi de la crémation dans l'intimité familliale. Condoléances sur registre

Condoléances sur registre et sur www.pf'zabelle renaud fr Un bouton de rose sera apprécié ou de dons pour le fleurissement futur de la sépultur Charlotte repose à la chambre fundraire salon Mer, 680 rue Henri Dunant à Saint-Lô. Dunant à Saint-Lô. La famille remercie le Dr Didius et le personnel soignant pour leurs bons soins et leur gentillesse. Cet avis tient lieu de faire part et de remerciements.

PF Izabelle-Renaud - Funéplus, Saint-Lô, 02 33 55 18 39

#### Donville-les-Bains

Annie et Stéphane Villaespesa, Alain et Françoise Le Baquer ses enfants: ses eniants; Paul et Élise, Chloé, Élodie et Ronan, Marie et Julien, ses petits-enfants; Jade, Capucine, Maëlle, ses arrière-petits-enfants; Jacqueline, Françoise, Nicole, ses belles sœurs ses neveux et nièces. ont la tristesse de vous faire part du décès de

## Madame Micheline LE BAQUER née TOUZÉ

survenu le dimanche 7 avril 2024. à l'âge de 88 ans

La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 12 avril 2024, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame de Lourdes de Donville-les-Bains, suivie de l'inhumation au cimetière de La Pierre

Aiguë. Micheline repose à la chambre funéraire des Ets Guérin de Granville La famille remercie l'ensemble du personnel soignant de l'hôpital de Villedieu-les-Poêles pour son accompagnement Condoléances sur www.maison-guerin.fr

Maison Guérin, Granville, 02 33 50 10 17

## Juaye-Mondaye Aurseulles (Longraye)

Stéphanie Marie, Gwendoline Grenier, Quentin Dubois, ses enfants; Elona, Luca, Eden, ses petits enfants adorés; Pierre Marie, son papa; Brigitte Perdrix, Didier et Brigitte Marie et leurs enfants, les familles Letourneur, Vaultier, ses fidèles amis, le personnel des Cidres du Manoir, et tous ceux qui ont eu le plaisir de la connaître ont la douleur de vous faire

#### part du décès de Christina MARIE

survenu à Baveux, le 8 avril 2024. à l'âge de 55 ans

La cérémonie religieuse sera célébrée lundi 15 avril 2024, à 14 h 30, en l'église abbatiale de Juaye-Mondaye. Vos témoignages de sympathie seront reçus sur un registre. Christine repose à la Maison funéraire du Bessin, route de Balleroy au du Bessin, route de Balleroy au Molay-Litty. Fleurs naturelles ou des dons au profit de la recherche contre le cancer (Centre François Baclesse). Cet avis tient lieu de faire part et de remerciements. La famille remercie les médecins et l'ensemble du personnel du Centre Hospitalier de Bayeux pour leur dévouement et leur accompagnement. Condoléances sur www.pfmeslin.fr

PF Meslin - Funéplus, Le Molay-Littry, 02 31 51 73 68

#### Saint-Lô

M. René Lelièvre (†), son époux; m. nene Leilevre (T), son epoux, Marie-Francine (†) et Yves Meunier, Nadia (†) et Brahim Ben Abdallah, Didier Leilevre, Christian Lellevre, Maryline Lelievre et Guy Lalouelle, Florence Lellevre, Pascal Lelievre et Christine Lecouturier, ses enfants; ses petits-enfants, ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

## Madame Georgette LELIÈVRE née CHASSEREAU

survenu à l'aube de ses 94 ans

La cérémonie civile sera célébrée jeudi 11 avril, dans la plus stricte intimité familiale. Mme Georgette Lelièvre repose à la chambre funéraire, route d'Isigny à

Saint-Lô. Saint-Lo. Condoléances sur registre. La famille remercie Camille, Anais, et Mathis, infirmiers libéraux.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements

#### Le Mesnil-Rouxelin, Saint-Lô

Monique et Roger Fesnien, Danièle et Alain Létoffé, Michèle et Philippe Potier, Hubert et Véronique Manson ses enfants; ses petits enfants, arrière petits enfants et arrière arrière petits enfants, ses neveux et nièces, toute la famille, ses amis ont la tristesse de vous faire part du décès de

#### Monsieur Robert MANSON

Ancien directeur de la laiterie Claudel Décoré de l'Ordre du Mérite Agricole Officier de l'Ordre National du Mérite

survenu le mardi 9 avril 2024, dans sa

La cérémonie religieuse sera célébrée lundi 15 avril 2024, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame de Saint-Lô, suivie de l'inhumation au cimetière

local.
Condoléances sur registre
Cet avis tient lieu de faire-part et de
remerciements.
Condoléances sur
https://maisonplessis.fr

Maison Plessis, Saint-Lô, 02 33 57 63 56

Condé-en-Normandie (Condé-sur-Noireau), Montenay Mouen, Souleuvre-en-Bocage (Campeaux)

Ludovic Pierre, son époux; Léa, sa fille chérie, et toute la famille ont la douleur de vous annoncer le décès de

#### Madame Nadine PIERRE

survenu à Vire, le vendredi 5 avril 2024, dans sa 43° année.

La cérémonie religieuse sera célébrée La ceremonie religieuse sera ce ce jour mercredi 10 avril 2024, à 14 h 30, en l'église de Campeaux (14). Condoléances sur registre. Pas de plaques, que des fleurs Nadine repose à la chambre funéraire de Condé-sur-Noireau, rue Motte de Lutre, salon Athéna. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

14110 Condé-sur-Noireau PF Gauquelin - Le Choix Funéraire, Condé-sur-Noireau, 02 31 69 02 96

#### Vimoutiers

Ludovic Pierre

8 rue de Vire

Jean-Claude Berger, son compagnon; Etienne (†), Germaine (†), André (†) et Thérèse (†), Yvette (†), ses frères et sœurs; ses neveux et nièces, Judio et Thiora Plegor. Lydie et Thierry Berger, sa belle-sœur et son beau-frère; toute la famille et ses amis ont la tristesse de vous faire part du décès de

#### Madame Yvonne ELUARD

survenu le samedi 6 avril 2024, dans sa 94º année.

La cérémonie religieuse sera célébrée lundi 15 avril 2024, à 10 heures, en l'église Notre-Dame de Vimoutiers, suivie de la crémation dans l'intimité familiale. La famille remercie le personnel de

l'hôpital Marescot de Vimoutiers et en particuliers les soignants du service Margaret Mitchell Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. Condoléances sur www.pfrivieretargat-vimoutiers.fr

PF Rivière Targat Hérisson, Vimoutiers, 02 33 39 07 42

Obsèques à suivre

#### Suite des obsèques

## Saint-Brice-de-Landelles Louvigné-du-Désert

Roger (†), son époux; Loic et Monique, Gérard et Isabelle, Lionel (†), Laurence(†), ses enfants; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ont la tristesse de vous faire part du décès de

## Madame Georgette MORAZIN née GUENÉE

survenu le lundi 8 avril 2024, dans sa 89º année.

La oérémonie religieuse sera célébrée jeudi 11 avril 2024, à 10 h 30, en l'église de Saint-Brice-de-Landelles. Mme Morazin repose à la chambre funéraire Lepetit à Parigny. La famille remercie le personnel de l'EHPAD de Mortain pour sa gentillesse et son dévouement. De préférence des fieurs naturelles. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements

remerciements.

Condoléances sur https://lepetit.le-choix-funeraire.com

PE Lenetit-Le Choix Funérair Grandparigny, 02 33 49 13 46

#### La Ferté-Macé, Trizac

Christian, Catherine et Olivier Duc, ses frères et sœur: la famille Perier ainsi que ses amis ont la douleur de vous faire part du décès du

#### Docteur Jean-Pierre DUC

survenu le dimanche 7 avril 2024. à l'âge de 76 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 13 avril 2024, à 14 h 30, en l'église de Trizac (15400), suivie de l'inhumation au cimetière. Jean-Pierre repose à la Maison funéraire de La Ferté-Macé. Son départ pour Trizac aura lieu jeudi 11 avril, à 8 h 30. Fleurs naturelles seulement Cet avis tient lieu de faire-part Famille Duc, Cheyrouse, 15400 Trizac. Condoléances sur www.ouest-france.fr/obseques

PF Mélanger, La Ferté-Macé, 02 33 30 40 38

#### Vire Normandie, Trébeurden

Patrice Fauvel,
Denis et Dominique Fauvel,
ses enfants;
ses petits-enfants
et arrière petits-enfants
et toute la famille,
vous font part du décès de

## Madame Janine FAUVEL née DOUBLET

survenu à Flers le 9 avril 2024, à l'âge de 92 ans

La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 12 avril 2024, à 14 h 30, en l'église de Neuville à Vire. Condoléances sur registre Janine repose à la chambre funéraire des Neuvillères, rue de la Reine Mathilde à Vire. Cet aws tient lieu de faire-part et de remerciements.

remerciements. Condoléances sur https://pf-jacky-rougereau.fr

PF Jacky Rougereau et fils. Vire 02 31 68 00 75

Courseulles-sur-Mer

M. Marcel Lahaye (†), son époux; M. Marcel Lanaye (1), sorrepous, Mme Paulette Lahaye, (†), M. Marcel Lahaye, ses enfants; M. et Mme Jean-François et Sylvie Lahaye, son petiti-neveu et sa petite-nièce; toute la famille et les amis, ont la douleur de vous faire part du décès de

#### Madame Louise LAHAYE née PANEL

survenu le 5 avril 2024, dans sa 96° année

La cérémonie religieuse sera célébrée jeudi 11 avril 2024, à 10 heures, en l'église Saint-Germain de Courseulles-sur-Mer, où l'on se

La famille remercie le SAAD et les infirmières de Courseulles-sur-Mer pour leur gentillesse et leur dévouement. Pas de plaques, que des fleurs

naturelles. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. Condoléances sur

www.pompesfunebres-renoufdaniel.fr PF Renouf, Courseulles, 02 31 37 70 60

## Ouistreham Colleville-Montgomery

voiteviite-Montgomery
Marie-France Debaize, son épouse;
Véronique Proch et Aláin Roger,
Franck et Véronique Lawache,
ses enflants de cœur,
Hugo et Alexane,
Hélène,
Théo et Caroline,
Chloé.

Chloé, Thibault et Lisa, ses petits-enfants; Nolhan et Marius, ses arrière-petits-enfants; toute la famille, ses voisins et amis, ont la tristesse de vous faire part du décès de

#### Monsieur Bernard DEBAIZE

Ancien Combattant AFN survenu le 7 avril 2024, à Baclesse, à l'âge de 87 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée jeudi 11 avril 2024, à 15 heures, en l'église de Colleville-Montgomery,

suivie de l'inhumation au cimetière de Thury-Harcourt La famille remercie le personnel

soignant du Centre François Baclesse pour son dévouement et sa gentillesse. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Condoléances sur registre

PF Carriers Hericy, Cesny-Bois Halbout, 02 31 84 50 17

Pour rendre hommage à un défunt quest-france fr yous propose le dépôt de condoléances. l'offrande de messe et de fleurs

ouest-france.fr rubrique Obsèques

#### Villers-sur-Mer

ses petits enfants et leurs conjointes; Enzo, Léna, Noah, Enzo, Léna, Noah, ses arrière: petits-enfants; ses sœurs, frères et belles-sœurs, ses neveux et nièces, ainsi que toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de

#### Elisabeth MUTRICY née HUARD

survenu le dimanche 7 avril 2024,

La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 12 avril 2024, à 10 heures, en l'église Saint-Martin de Villers-sur-Mer. Cet avis tient lieu de faire-part et de

remerciements Condoléances sur registre Fleurs naturelles uniquement.

www.ouest-france.fr/obseques

## Sainte-Marguerite-d'Elle, Lison Gonneville-Le Theil, Colombelles

Catherine et Rémy Marie, Évelyne Ponge et Gilles Masclaux, ses enfants:

petits enfants; ses arrière-petits-enfants

## Madame Suzanne PONGE

survenu le lundi 8 avril 2024, à l'âge de

PF Louchart, Isigny sur Mer, 02 31 21 99 19

#### Rémalard-en-Perche

Muriel, Laurence, ses filles; Jasmine, Andéol, Philéas, Miguel, ses petits enfants; Nicole Lenglet, Eliane et Bernard Hérault ses soeurs et son beau-frère; Solange Cam, Yvette Pitou, Arlette et Daniel Clotet, ses belles soeurs et son beau-frère

## toute la famille et ses amis ont la tristesse de vous faire part du décès de

indi 15 avril 2024, à 14 h 30, er

l'église de Rémalard-en-Perche, suivie de l'inhumation au cimetière. Des fleurs naturelles ou des dons pour la Recherche médicale. Cet avis tient lieu de faire-part et de

PF Mousset,

#### Des professionnels à vos côtés

Pompes Funèbres Girard FUIL

SET THE BOSE BOSE & SEQUE

BOSE A BOSE OF THE SECUE BOSE

SEX GIRARD 02 33 45 19 17 - Portable 06 08 67 56 33
Route de Lessay
www.pompos-funebres-girard.com - contact@pfgirard.com

Pompes Funèbres Lepetit

02 33 49 13 46 - 02 33 50 75 00 14, avenue de l'Abbaye-Blanche www.pompes-funebres-lepetit.com

Pompes Funèbres Meslin Saint-Jean-d'Elle



Annonceurs, celle rubr que vous intéresse, contactez Addit Média Marché Obsèques au 02 99 26 68 59

Pascal et Clotilde, son fils et sa belle-fille, Emilie, Matthieu et Charlotte, Simon et Anne-Sophie,

à l'âge de 91 ans

pas de plaques. . Condoléances sur

PF Le Tourneurs du Val, Villers sur Mer, 02 31 81 60 28

ses entants; Julie, Florence, Geoffrey, Emmanuelle, Clémence et Pauline, ses

ainsi que toute la famille et ses amis ont la tristesse de vous faire part du décès de

#### née ASSELIN

La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 12 avril 2024, à 14 h 30, en Verluteur 12 avril 2024, à 14113, et l'église de Sainte-Marguerite-d'Elle, suivie de l'inhumation au cimetière. Suzanne repose à la chambre funéraire de l'Aure, route de Cherbourg,

14230 Isigny sur Mer. Cet avis tient lieu de faire part et de emerciements Condoléances sur

www.ouest-france.fr/obseques

René Bansard, son époux: ses neveu, nièce, cousins et cousines

#### Madame Denise BANSARD

survenu le mardi 9 avril 2024, à l'âge

St-Germain de Martigny, 02 33 25 30

#### Remerciements

## Montpinchon, Paris (75)

La famille Robic-Lechevallier très sensible aux marques de sympathie et d'amitié, remercie sincèrement toutes les personnes qui se sont associées en pensée ou par leur présence, leurs offrandes de fleurs et de dons pour des messes lors du décès de

#### Madame Marguerite LECHEVALLIER née GROUALLE

et renouvelle ses remerciements aux infirmières et infirmier à domicile de

infirmières et infirmier à domicile de Carantilly.
Une messe trentaine sera célébrée le dimanche 12 mai 2024, à 9 h30, en l'église Saint-Côme et Saint-Damien de Roncey.

PF Girard, Coutances, 02 33 45 19 17 Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départe-ments du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :

Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)

e.mail : annonces legales@medialex fr . Internet : www.medialex.fr Tani de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministènel du 14 décembre 2023, soit 0,183 Cht le caractère ou tani forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces

légales. Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 dé-cembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et londs de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mi-ses en ligne dans une base de données ruménque centrale, www.actulegales.fr.

#### Marchés publics

Procédure adaptée

#### Commune de Yquelon

Amélioration énergétique de l'école

#### AVIS RECTIFICATIE

Section 1: identification de l'acheteur : Nom complet de l'acheteur : mans de Yquelon. Numéro national d'identification : Since: 215 008 479 001012 \( \text{Vier\_Vuelon}\) Code postai : 50400. Modificatif date et limite de réception des pils : au lieu de lirre 25 avril 2024 à 127 80 0, irre 28 avril 2024 à 127 6.



Travaux de rénovation et d'entretien courant de toitures travaux de renovation et d'entretien courant de la terrasses dans diverses communes de La Manch Programme 2024

#### PROCÉDURE ADAPTÉE

Coordonnées de l'acheteur : Manche Habiat, 5, rue Émile-Énaut, 8P 50440, 50010 Sant-Ló cetex, 186, 122 33 75 53 00, 402 33 05 81 30. Courrel: serVice amaches emanches blatte l'acheteur de Courrel service amaches emanches la Carlonnées l'acheteur de Courrel service acceptant de Courrel service acceptant de Courrel service acceptant de Courrel service acceptant de Courrel service de Courrel s

ritiga //manche habitat pohibitation dom La gerpature electromique set tocultaive habitation de la companio del companio del companio de la companio del companio della companio del companio

#### Commune de Thue et Mue

Espace culturel et maison des services au public à Cheux

#### PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : commune de Thue et Mue
Numbre national didentification : Sivel : 200 055 027 00019
Muséro national didentification : Sivel : 200 055 027 00019
Groupement de commande : REPARTIE : REPAR

Nom du contact : [.a Gali Adresse mail du contact : adga (hipeelmus fr Numêro de léléhanne du contact : 02 31 26 43 41. Section 3 : Procédure Type de procédure : procédure adaptée ouverte Conditions de participation : Capacid technique et professionnelle : capacités techniques et professi

les.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : 16 ma 2024 à 14 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidat : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de talel

tiale) out.

L'acheleur exge la présentation des variantes : non.
Section 4 : Identification du marché
Initiaté du marché : espos outurel et mason des servoes au public à Cheux.
Thue et Mus.
Gede CPV principal : 45000000-7.

Type de marché : rrausz.

Type de marché : rrausz.

Leu principal d'addeution de marché :

Mason das sences au public, 4, rue des Dentellières, Cheux, 14210 Thue et Mue

Durée du marché (en mois) : 13.

Consultation à trançhes : ron.

Section 5 : Leta

Marché alloit : ou.

Marché alloit : ou.

Description du let :

Leu d'addeution d'ul (:

Description du let :

Descript

Description du lot :
Lot 8 : gradina mobiles.
Code CPV principal : 44212320 8.
Lou d'exécution du lot : Cheux, 14210 Thue et Mue.
Section 8 : Informations complémentaires
Visite obligations : non.
Autres informations comp



Acquisition de huit véhicules pour les besoins de Manche Habitat en 2024

#### PROCÉDURE ADAPTÉE

Coordonnées de l'acheteur : Manche Habitat, 5, rue Émile-Enault, BP 50440, 50010 Saint-Lô cedex, tél. 02 33 75 53 00, fax 02.33 05 81 30.

2024.

12 Coupusion de 3 Wehoudes cladifine essence (5 places).

12 Soquission de 3 Wehoudes cladifine essence.

12 Soquission de 3 Wehoudes pope betti utilizar essence.

12 Soquission de 3 Wehoudes cladifice essence (2 places, boite automatique).

12 Soquission de 3 Wehoudes cladifice essence (2 places, boite automatique).

12 Soquission de 3 Wehoude cladifice essence (2 places, boite automatique).

12 Soquission de 3 Wehoude cladifice essence (2 places, boite automatique).

12 Soquission de 3 Wehoude essence (2 places, boite automatique).

12 Soquission de 3 Wehoude essence (2 places, boite automatique).

12 Soquission de 1 Wehoude essence (2 places, boite automatique).

12 Soquission de 1 S



Accord-cadre fauchage et éparage des voies communales et des chemins ruraux

## PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Ville de La Høye, M. Alan Lackre, mare, pace Patton, BP 51, 50250 La Høye.

Me: machespublica via høye if

Me: machespublica via høye if

Référence achetur: 2024COTX/RD004

Référence achetur: 2024COTX/RD004

Référence achetur: 2024COTX/RD004

Référence achetur: 2024COTX/RD004

Reférence achetur: 2024COTX/RD004

Reférence achetur: 2024COTX/RD004

Technique d'achet : accord cadre.

Leu d'acéculoire i 50250 La Høye.

Prestation divisée en let : cou.

Lot 1 section of 80 Baildreinie (Sadiny, Surelle.

Lot 2 sections de Baildreinie (Sadiny, Surelle.

Lot 2 sections de Baildreinie (Sadiny, Surelle.

Lot 3 sections de Baildreinie, Santi-Symphonenie Value.

Lot 3 sections de Mongardon.

Lot 3 sections de Mongardon.

Lot 3 sections de La Høye dy-Puls, Mobbeo.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Aptitude à exercer l'activité professionnalle : DOT et DOZ ou Dume.

Justifications à produire quant aux cualités et capacités du candidat :
Aptitude à exercer l'activité professionnalle : DOT et DOZ ou Dume.

Référence de l'activité professionnalle : DOT et DOZ ou Dume.

Référence de l'activité professionnalle : DOT et DOZ ou Dume.

Référence de l'activité professionnalle : DOT et DOZ ou Dume.

Référence de l'activité professionnalle : DOT et DOZ ou Dume.

Référence de l'activité professionnalle : DOT et DOZ ou Dume.

Référence de l'activité professionnalle : DOT et DOZ ou Dume.

Référence de l'activité professionnalle : DOT et DOZ ou Dume.

Référence de l'activité professionnalle : DOT et DOZ ou Dume.

Référence de l'activité professionnalle : DOT et DOZ ou Dume.

Référence de l'activité professionnalle : DOT et DOZ ou Dume.

Référence de l'activité professionnalle : DOT et DOZ ou Dume.

Référence de l'activité professionnalle : DOT et DOZ ou Dume.

Référence de l'activité professionnalle : DOT et DOZ ou Dume.

Référence de l'activité professionnalle : DOT et DOZ ou Dume.

Référence de l'activité professionnalle : DOT et DOZ ou Dume.

Référence de l'activité professionnalle : DOT et DOZ ou D Ville de La Haye, M. Alain Leclère, maire, place Patton, BP 51, 50250 La Haye Mèi : marchespublics «la haye fr Web : http://www.la.haye.fr



#### Avis administratifs



Proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental présentée par la commission communale d'aménagement foncier de La Hague (ex-commission d'Urville -Nacqueville)

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Per arrièté du 4 pari 2024, a président du connex départemental de la Marche a present une enquête poblique sur la prosession d'unéngement fonces faite par la commission communis de d'anénagement fonces de la Pague (ex-commission d'Unifermission communis d'anénagement fonces de la Pague (ex-commission d'Unifermission d'Unifermission d'Unifermission d'une de la Pague (ex-commission d'Unifermission d'Unifermission d'Unifermission d'Unifermission d'Unifermission d'Unifermission d'Unifermission d'Unifermission d'Unifermission d'Ambrelle de la Pague d'Ambrelle d'Ambre

2 up par la Isanti apparaî ire la pérmitira retenu pour le mode d'aménagement entmisulad d'aménagement entives à l'en ciu. 12.11 du Code nuril et de la pétète mantima, ainsi que l'ines de la commission communale d'aménagement foncier sur les recommandations certimes dans certification de l'activité de la pétète mantima, ainsi que l'ines de la commission de l'activité du Code rurelle et de la pétète mantime, portée à la commissione du président du consei et départemental par le préside. Des informations sur la proposition d'aménagement fonce ar peuvent l'étre solicitées au
baser informations à l'a proposition d'aménagement fonce aprevent l'est solicitées au
baser de la pétète de la commission d'aménagement fonce aprevent l'est solicitées au
baser de des pétètes l'explositions d'aménagement fonce aprevent l'est solicitées au
saire de la pétète de l'activité de l'activité d'avait le la commission de la commissio

Avis d'enquête publique sur la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental présentée par la commission intercommunale d'aménagement foncier de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Lolif et Bacilly

#### 1ER AVIS

TER AVIS

Per amété du 4 pari 2024 le président du comain départemental de la Manche a present une empulée publique sur le proposition d'amétagement fonce ne faire par le comment en empulée publique sur le proposition d'amétagement fonce ne Manche ne service de la Paris Paris. L'autre de la Paris Paris, Loil et Babilly en application du 1 de faris de 1.211 4 du Code rual de la pâte le matime à saver la mane nauves d'un amétagement fonce respondit, aprovince par la construction du confourment de Marcey es Cohees.

Cette la délimitation du plaméte de l'opération, cette proposition compositions que devont respondir le pôten de la faire de la f

Un plan (siamt apparaîter le pérmètre intenir pour le mode d'aménagement envige.

L'édude d'aménagement prévue à l'article L. 1211 du Code runil et de la pêche mani-cure que l'ave de la commission intercommunate d'aménagement (fortice sur les les maniques de la commission intercommunate d'aménagement (fortice sur les Les informations manitonnées à l'article L. 1211 du Code runil et de la péche mani-re, portées à la commissione du prévent de l'avent de l'appendemental par le prévent les informations sur la proposition d'aménagement (forcier pouvent étre sollicitées une les des senorces du Département de la Montre (le l'Injentire Collein, responsable un de des senorces de Département de l'avent le l'Appendemental par le prévent de des senorces de l'appendement le l'appendement par les representations in même pour les informations relatives à la produter administrative de disser d'enquête publique est communicable à toute personne qui en révalt à d'andré au prévent de l'appendement de l'appendement l'appendement par les dis-centres de des des de l'appendement l'appendement l'appendement l'appendement l'appendement la republic de de l'appendement l'appendement l'appendement l'appendement la republic de de l'appendement l'appendement l'appendement l'appendement per de l'appendement l'appendement l'appendement l'appendement per l'appendement l'appendement l'appendement l'appendement l'appendement per l'appendement l'appendement l'appendement l'appendement l'appendement per l'appendement l'appendement l'appendement l'appendement per l'appendement l'appende

#### Vie des sociétés



#### AVIS DE CONSTITUTION

u ete constitué une société par acte sous seing privé, en date du 12 mars 2024, à Gouville-sur-Mer.

2024. à Gouelle-sur-Mer.
Dénomission : Domoniga : Forme : société curie.
Sales acceil 2017, ora Gouvier au maniferation de Carlos : Sales acceil 2017, ora Gouvier au maniferation de Carlos : Gouvier au maniferation de la gestion d'un particular de service par maniferation et l'inspiration et l'inspiration de la comitation et l'inspiration de service par maniferation de particular de la commandation de la comm ment et aeseptonnellement là verte de tous minaubles at bener simmobiliers devenue nutries à la société. La prise d'intous minaubles à tour simmobiliers devenue nutries à la société. La prise d'intous de la société de prise d'incétés ou groupe de quelque forme que 
ce soit et quelque soit son domaine, gence soit et quelque soit son domaine, gention ou d'indétés d'indété de parts soition ou d'indétés d'indété ou unidereté dans 
les, industrailes, l'inniur éles, mobilières 
les, industrailes, l'inniur éles, mobilières 
la gestion de la trécorere occurrant, de la Lidroités et de l'inniur et l'inniur et l'inniur et 
gestion de la trécorere occurrant, de la Lidroité et du binniur et pour saisurs l'
spetion pour les de la trécorere occurrant, de la Lidroité et du binniur et pour saisurs l'
spetions pouvait à ce rationnement, d'inniur et 
l'inniur. Et, d'une manifere générale, toutesprétions pouvait à ce rationnement à l'inniur. Et, d'une manifere purs de la conpretions province de la cere de la conpretion de la trécorere occurrant de la conment, collection de l'inniur et l'inniur d'inniur et l'inniur et l'inniur et l'inniur et l'inniure l'inniu



#### AVIS DE CONSTITUTION

Il a del constitute une société par acte sous seng privé, en date du 20 mars 2024, à Gouviei a qu'i Mère. 2004 de l'Acte de l'

Sug. 
Gouville sur Mer, u...
La société sera immatroulée au ...
Coutances.
Gérant : M. Hervé K'Dual, demeurant
13, chemn du Meillerst, Gouville sur Mer,
50550 Gouville sur Mer,
604ant : Mne Géra dine K'Dual, demeurant
13, chemn du Meillerst, Gouville sur
Mer, 50550 Gouville sur Mer.

## ouest e Groupe COGEDIS

#### GAEC LA MARGELIAIS

Société civile Au capital de 220 000 euros 4 route des Trois Ponts, Milly 50500 GRANDPARIGNY RCS Coutances 539 219 154

#### MODIFICATIONS

#### Autres légales

## PLAN DE REDRESSEMENT

#### Le commissairepriseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Ari, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.

Le commissaire-priseur joue donc un rôle de conseiller lors de partage après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.



PROJETS D'AMÉNAGEMENT N'IMPORTE OÙ EN FRANCE



te qui rassemble tous les d'enquêtes publiques.

# Abonnezvous vite!





Chaque jour, votre journal livré chez vous avant 7 h 30. INCLUS, un accès numérique à partager avec 4 de vos proches.

$\sim$	Envoyez le bon sans affranchir		
N.	Service Clients - Libre reponse	94114	١
	35099 Rennes Cedex 9		

02 99 32 66 66 (prix d'un appel locell) du lunch au vendrech de 8h à 18h CODE : S2220FIR/APFI

Gagnez du temps : abo.ouest-france.fr/2mois

OUI, je souhaite m'abonner au Pack famille Ouest-France: Pendant 2 mois 7j/7, le journal papier livré à domicile pour 30 € au lieu de 94 €, soit 67 % de réduction.
INCLUS, un accès aux contenus numériques à partager avec 4 proches de mon choix.

C222OFIR

Mme	M	L							
Nom									
Prénom									- 4
Adresse									
						-			
CP			1		Ville				
Tél.			L	J			I		

Je laisse mon email pour bénéficier des contenus numériques

# dimanche france

1 journal - 4 cahiers

## ouest (

Société « Ouest-France », S A à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 300000 €

Siège social: 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9 Tél. 02 99 32 60 00. www.ouest-france fr facebook com/ouest france Twitter «OuestFrance

Rédaction de Paris: 91, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 750 08 Paris: Tél 01 44 71 80 00

Fondateur: M. Paul Huth Desgrées Cofondateur: M. Franços Desgrées du Loû Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication : M. Francois-Xavier I efranc

Membres du Directoire : MM François-Xavier Le l'anc, Présid Fabnce Bazard, Directeur Général, Mme Maud Lévrier, M. Clivier Porte

Abonnez-vous 35 m au Pack famille

Participal associáe: SIPA (Sociáté d'investissements et de participations) SIPA est conzide par l'Association pour le Sou-SIPA est conzide par l'Association pour le Sou-SIPA est conzide par l'Association loi 1901, dont le Conteil d'Administration est composé de MM David Guraud, Président, Bartrard Badré, Cliver Bonsart, Dans Bossard, Christophe Hull, Glabrel Petition, Dans Bossard, Christophe Hull, Calabrel Petition, Loren Bossard, Christophe Hull, Annabel Desgrés du Lioù, Laurence Méhagnare, Arme-Mare Quémérar, Domnique Ourni, Mane-Timaté Touffet

## Déjà abonné?

abo.ouest-france.fr ou 02 99 32 66 66 (appel non surfaxe) Membras du Consel de Surveillance :
MM Davd Guraud, Président,
MM Davd Guraud, Président,
Elsa Da Costa Granger,
Annabel Dasgrése du Loû,
Laurence Méhagnene,
MM Philippe Bérand, Ghan Bossard,
Tharry Mailard
Tharry Mailar
Tharry Mail

Publicité extralocale: 366 SAS Tél 01 80 48 93 66 www 366 fr Publicité locale : Adup média, tél 02 19 29 04 27 Site internet additimedia frommission paritaire n 0825 C 86866 N ISSN 0999-2138

impnmé sur du papier produit en France, Suisse Beigique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni, avec un taux moyen de fibres recyclées de 90 42 % Eutrophisation 0 010 kg/tonne



Cert (4 PEEC - PEEC/10-31-3502



#### Mots fléchés

				OLIATOC		COMMEDICE				MEGUDÉFO		
GARDÉ DE CÔTÉ	<b>P</b> .	AÈDE GREC MANIÈRE		QUATRE- VINGTS, JADIS	7	COMMERCE DE GLACES TRAVAIL DE	<b>P</b>	NORME DE RADIO- TÉLÉPHONIE	7	MESURÉES STEPPE DE LA ZONE	+	COUTEAU COMES- TIBLE
EXALTÉS	11 (1)	DE CLASSER		OUI		JOAILLIER		TELEFRONIE		ARCTIQUE		
4				+		+						+
COMMUER UNE PEINE	-			0				DEUX-ROUES IL REJOINT L'ADRIA-	<b>→</b>			
HALLUCINA- TION								TIQUE				
4				EXCESSIVE- MENT	-			+	ADRESSE ÉLEC- TRONIQUE	<b>→</b>		1
				PÉRIODE DE PAIX					ÉLIMINÉES			
		GARÉE	_	+					+			
MOLLUSQUE CÉPHALO- PODE		PARASITES DE VISCÈRES										
4									<b>→</b>			
								LIEU DE DÉLICES	-			
GOBELET À BOIRE	<b>→</b>					DE TOUS CÔTÉS	<b>-</b>					SÉCRÉTION DE MUSTÉ-
SUJET GREFFÉ		2.1	1			FUTUR						LIDÉS
<b>G</b>						+		SYMBOLE DU SODIUM	-		TOUTEFOIS	3
					-			RIDER				
CHEF D'ÉTAT ARABE	ATTAQUÉ PAR DES CHAM- PIGNONS		TSIGANES		JEUNE BOURRICOT	•		+		TERME DE CHOIX CUITES À L'ÉTOUFFÉE	*	
4	+		+		DO01111001					+		
				LOCAUX D'ARTISTES								
ADÉQUAT	<b>→</b>							->				
PANTALON AMINCIS- SANT							POINT				POINT ABSOLU	
4				TRIBUN	<b>→</b>						+ "	
		1 1		PROFONDÉ- MENT BLESSÉ								ENTRÉES DE MAISON
DÉSASSEM- BLÉ	÷			+			VOYAGES NOCTURNES SAILLIE	-				_1 *
ENFILÉ							DU DOS					
4	5. [		SANS DOUTE RISQUÉE		TAILLÉ EN BIAIS	-	*					
			HISQUEE	100	ASSASSINÉ	1 1						
MARQUES MOBILES		GROUPE DE HUIT CHANTEURS	→ . <sup>†</sup>	7 5 7	+	r _ =			BOUILLON DE CUISSON DIVISIONS	+		
SUR ÉCRAN		CONGÉS							DU TEMPS	2.11.	-	
4				1 1		i i i p		VIN ITALIEN	- *			-
								QUELQU'UN				
VOLUME DE BOIS REPAS	<b>→</b>					ADJECTIF POSSESSIF		+		SUJET SINGULIER	<b>→</b>	
DE BÉBÉ		-				4 1 1				2 1 1		- "
		114		4.0	SONGEURS							

# RÉCRÉ jUniors

#### 7 erreurs

Il existe sept différences entre ces deux illustrations. Découvre lesquelles





## rébus

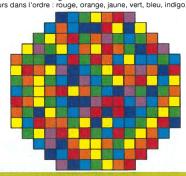
Trois mots se cachent dans ce jeu de rébus. A toi de les repérer.

#### Le thème : les prénoms de garçons

g	TATE STATE OF THE	
I i i		K.

#### arc-en-ciel

Retrouve les sept couleurs de l'arc-en-ciel horizontalement, verticalement ou diagonalement, à l'endroit ou à l'envers, mais toujours dans l'ordre : rouge, orange, jaune, vert, bleu, indigo, violet.



#### Sudoku

	3			9			
	7				5		3
4				1			
	1		2	6		3	
6		-	8	4			1
2			-		9		
5			1				8
	8					7	4
	4	6					

## Dents de scie

Remplissez la grille grâce aux définitions proposées. Pour les mots allant de 1 à 5, ajoutez une lettre à chaque étage. Retranchez-en une pour les réponses allant de 6 à 9.

- 1- Pronom personnel.

- 1- Pronom personnel.
  2- Fleur royale.
  3- Tout crotté.
  4- Leurs petits sont appelés marcassins.
  5- Elle pend au cou de Toutou.
  6- Sage appérités.

- 6- Sans aspérités.
  7- Sable mouvant.
  8- Terre à poteries.
  9- Petit utopiste.

#### Solutions

7

3



4. Le tablesu est moins long. 5. Les chauseures de l'enfant n'ont plus de lacets. 6. Trois livres au lieu de deux sont posés aur le bureau, à gauche. 7. Les oreilles de l'enfant ont disparu.

7 ERREURS:
1. Il manque un livre, sur l'étagère.
2. L'inscription, à gauche du tableau,
2. L'inscription, à gauche du tableau,
3. Une floite est posée sur le bureau.
3. Une tablesu est moins long.
4. Le tablesu est moins long.

Þ	4	1	S	6	5	9	8	ε	1
8	9	3	4	1	Þ	6	S	9	
9	8	6	3	4	L	Þ	9	2	1
1	S	4	Þ	8	9	3	6	9	ı
S	3	Þ	9	5	6	8	1	4	ı
۷	6	8	1	9	3	S	9	Þ	1
3	Þ	S	S	9	8	ı	4	6	l
S	ı	9	6		4	S	3	8	l

DENTS DE SCIE : 1" IF - 5" FIS - 3" SVFI - 4" FVIES - 2" FVISSE - 6" FISSE - 3" FISE - 8" SIF - 6" SIF

#### Chaînons manquants

Testez Testez votre mémoire. Observez bien le premier alignement de formes, cachez-le et reconstituez-le. Une minute de réflexion doit vous suffire.



# Annonces judiciaires et légales

#### Avis administratifs

7362604101 - AA



Avis d'enquête publique sur la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental présentée par la commission intercommunale

d'aménagement foncier de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Lolif et Bacilly.

#### **1ER AVIS**

TER AVIS

Par arrêté du 4 avril 2024, le président du conseil départemental de la Manche a presort une enquête publique sur la proposition d'aménagement foncier de président de la manche de la companyation d'aménagement foncier de Marcey-les-Gréves, Saint-Jean-de-la-Hatze, Ponts, Loff et Bacilly en application du I de l'article L. 121-14 du Code rural et de la pèche maritime, à savori la mise en œuvre d'un aménagement foncier agricole, forestir et environnemental pour remédier aux dommages causés aux exploitations agricoles par la construction du contournement de Marcey-les-Grèves, Cutre la définitation du président de l'opération, cette proposition comporte le plan et les travaux connexes en vue de salsfaire aux objectifs assignés aux procédures d'aménagement foncier rus par les articles L. 111-2 et L. 121-1 du par les articles L. 111-2 et L. 121-1 du par les articles L. 111-2 et L. 121-1 du par les articles L. 111-2 et L. 121-1 du par les articles L. 211-1 du président du conseil départemental en l'La proposition de la commission in-

eno : 1º La proposition de la commission in-1º La proposition de la commission in-tercommunale d'aménagement foncier de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Loilf et Bacilly établie en application de l'article R. 121-20-1 du Code rural et de la pêche maritime. 2º Un plan faisant apparaître le pé-rimètre retenu pour le mode d'aménage-

rimétre relenu pour le mode d'aménage-ment envisagé 3° L'étude d'aménagement prévue à 1° L'étude d'aménagement prévue à 1° atricle L. 12° 11 du Code rural et de la pêche maritime, ainsi que l'avis de la commission intercommunale d'aména-gement foncier sur les recommanda-tions contenues dans cette étude. 4° Les informations mentionnées à 1° atricles L. 12° 13° du Code rural et de la pêche maritime, portées à la connais-sance du président du conseil départe-mental par le préfet. Des informations sur la proposition

sance du president du conseil departemental par le préfet.
Des informations sur la proposition 
d'aménagement foncier peuvent être 
sollicitées auprès des services du Departement de la Manche M. Reynald 
ODILLE, responsable du service de 
pérations foncieres, reynald odille@ 
manche.f, 0.23 30 58 64). Il en est de 
même pour les informations relatives à 
la procedure administrative.
La dossier d'enquête publique est 
communicable à lour personne qui en 
conseilement purpés du président pubrations foncières) et, à ses frais, avant 
rouverture de l'enquête publique ou 
pendant celle-ci.

l'enquête se déroulera du lundi fi mai

L'enquête se déroulera du lundi 6 mai 2024 à 9 h 30 au lundi 10 juin 2024 à 17 h 00 à la mairie de Saint-Jean-de-la-Haize (27, rue de la Mairie 50300 Saint-Jean-de-la-Haize), siège de l'enquête

public pourra prendre connaissance du cossier:

- sur support papier à la mairie de Saint-Jean-de-la-Haize aux jours et heures habituels d'ouverture au public saint-Jean-de-la-Haize aux jours et heures habituels d'ouverture au public 12 public 12

fr/5258
Le tribunal administratif de Caen a désigné M. Jean-Philippe ANCKAERT, capitaine de vaisseau en retraite, pour rempir les fonctions de commissaire enquêteur et M. Gérard CHARNEAU en qualité de suppléant.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans la selle polyvaterte de Saint-Jean-de-la-flate polyvaterte de Saint-Jean-de-la-flate mentionnées ci-dessous pour recevoir toutes observations et propositions qui seront consignées dans le registre d'enquête — le lundi 6 mai 2024 des 2024 des

- adressées par courrier électronique à l'adresse suivante ; enquete-publique-5258@registre-dematerialise,

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront te-nues à la disposition du public, pendan-un an à compter de la date de la clôture un an a compter de la date de la clôture de l'enquête dans la mairie de Saint-Jean-de-la-Haize. Elles seront égale-ment consultables dans les services du Département de la Manche (service des opérations foncières) et sur son site in-ternet:

operations tonciers) et sur son site in-ternet:

https://www.manche.fr/actions/ attractivite-developpemen!/
amenagemen!-lonciers/et sur le site
https://www.registre-demateralisehttps://www.registre-demateralisehttps://www.registre-demateralisehttps://www.registre-demateralisehttps://www.registre-demateraliseleral-raive de lenquelte publique, le président du conseji département airecueilteral l'avis de la commission intercommunale d'aménagement foncier puis
celul des communs de Marcey-lesGrèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts,
Loif et Bacilly.
Si à commission intercommunale prononce en faveur de l'opération, le

Si la commission intercommunale se prononce en faveur de l'opération, le président du conseil départemental de président du conseil départemental de la la la commission que devront respecter la commission intercommale puis la commission intercommale puis la commission dispartementale d'aménagement foncier dans l'organisation du pian du nouveux parcellaire et l'élaboration du programme de travaux, en vue de satisfaire aux principes posés notamment par l'article L. 211-11 du Code de l'environnement.
Dès réception de l'arrêté préfectoral fixant les prescriptions, le président du

xant les prescriptions, le président du conseil départemental ordonnera l'opé-ration.

## Vie des sociétés

## FIDAL AVOCATS

52, boulevard du 1er Chasseurs BP 157 61005 ALENÇON CEDEX

#### EARL BEAU SOLEIL

Exploitation agricole à responsabilité limitée u capital de 150 000 euros Siège social : Le Manoir 50370 NOTRE-DAME-DE-LIVOYE 824 915 714 RCS Coutances

#### **DÉMISSION ET NOMINATION GÉRANT**

L'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2024 a pris acte de la démission de M. Fabien MAINCENT de ses fonctions de gérant à compter du 30 mars 2024 et a décide de normer, pour le remplacer : M. Cédric MAINCENT des

#### Vie des sociétés



#### **AVIS** DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 12 mars 2024, à Gouville-sur-Mer. Dénomination : LIVAJUSTE. Forme : société civile. Siège social : 59 B, rue du Hameau-Noël, Gouville-sur-Mer, 50560 Gouville-sur-Mer

Siege social: 59 B, rue du Hameau-Noel, Gouville-sur-Mer, 5056 Gouville-sur-Mer.

Objet: la constitution et la gestion d'un patrimoine à vocation principalement immobilière et financière pouvant être confiée par mandat à une prestataire de service d'investissement et susceptible d'être composé à la fois d'immeubles, subject potrès l'apprendiers problès. service d'investissement et susceptible d'être composé à la fois d'inmeubles, biens, droits immobiliers, valeurs mobiliers, trise de sociétes immobilières, instruments financiers ayant un rapport avec l'activité immobilière da pus particulièrement, de parts de sociétés civilès de placement immobilier de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif immobilier et, à titre accessoire éventuellement et exceptionnellement la vente de tous immeubles et biens immobilière davent sous immeubles et biens immobilière devents unities à la société, la prise d'intérêt et de participations dans toutes sociétés ou groupe de quelque forme que ce soit et quelque soit son domaine, gestion de portéfuelles d'actions de parts sociales, le contrôle, la prise de participation ou d'intérêt sincette ou infortier da ans toutes sociétés et et entreprises commerciales, industries sociétés et et entreprises commerciales, industries, financières, mobilières et immobilier les, financières, mobilières et immobilier les, financières, mobilières et immobilier les, financières, mobilières et immobilier. les, Inancieres, mobilierés et immobilieres, outre la realisation de l'opiet social notamment pour assurer la gestion de la tresorene courante, de la liquidité et du fonds de rembousement. Placement de la fonds de rembousement. Placement d'un manière générale, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou ndirectement à l'objet social et à tous objets similiaires ou connexes pouvant d'avoriser son extension ou son development, pour autant toutefois qu'elle ne puisse être considérés comme un acte de commerce et ne porte pas, en conséquence, atteinte au caractère civil de la société et, généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère cut de la société. La participation directe ou indirectement au production de la société. La participation directe ou indirectement son vien su sous quelques de la caractère cut de la société su précise par lous moyens ou sous quelques de la caractère cut de la société soit de la soci fecte par fous molyars au sous dispersessed a toutes sociétés créées ou à creites sociétés créées ou bet armèn, ayant la même objet ou un objet orbitant sous au servertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des accisse, avec ou an paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres faire dans les immeubles de la société. Durée de la société : 99 années. Capital social fine : 1000 curos. Cession de parts et agrément : agrément pour foute cession de parts. Gérant : M. Stéphane K'DUAL, demurant 59 B, rue du Hameau-Noel, Gouville-sur-Mer, 50560 Gouville-sur-Mer,

Mer. Gérant : Mme Vanessa K'DUAL, de-meurant 59 B, rue du Hameau-Noël Gouville-sur-Mer, 50560 Gouville-sur-

r. a société sera immatriculée au RCS

Pour avis, La Gérance.

7361887901 - VS



## LOVICHALDIS

SARL au capital de 900 000 euros Rue du Sénateur Foubert SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE (50390) RCS: Cherbourg 819 949 645

#### COMMISSAIRES **AUX COMPTES**

il résulte des décisions de l'associé unique du 29/12/2023 que la sociéfé Ba-ker Tilly STREGO, SAG dont le siège cail est situle au 4 rue Papiau de la Verrie, ANGERS (983 200 885 à été nommée en qualité de commissaire aux comptes titulaire en emplacement de STREGO AUDIT, dont le mandat est arrivé à expiration. Mention sera faite au RCS de CHERBOURG.

7362056801 - VS

#### SARL BOUCTOT Cabinet BOUCTOT Immobilier et commerces

12, rue Gambetta 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN 02 33 40 10 10

#### **CESSION DE FONDS**

Suivant acte sous seing privé en date du 25 mars 2024 à Cherbourg-Octeville (50), enregistre à Pôle enregistrement de Coutances le 28 mars 2024 dossier 2024 00014896 réf 5004P04 2024 A 00540,

de Coutances le 28 mars 2024 dossier 2024 00014898 réf 50046PQ 2024 A 00540.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

10340.

mentation fiscale,

Un fonds de commerce d'Epicerie Vente de produts alimentaires et de
boissons - Vente de pain et de paz, exploité à Virandeville 5090, 95 Le Bourg,
sous l'enseigne « IVVECO»,

Moyennant le prix principal de deux
cert cinquante mille euror (520 000 euros) s'appliquant aux éléments incorporels à concurrence de 215 000 euros et
aux éléments corporels pour 35 000 euros.

ros.
L'entrée en jouissance ayant été fixée
le 1er avril 2024.
Les oppositions s'il y a lieu seront re-çues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au siège de la SARL BOUCTOT, 2, rue Gambetta à Chebourg-en-Co-tentin (50100).

7362515701 - VS

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution de la ociété GK BOBINAGE ET MAINTENANCE Forme : société à responsabilité limi

rorme: societe a responsabilité limitée.
Capital: 1 000 euros.
Siège social: 31, rue Marie Lemière
50360 Picauville.
Objet: la société a pour objet, en
France et à l'étranger: vente, réparation et maintenance industrielle. Location de matériel industriel. Demarchage commercial. Maintenance préventive, corrective, et améliorative et intervention sur site. Elle peut réaliser fouts les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s' y rapportent et contribuent à sa étails ation.

pailsauon. Durée : 99 ans à compter de l'immatri Julation au PCS

ulation au RCS.
Apports: 1 000 euros en numéraire.
Gérant: Georgane KASSANGATSIE
JPORO demeurant à Picauville (50360)
1, rue Marie Lemière.
La société sera immatriculée au RCS

## POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS..





/362496901 - VS

# COGEP

#### SAS GVL

Au capital de 25 000 euros 106, route de la Saire 50110 LE MESNIL-AU-VAL

#### **AVIS** DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing-vivé en date du 1 avril 2024 à Le Mesnil-u-Val, il a été constitué une société pre-entant les caractéristiques suivantes ; Forme : Société à actions simplifiee

Forme : Societe a actions simptifiee (SAS).
Dénomination : GVL.
Siège social : 106, route de la Saire,
50110 Le Mesnii-au-Val.
Objet : la sociéte a pour objet l'exercice d'activités agriccles au sens de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche

mantinne.
Duráe: 99 ans RCS de Cherbourg.
Capital: 25 000 euros
Présidence: M. Jean-Philippe VALOGNES demeurant 102, route de la Saire,
50110 Le Masnil-au-Val.
Directeur général: M. Clément LEPAGE demeurant 106, route de la Saire,
50110 Le Mesmil-au-Val.

50110 Le Mesnii-au-Val, Agrément: les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés, **Pour avis et mention La Présidence.** 

7362327901 - VS

## in Extenso

Experts-Comptables

## AUTO HADI

Forme : SARL Capital social : 5 000 euros Siège social : 2 Le Bateau 50300 MARCEY-LES-GRÈVES 835 218 868 RCS de Coutances

#### TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 1er mars 2024, l'associé unique a dé-cidé, à compter du 1er mars 2024, de transférer le siège social à 13, route du Calvaire, 50220 Juilley. Mention sera portée au RCS de Cou-

/362434801 - VS

#### **AVIS** DE CONSTITUTION

DE CONSTITUTION

Suivant acte recu par Me Edouard ESPÉ, notaire associé de las occié de vivile 
professionneile « Edouard ESPIÉ et 
François DUBOST, notaires associés », 
titulaire d'un office notarial à Valognes, 
place du Château, 1, Ar ue du Palias-deJustice, le 2 avril 2024, a été constituée 
un société civile immobilière ayant les 
caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, 
en état futur d'achèvement ou achevés, 
l'apport, la propriété, la mise en valeur, la 
transformation, la construction, l'améagement, l'administration, la location 
meublée ou non, touristique ou non, et 
exceptionneillement la vente de tous 
biens et droits immobiliers, ainsi que de 
tous biens et droits immobiliers, ainsi que de 
tous biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : VAI FA

des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : VALEA.
Le siège social est fixé à 'Morville
(50700), 7, route de Magneville.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capitals ocial est fixé à la somme de ; cinq cents euros (500 euros).
Les apports sont en numéraire.
Toutes les cessions de parts, quelle ue sotil a qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité de ou socie.
Le spérants de la société sont : M. Valentin LECARGONNEL et Mer Laétita
BANSE demeurant à Morville (50700), 7, route de Magneville.
La société sera immatriculée au Registre national des entreprises et us Registre national des entreprises et us Registre du commerce et des sociétés de Cherbourg (50100).

7362424401 - VS

AUX GRANDS ESPACES

SAS
Au capital de 733 280 euros
Siège social:
Camping aux Grands Espaces
50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY
388 560 344 RCS Coutances

#### **AVIS DE MODIFICATIONS**

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire du 29 février 2024, la présiordinaire du 29 fevrier 2024, la presi-dente a pris acte des démissions de Thomas BARJOL et Patrick BARJOL de leurs fonctions respectives de directeur général et de directeur général délégué et a décidé de ne pas pourvoir à leur remplacement.

## Annonces légales et judiciaires



#### Faîtes-nous parvenir vos annonces légales et judicaires

Vie de société, fonds de commerce, enquête publique, marché public, avis d'attribution, publication judiciaire, vente judiciaire et autre annonce

www medialex fr

Mail: annonces.legales@medialex.fr

Tél.: 02 99 26 42 00 - Fax: 0 820 309 009 (0,12CTTC/mn) Adresse postale : 10, rue du Breil - CS 56324 35063 Rennes cedex

arif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministérie du 27 décembre 2022 soit 0,183 C ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

#### Vie des sociétés

#### **CESSION** DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Loic LE-CHAUX, notaire à Péners, 6, rue Alfred-Regnault, le 28 mars 2024, enregistré à Coutances, le 3 avril 2024, Dossier 2024 0015586 référence 5004P04 2024M 00603, a été cédé un fonds de com-

00603, a été cédé un fonds de com-merce par : M. Cédric Claude Serge LEMOINE, demeurant à Roncey (50210), 3, rue de la Forge.

orge. A: la commune de Saint-Martin-d'Au-Forge.

A: la commune de Saint-Martin-d'Au-bigny, collectivité territoriale, personne morale de droit public, située d'ans le departement de la Manche, dont l'adresse st à Saint-Martin-d'Aubigny (50190), 8, village de l'Église, dientifée au Srosus le numéro 215 005 109 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Coutances.

Désignation du fonds 'fonds de commerce de restaurant, bar, épocrie, dépôt de presse, gaz, pain pâtisserie sis à Saint-Martin-d'Aubigny (50190), 13, village de l'Église, connu sous le nomercial AU PITT SAINT MARTIN.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de trente-cinq mille euros (35 000 euros), s'appliquant :

cinq mille euros (35 000 euros), s spipinquant:
Aux éléments incorporeis pour vingtcinq mille euros (25 000 euros).
Au matériel pour dix mille euros
(10 000 euros).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours
de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Office notarial où domicille a été étu à cet effet.

Pour Insertion,
Le Notaire.

## LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

Comité de la Manche 19, rue Maréchal Leclerc BP 386 50006 SAINT LÔ cedex

#### **ASSEMBLÉE** GÉNÉRALE **ORDINAIRE**

Les membres du comité sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire qui se lieutent al mardi 30 avril 2024 à 15 h dans la salle du Grand Salon, 1 er étage, maire de Coulances.
Ordre du jour :
- approbation du PV de l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 2023,
- rapport d'activité de l'association, - rapport du commissaire aux comptes,

tes,
- approbation des comptes de l'exercice 2023 et des rapports présentés,
- quitus aux administraturs et au
commissaire aux comptes,
- affectation du résultat,
- vote du budget prévisionnel 2024,
- élection du commissaire aux
comptes suppléant,
- vote de résolutéres saires sont à la

Les documents nécessaires sont à la disposition des membres au siège social du comité.

/362098701 - VS

## FIDAL AVOCATS

FIDAL

Société d'Avocats 340, rue Alexis de Tocqueville 50008 SAINT-LÔ CEDEX

#### A AUTO-BILAN

SARL au capital de 30 642,71 euros iège social : ZAC Auberge de la Mare 41, rue des Boissières 50200 COUTANCES 334.610.524 RCS Coutances

#### **TRANSFERT** DE SIÈGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire du 22 février 2024 a décidé de transfèrer le siège social de Coutances (50200), 41, rue des Bossières, ZAC Auberge de la Mare à Saint-Hilaire-de-Riez (85270), 21, avenue de Terre Fort, à compter de ce même jour.

#### **ÉTUDE NAPOLÉON**

107, rue Emmanuel-Líais BP 538 - Cherbourg-Octeville 50105 CHERBOURG-EN-COTENTIN

#### **MODIFICATION** STATUTAIRE

Aux termes d'un acte reçu par Me Else DECOURT-BELLIN, notaire à Cherbourg-en-Cotentin, le 21 mars 2024 à été constatée la mod Fracilion suivante des statuts de la société ELEVAGE DE LA COUR, mimatriculée au RCS de Cherbourg, numero 351 180 250 : Suite à la démission de M. Christian VISTE, demeurant à Visandeville (50990) le lucid "Les Taillis", M. Pierre Vies Jean André VISTE, enseignant, demeurant à Vistradeville (50990) sia Coura été nommée gérante de ladite société. Mention sera fait au Registre du commerce et des sociétés de Cherbourg.

7362620801 - VS



**ARCOGEST** 

#### **AVIS** DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé en date du 5 avril 2024 présentant les caractéristiques suivan

présentant les caractéristiques suivan-tes :
Dénomination : HOLDING VIEL.
Forme : société par actions simplifée unipersonnelle .
Objet : la prise de tous intérêts et parti-cipations dans toute société, affaire ou entreprise, par tous moyens de droits, la gestion de ces participations, l'exercice de mandat social (présidence, direction ou gérance) ainsi que la fourniture de prestations de services intellectuels ou matériels se rapportantaux activités des sociétés dans lesquelles la société a des participations. participations.
Siège social: 15, Le Mesnil, 50310
Saint-Cyr.

Saint-Cyr.

Durée de la société: 99 années.

Capital social fixe: 5 000 euros divisée en 500 actions de 10 euros chacune.

Cassion d'actions et agrément: libre par l'associé unique. En cas de puralité d'associés, libre entre associés et soumise à agrément dans les autres cas.

Admission aux assemblées générales

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix. A été nomme Président : M. Alexis VIEL, demeurant 5, rue des Miquelots, 50480 Sainte-Marie-du-Mont. La société sera immatriculée au RCS de Cherbourg.

7362585301 - VS



JET SAS
Au capital de 2 000 euros
88 bis, rue de Poterie
VALOGNES (50700)
RCS : Cherbourg 799 949 425

#### DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'associé unique en date du 4 mars 2024, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour, et sa liquidation sous le ré-

même jour, et sa liquidation sous le ré-gime conventionnel.
L'associé unique, M. Jean-Pierre BRUNET, demurant à Cherbourg-en-Cotentin (50100), 36, rue Albert-Mahieu, se norme lui-même fliquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la cibture de celle-ci. Le siège de la liquidation a été fixé à Cherbourg-en-Cotentin (50100), 36, rue Albert-Mahieu, au domoile de li liquida-teur. La correspondance devra être en-voyée et les actes et documents concer-

teur. La correspondance devra etre en-voyée et les actes et documents concer-nant la liquidat lon devront être notifiés à cette adresse. Mention sera faite au RCS de Cher-

Pour avis, Le Liquidateur

#### **EARL ROLLAND**

EARL unipersonnelle au capital de 96 696 euros 1, le Haut Gallion 50310 SAINT-CYR 417 916 772 RCS Cherbourg

#### DISSOLUTION **ANTICIPÉE**

e 29 septembre 2023, l'AGE a décidé Le 29 septembre 2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée ; normé liquida-teur Mme ROLLAND Amélie demeurant 1, le Haut Gallion, 50310 Saint-Cyr et fixé le siège de la liquidation au siège so-cial, adresse où doit être envoyée la cor-respondance, à compter du 30 septem-bre 2023. Mention au RCS de Cherbourg.

#### CESSION **DE FONDS DE COMMERCE**

DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Me Mane LEGENTIL, notare à Canny (50750)

le 2 suril 2024, la société énormère de AUTO-NET, SARIL apartes noisge acrail à Amigny (50820), 29 La Montanguerie, minatriculée au IRCS Coutanes aux le re 837 823 392, a céré à la société de nommére PM LAVAGE, SAS ayant son siège social à Torigny-les-Villes (50160), 5 route du Domaine Guilberville, immatriculée au RCS Coutanes sous le re 393 830 54, son fonds de commerce de station de lavage, exploité à Saint-Amand, Village (50160), Saint-Amand, 717 La Détourbe, moyennant le prix de 350 000 euros d'éléments corporels et 224 000 euros d'éléments cor

7362512001 - VS

#### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la sciété MIMI

Avis est donné de la constitution de la société MIMI
Forme : société par actions simplifiée. Capital : 1 500 euros.
Siège social : 20, rue Béchot 50630 Videcosville.
Objet : la société a pour objet, en France at à l'étranger : l'acquistion et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement. La prise de participation directe ou indirecte dans tout société existante ou à crée ret la gestion de ces participations. Toutes prestations de services, notamment les prestations de services, notamment les prestations de services, notamment les prestations qui sont compatibles avec et objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. Durée : 99 ans à comptet de l'immatriculation au RCS.
Apports : 1 500 euros en numéraire. Président : Alan CELLIER demeurant à Videcosville 506301 20, rue Béchot. La société sera immatriculée au RCS de Cherbourg.

## in Extenso

Experts-Comptables

### CJ LOC AUTOS

SARL société en liquidation Capital social : 5 000 euros Siège social : 152, rue De La République 50600 SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET 520 365 404 RCS de Coutances

#### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme Christiane JAMES demeurant 1, chemin de la Vieille Route, 50540 Le Mesni-Thébaut et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS de Cou-

7362366401 - VS

#### SELARL ARC DROIT

Avocats conseils Société d'avocats 105, rue Médéric Tourlaville 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN

#### **AVIS** DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 2 avril 2024, il a été institué une so-ciété par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : LES SOUR-

ES. Capital social : 10 000 (dix mille) euros

Siège social : 8, le Bourg, Saint-Lô-d'Ourville, à Port-Bail-sur-Mer (50580). Objet : la société a pour objet directe-ment ou indirectement en France et en

tous pays :
- la location à des particuliers ou entre-orises de locaux meublés ou non, gîtes,

- la location à des particuliers ou entre-prises de locaux meublés ou non, giles, chambres d'hôtes; - la restauration, table d'hôte, bar, et toutes opérations d'achat et de vente de boissons et produits alimentaires à con-sommer sur place ou à emporter. Durée: 99 années à compter de son immatriculation au Rejistre du com-merce et des sociétés. Clôture de l'exercice social: 31 de-cembre (31 décembre 2024 pour le pre-mier exercice). Président: Mme Carole, Nelly, Brigitte SANRAMIE, épouse BRUMAN, nele le 6 décembre 1972 à Onterbourg, demeu-rant 9, l'Euchevret, à Javene (58135) de nationalité française. Directeur général M. Enc Claude, An-dré BRUMAN, nele 15 février 1968 à Vavene (58135) de nationalité française. (SS 135) de nationalité française.

## JDJURIS DOMUS

## RECTIFICATIF

Additif à l'annonce de constitution de SNC CROUSTI SAVEUR (parution Ga-ette de la Manche du 20 mars 2024).

zette de la Manche du 20 mars 2024).
Associés tenus indéfiniment des dettes sociales : AM INVESTISSEMENT,
SARL, 354, rue de la Haute Folie,
50000 Saint-Lô (423 004 589 RCS Coutances), Mme Virgnie MENDES,
15, chemin de la Crète, 50000 Saint-Lô.
Mention sera faite au RCS de Coutan-

7362173501 - VS

#### FINANCIÈRE GUERARD SAUVEY

Société à responsabilité limitée
Au capital de 500 000 euros
Siège social : 7, route du Mouchel
50330 BRILLEVAST
RCS Cherbourg 508 647 617

#### CAPITAL SOCIAL

Aux terms d'une décision unanime en date du 26 mars 2024, la collectivité des associés de la société FINANCIÈRE GUERARD SAUVEY à autorsé la réalisation d'une réduction du capital social non motivée par des pertes pour un montant de 500 000 euros par voie de remboursement d'une somme de 1776,504 euros sur chaque action. Le procès-verbal de cette décision unanime a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Cherbourg le 03 avril 2024.

7362080101 - VS

#### **EURL NICOLAS BRIEN**

SARL au capital social de 100 euros Siège social : Le Bourg 50250 SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT 820 100 220 RCS Coutances

#### **GÉRANT**

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 mars 2024, à compter du 1er avril 2024, l'associé unique a pris acte de la modification de la gérance de la société :

- Mmc Camille BRIEN, demeurant le Bourg, 50250 Saint-Nicolas-de-Pierrepont en remplacement de Nicolas BRIEN.

ention sera portée au BCS Coutan-

#### **AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes de l'assemblée genérale du 04 mars 2024, de la société NICAMTA société NICAMTA société civile au capital de 1 000 euros, siège social 5013, le Village de l'Église-RCS Goutances n' 04/03/2024. Il a été décidé de transformer la société civile immobilière en société partie mobilière de société partie mobilière de société partie matième de Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveaux.

A été nommé :
- président Nicolas BRIEN - 5013, Vil-lage de l'Église - 50250 Saint-Nicolas-

- président Nicolas BRIEN - 5013, Village de l'Égias - 50250 Saint-Nicolas-de-Pierrapont.
- Directrice Générale Camille BRIEN - 5013, Village de l'Égias - 50250 Saint-Nicolas-de-Pierrepont.
- Cessions d'actions et agrément : les actions ne peuvent être dédes y compris entre associés du avec l'agrément : les actions ne peuvent être dédes y compris entre associés du avec l'agrément à la morti de voir de voir de la contra de la morti de voir de voir de la contra de la morti de voir de

de camping-car.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Coutances.

#### SARL BRIEN

Forme : SARL Capital social : 62 243 euros Siège social : 5, route des Forges 50250 LA HAYE 789 594 462 RCS Coutances

#### **GÉRANCE**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 mars 2024, à compter du 1 avril 2024, les associes ont pris acte de la modification de la gérance de la société :

- M. Nicolas BRIEN (partant)
Mention sera portée au RCS Coutances.

/362618201 - VS

## Boucherie Charcuterie LAMACHE

Au capital de 15 000 euros Siège social : 100, rue François-Édouard-Sellier Gonneville 50330 GONNEVILLE - LE THEIL 984 453 944 RCS Cherbourg-en-Cotentin

## **COGÉRANT**

Aux termes d'une délibération en date du 19 février 2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant M. Romain LAMACHÉ, demeurant 22, rue du Clos-Joli, 50330 Saint-Pierre-Église, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

7362025901 - VS



#### **NOMINATION** COGÉRANCE

SARL TRANSPORTS GUERIN, SARL au capital de 250 000 euros. Siège social : 5 chemin des Gaudelles, Pontorson, 50170 Pontorson, 447 983 792 RCS 15 onternit use Journal 15 onternit use Journal 15 onternit use Journal 15 onternit use de decisions de l'associe d'inque en date du 2600/2024, il a été décidé de la nomination de M. Mathieu GUERIN demeurant 12 la Pougeollaie, 35460 Valo Couesnon et de Mugo GUERIN demeurant 9, rue des Meuniers, 35460 Maen Roch en qualité de cogérants pour une durée illimitée à compter du 01/04/2024. Mention sera portée au RCS de Coutances.

7362393701 - VS

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à La Hague du 3 avril 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : société civel. Dénomination : LA CHALIGUEN. Siège social : 5, hameau es Fours, Digulieville, 50440 La Hague. Capital social : 1, 000 euros représentant exclusivement des apports en numéraire. Capital social : 1, 000 euros représentant exclusivement des apports en numéraire. La compartie de l'administration et l'appoint en par bail, location ou autrement des immeubles bâtis et non bâtis dont eile pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ainsi que leur vente en un ou plusieurs lots. La mise en valeur de terrains par l'édification de constructions. Leur mise en copropriété éventuelle et leur vente en un ou plusieurs lots. La mise à disposition à titre gratuit de biens immobiliers au profit des associés dans le cadre d'un prêt à usage conformément aux dispositions de l'article 1875 du Code civil. Pour réaliser cet objet ou pour en faciliter la réalisation, il a société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations notamment effectuer tous emprunts, constituer hypothéque ou tout leur autre s'uret érelle sur le valour pour leur en leur leur de la componition de l'article autoris el es associés à réaliser un apport en compte courant associé lesquels pourront sur décision de la gérance donnerlieu à blocage des capitaux et accord de restitution sur décision de la gérance donnerlieu à vocation financière ainsi que l'acquisition par tous moyens et la gestion de tout placement et support financier où à vocation financière ainsi que l'acquisition par tous moyens et la gestion de tout placement et support financier de la sansocié de sous cordiés en un mobilières, co-tés ou non cotées, ainsi que de parts sociales, parts d'intérêts, droits mobiliers ou immobiliers de la société da valours mobilières ou de droits, de souscription, d'achat ou d'échange de l'irres ou de droits sociaux ou du durament.

de titres ou de droits sociaux ou autre-ment.

Durée: 99 années à compter du jour de son immatrioulation au Registre du commerce et des societés.

Gérance: M. LAHOGUE Jean-Char-les, domicilié au 2, place du Port-Halieu que a Quiberon (56170), Mme LAHO-GUE Marianne, M. LAHOGUE Guy, de-neurant ensemble 5, hameau es Fours, Digulleville, (50440) La Hague.

Cession de parts: toute transmission de parts sociales, y compris entre asso-ciés, au profit du conjoint et des descendants en ligne directe d'un associé, par quelque moyen que ce sot, à fitre gratuit ou orderux (donation, apport, cession, change, fusion, transmission univer-selle de patrimoine), qu'elle portes ou change, fusion, transmission univer-selle de patrimoine), qu'elle portes de toute propriété, tustifuit ou la nue-pro-priété des parts sociales ou fout autre décision des gérants.

décision des gérants.

La société sera immatriculée au RCS de Cherbourg-en-Cotentin.

#### 7362233701 - VS **CESSION DE FONDS**

**DE COMMERCE** Aux termes d'un acte reçu par Me Marie LEGENTIL, notaire à Canisy (50750) le 2 avril 2024, la société dénormée AUTO-NET, SARL ayant son siège social à Amigny (50620), 29 La Montanguerie, mmatriculée au RCS Coutances sous le n° 837 823 392, a cédé à la société dénommée PM LAVAGE, SAS ayant son siège social à Torigny-les-Villes (50160), route du Domaina Guilberville, immatriculée au RCS Coutances sous le n° 990 830 545, son fonds de commerce de station de lavage, exploité à Tessy-Bocage (50420), lieu-dit La Minoterie, Tessy-sur-Vire. Moyenant le prix de 130 000 euros (dont 56 000 euros d'éléments corporels et 74000 euros d'éléments corporels.

rels). Entrée en jouissance au 2 avril 2024. Les oppositions s'il y a lieu seront re cues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Marie LEGENTIL, notaire à Ca-nisy (50750) 1, rue de Kergorlay.

#### Vie des sociétés

7362196701 - VS

## **DE CONSTITUTION**

DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Sainte-Mére-Egise du 28 mars 2024, il a té constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme: société oxie immobilière. Denomination: 2L.NE. Siege : Sainte-Mére-Egise (50480), 21, rue du Cap de Lane. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Régistre du commerce et des sociétés. Capital : 1 000 euros. Objet : la societé a pour objet, en France et à l'étranger : l'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeubles bâts ou non, leur transformation, ai construction, la vente d'immeubles bâts ou non, leur transformation, ai construction, la vente d'immeubles bâts ou non, leur transformation, ai construction, la vente d'immeubles bâts ou non, leur d'immeubles dans des programmes groupés ou individués. Et géneralment foutes opérations quelconques se ratine chant d'incernent ou indirectement à cet Objet pourvuir qu'elles ne modifier de l'année d'immeurait à Sainte-Mére-Egise (GV460), 21, rue du Cap de Laine & Coété de sira immatriculée au RCS de Chérbium.

La société sera immatriculée au RCS de Cherbourg

7362064601 - VS

#### ALPINE ALUMINIUM

Socjeté par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
3, place du Général Wood
50200 COUTANCES
RCS Coutances 852 006 089

#### **GÉRANCE**

Aux termes d'un proces-verbal en date du 22 mars 2024, l'associé unique a décidé de normer la société JNH ADVISORY, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros dont le siège social est situlé à Pans (75007), 45, rue de Bellechasse, immatriculée au Registre du commerce et des société de Pans sous le numéro 985 340 678 en qualité de président à compter du 22 mars 2024, en remplacement de la société SAMESTATE.

Mention sera faite au RCS de Coutances,

7362013201 - VS



#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Par acis SSP en date du 28 mars 2024, il a été constitué une société dont les ca-ractéristiques sont les suivantes. Dénomination sociale : LA CARPET Forme : Société Civille. Capital social : 1 000 euros. Siège social : Cherbourg-en-Cotentin (50110), 2, rue Ernest-Renan, Touria-

(50110), 2, rue Ernest-Renan, Touriaville.

Objet social: L'acquisition, la détention, la gestion, la vente de titres de soclétés, de valeurs mobilières, la prise de
participations dans toutes sociétés quel
que soit leur objet; L'acquisition par voie
d'achat ou d'apport, la propriété, la mise
en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et
la location de tous biens et d'roits immobiliers, de lous biens et droits immobiliers de lous biens et droits immobiliers en question, la vente desdits biens
sans que cette activité puisse revêtir un
aspect commercial.

Durés : 99 ans à compter de son im-

naire que ce soit, associé ou non, onnaire que ce soit, associé ou vanc indivansa-cié qu'avec le consentement de la so-ciét donné par decision recueillie à la majorité des trois quarts des associelles à la majorité des trois quarts des associeles cette majorité etant déterminée compte tenu des parts de l'associé sera immarticules au Registre du commarce et des sociées de de Cherbourg.

#### EARL D'HAUDIENVILLE

Exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros Haudienville 50480 SAINTE-MARIE-DU-MONT 452 295 926 RCS Cherbourg

#### DISSOLUTION ANTICIPÉE

Le 29 septembre 2023 l'AGE a décidé la dissolution anticipée, à compter du 30 septembre 2023 ; nommé liquidateur M. Nicolas JAMET demeurant au 1 le Haut Gallion, ferme d'Arcy, 50310 Saint-Cyr, et fixé le siège de la liquidation au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance. Mention au RCS de Cherbourg.

7362354101 - VS

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

DE CONSTITUTION

Survant acte reçu par Me Tiphaine

CORNILLE-ORIVAIN, notave à SaintSauveur-Lendelin, le 16 mars 2024, enregistré au service de la publicite fonciere et de l'enregistrement Coutances

6 21 mars 2024, dossier 2024

0001364, référenceité au coutances

6 21 mars 2024, dossier 2024

0001364, référenceité au coutances

6 201 mars 2024, dossier 2024

0001364, référenceité au coutance de l'enregistre de l'enregi

numéraire.

Objet social : la propriété, la gestion, l'acquisition, la vente, la prise à bail, la location, la construction, la réfection, la rénavoition, la réhabilitation, la réalissation de tous travaux, l'obtention d'emprunt, toutes opérations pouvant être utiles directement à la réalisation de l'objet social ou susceptification de la construction de la réalisation de l'objet social ou susceptification de bles d'en favoriser le développement. Cessions de parts soumises à l'agré-ment des associés. La gérance de la société est assurée

La gérance de la société est assurée par tous les associés, avoir :
- M. Valentin Thibaut Pierre LENOIR, agent de maitrie, demeurant à Saint-Sauveur-Villages (50490), La Gabousene, Saint-Sauveur-Lendelin, né à Coutances (50200), le 22 juillet 1980.
- Mme Camille Marie Aline FRERET, employée commerciale, demeurant à Saint-Sauveur-Villages (50490), Le Souserie, Saint-Sauveur-Lendellin, née à Coutances (50200), le 6 janvier 1997.

Pour avis, Me Tiphaine CORNILLE-ORVAIN.

#### LA CIDRERIE

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : lieu-dit 15 le Haut Pignon 50530 SAINT-PIERRE-LANGERS RCS Coutances 879 198 380

#### DISSOLUTION

Par décision du 29 février 2024, l'as-sociée unique a décidé la dissolution par anticipation sans liquidation de la so-ciété LA CIDRERIE à compter du 29 fé-vrier 2024, en application des disposi-tions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, entraînant la transmission univer selle du patrimoine de cette société au profit de son associée unique, la société LE BELVEDERE. Cette dissolution en traîne la transmission universelle du pa-trimoine à la société LE BELVEDERE à l'issue du délai d'opposition qui est de 30 jours à compter de cette publication. Mention en sera faite au RCS de Coutan-

#### S.C.E.A. de NEHOU

Société civile d'exploitation agricole Société civile Au capital social fixe de 1 000 euros Siège social : 2, rue de Néhou 50760 GATTEVILLE-LE-PHARE R.C.S. Cherbourg 984 371 013 En date du 8 février 2024

#### **CAPITAL SOCIAL**

Lors de l'assemblée générale extraor-dinaire réunie le 1er mars 2024, il a été décidé l'augmentation du capital social de 293 600 euros au 1er février 2024.

## Régime matrimonial

## SELARL G2LE NOTAIRES

Rue du Bassin BP 229 50500 CARENTAN-LES-MARAIS Tél. 02 33 71 40 40

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Stéphane EUDES, le 15 mars 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant entre : M. Emille Louis Daniel BLAIZOT, refraité, et Mime Anne-Marie Eugénie Joséphe POUPINEL, retraite, demeurant ensemble à Sainte-Mère-Église (50480), 26, rue de la Cassinerie.

mere-Leglise (50480), 26 r.ue de la Cassinerie.

Monsieur est nê à Amfreville (50480) le 13 septembre 1940 ; Madame est née à Rauville-la-Place (50390) le 7 novembre 1941, mariés à la maine de Saint-Sauveur-le-Vicomte (50390) le 1er décembre 1962 sous le règime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a fieur, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour Insertion, Me Stéphane EUDES.

#### CHANGEMENT DE RÉGIME **MATRIMONIAL**

Suivant acte en date du 2 avril 2024 dressé par Me Anne LELONG-MARTY Notaire à 17 bis, rue du 8 Mai 1945, lieu-dit : Marigny. M. Patrick Georges Maurice LIVORY né(e) le 12 avril 1955 à Cherbourg.

nee LELANDAIS, neje jie 27 decembre
1961 à Paris.
Demeurant ensemble La Quesnottaie,
50570 Le Mesnil Arney,
Mariès le 24 juilleit 1982 par devant
!'Officier de l'État civil de Cherbourg
sous le régime de la communauté réduite aux acquéts.
Ont décidé de changer de régime me
timonale d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle.
Les créanciers peuvent s'opposer à la
modification dans les trois mois suivant
la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été étu à ce terfet, conformémat l'article 1397 ajinéa
3 du Code civil.

#### **AMÉNAGEMENT** DE RÉGIME **MATRIMONIAL**

WAT INIMOVINAL

Suivant acte reçu par Me Clément
BOSSARD, notaire à Cersy-la-Salle
(50210), 20, rue des Julist, 18
Banas 2024, M. Jean-Pierre Emile Daniel LENOIR, né à Saint-Armand-Villages
(5105), le 3 puille 11956, et Mime Christine Emilienne Odette BURNEL, née à
Saint-Lé(5000), le 20 avin'l 1960, maries
à la Mairie de Saint-Armand-Villages
(50160), le 2 mai 1981, initialement sous
le régime légal de la communauté route aux acquels à défaut de contrat de
mariage préalable, ont décidé de procédre à un aménagement de leur régime
matrimonial pour y adjoindre une clause
de préciput.

de préciput.

Les créanciers peuvent s'opposer la modification dans les trois (3) m. na mounication dans les trois (3) mois suivant la présente publication en l'of-fice notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 ali-néa 3 du Code civil.

Pour avis Le Notaire.

L'info de votre hebdo

La Gazette en temps réel sur

actur

actu.fr/la-gazette-de-la-manche

7362700001 - RM

**SELARL G2LE NOTAIRES** Rue du Bassin, BP 229 50500 CARENTAN-LES-MARAIS Tél. 02 33 71 40 40

#### **AMÉNAGEMENT** RÉGIME **MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Me Stéphane EUDES, le 16 mars 2024, a été reçu l'aménagement partiel de régime matrimonial avec ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre aux: Par : M. Alam Dider Gilbert Regis GOURBESVILLE.
Par : M. Alam Dider Gilbert Regis GOURBESVILLE.
Georgette Mire VITOUX, attachée se decès de but de ment ent Mr. My aux de decepte Mire VITOUX, attachée se decès de l'un d'entre VITOUX, attachée se decès de l'un d'entre VITOUX, attachée se decès de l'un de l'aménage de Jonville.
Monsieur est né à Saint-Waast-la-Hougue (50550) le 15 avril 1960.
Madame est née à Quettehou (50630) le 12 août 1955.
Mariés à la maine de Quettehou (50630) le 12 août 1955.
Mariés à la maine de Quettehou (50630) le 12 cotobre 1998 sous le régime de la séparation de blens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Me Jean-Blaise LEFRANCOIS, notaire à Saint-Waast-la-Hougue (50550), le 6 octobre 1998.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

#### Autres légales

7362016401 - DL

#### SEL Amélie DAMOURETTE

Notaire 9, rue des Frères Frémine Bricquebec 50260 BRICQUEBEC-EN-COTENTIN

#### AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

DÉLAI D'OPPOSITION

DÉLAI D'OPPOSITION

Suwant testament olographe M. Rémi
Edouard Roger Louis ANGOT, né à
Saint-Sauveur-de-Pierrepont (50250), le
23 août 1948, en son vvant retraité,
ayant demeuré à Bricquebec-en-Cotentin (50250), rout de l'Abbaye, Bricquebec, célibataire, décédé à CherbourgOcteville, commune délégiée de Cherbourg-en-Cotentin (50100), le 17 février
2023, a institue in légataire universel,
Consécutivement à son décès, ce testament a fait 10-bjet d'un dépôt aux termes du procès-verbai de description.
EETTE, notaire passonemé, le 22 mars
2024, duqueli i résulte que le légataire
remplit les conditions de sa saisine.
Conformément aux articles 1007 du
Code civil et 1378-1 du code de procédure civile, les oppositions pourront être
formées auprès du notaire chargé du réplement de la succession, Me Amélie
DAMOURETTE, notaire susnommé,
dans le mois suivant la réception par le
Greffe du thounal judiciaire de Cherbourg de l'expédition du procès-verbai
de dépôt de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera
soumis à la procédure d'ervoi en possession.

7362178101 - DL

#### AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

#### DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi nº 2016-1547 du 28 novembre 2016

du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date
du 31 mars 2022 Mme Anna Maria
PUCCI, en son vivant retratrée, demeurant à Penta-di-Casinca (20213), Résidence Belvédere Bâtment A, Route de
San Pellegrino, Foliei, Nea à Signa, Fiocence (tatale), le 25 novembre 1927.
Vieuve de M. Jules RGH et non remade Natifica pour person de service.

rence (traile), le 25 novembre 1927. Veuve de M. Juise RCH et non rema-riée. Non liée par un pacte civil de soilda-rité, décédée à Basita (2020), le 12 fe-vrier 2024, a consent un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du proès-verbal d'overture et de description des verbal d'un décès de description de l'action de l'action de de consecution de l'action de l'action de de Cascription de l'action de l'action de de Cascription de l'action de l'action de de Sociét d'Exercice Libéral à respon-sabilité limitée dénommée "NOTAIRES DU VAL-DE-SAIRE"; tituliare d'un Office Notarial sis à Saint-Pierre-Eglise, 126, rue du Général-de-Gaulle, le 19 mars 2024, duquell résulte que le lé-gataire rempit les conditions de sa sai-sine. Opposition à l'exercice de ses droits

aine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé aupres du notaire chargé du réglement del se succession : Me Frédéric GODEY, notaire à Sain-Pierre-Égise (50330), 126, rue du Général-de-Gaulle, dans le mois suivant la réception par le Greffe du Tribunal judiciaire de Cherbourg de l'expédition du procès-verbal d'ouver-ture du testament et copie de ce testament.

ment. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession

Me Frédéric GODEY

**ENFIN UN SITE UNIOUE POUR VOS NOUVEAUX** MARCHÉS PUBLICS...





FACILE Accès simple et rapide aux informations clés PERTINENT Sélection de marchés publics correspondant exactement à vos activités

N° Cristal 0 969 39 99 64 Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h0

PROCHE Assistance personnalisée pour définir ensemble vos critères de recherche



## **ESPACE EMPLOI**

## Vous recrutez?

Contactez votre spécialiste emploi

Christèle JAMET Tél. 02 99 99 12 15 christele.jamet@hebdoscom.com







#### OFFRE D'EMPLOI

Recherche personne pour taille de haies, tonte, élagage, débrous saillage, CESU - Avranches. 101 par mois. Tél. 06.70.29.07.62

#### SERVICES

Homme propose ses services (Entretien parcs et jardins, taille de haies et arbustes, tonte, débroussaillage, en-tretien des massifs). CESU. Tél particulier 07 89 03 43 38



#### AGRICULTURE

Recherche Presse MD et RB, tra teur MF, moissonneuse MF et JD, cueilleur à mais, semoir à mais ensileuse auto. Particulier tél. 06 71 10 93 35

Vends pièces tracteur Renault direction moteur MWM - boite point embrayage. Particulier tél 02 99 98 25 43 - (19 heures).

Recherche tracteurs Universal UTB, Someca (du 400 au 640), Fiat (séries 80 et 90), autres marques (de 40 à 180 CV) même en panne, ou pour pièces sans carte grise, Presse et Round Baller à rou-leaux. Tél particulier 06 07 49 58 72

Vends presse à petits ballots pour foin et paille John Deere 224T, groupe ballots, pince ballots sur fourche tracteur. Particulier, tél. 02 31 63 17 13 - 06 35 48 54 84 A vendre 10 rouleaux de bon foin. Particulier. Tél. 02.33.48.96.81

À vendre foin 2023 1.50€ la petite botte. Région Saint Hilaire Particulier. Tél. 07.71.61.42.86.

#### ANIMAUX DE LA FERME

A vendre 2 brebis avec agneaux + foin, région Barenton. Particulier Tél. 07.80.33.72.03

Vends poules pondeuses bio, 3€ pièce, 5 achetées = 1 gra-tuite. Possibilité prête à cuire 7€ pièce. Sous réservation du 26/04 au 08/05. Tèl. 06.69.37.07.56 / 06.32.73.22.15.

A vendre couple de pigeon re-producteur + pigeonneaux pour conso, vente directe, région St Brice en Cogles. Liv. possible. Tél 06.62.30.03.66. Ventes poulets, pintades, canards, oies, dindes, poules pondeuses, de un jour à fini, cailles et poules ornement. Au marché de St Hilaire du Au marché de St Hilaire du Harcouët, près de l'église, le mercredi. Sur commande à Agrial ou la Maison.fr le jeudi à St Brice en Coglès et Javené. VOLAILLES DU NORD MAYENNE - 02 43 05

Vends poulets démarrés toute couleur. Anthony Ganné, Mou-lines. Réservations par tél 06.59.53.56.90.

A vendre poulets démarrés toutes couleurs + pondeuses. Marc Lo-rier-Notre-Dame-du-Touchet Tél. 06 98 04 69 25 ou 02 33 59 19



Vente poules pondeuses du 13 au 24/04 à 3 € l'unité, lot de 5 achetées 1 gratuite, vente poules prêtes à cuire le 25 avril à 5.50 € l'unité. Courson. Particulier, tél. 06 59 132833 ou 06.37.99.93.22 Achat de brebis, bélier, agneau chèvre, bouc, particulier. Tél 06.18.49.20.75.

#### **ANIMAUX DOMESTIQUES**

Vends chiots fox poil lisse nés le 19-02-2024, n° mère 31562/5225 n° père 31011/3546. N° éleveur 145552. Particulier, tél. 06 25 03 22 43

#### ANTIQUITÉS / BROCANTE



Achète ANCIENNES VESTES de travail noires ou bleues, fabri-cation Mont-St-Michel ou autres, anciennes vestes de chasse et tous vêtements de travail anciens, état neuf ou usé. Et achète CA-RILLONS anciens, marqués ODO dans le cadran avec trois trous de Paiement comptant remontage. Palement co Tél : 06 86 10 38 59



Achète, bon prix, VIEUX VIO-LONS, VIOLONCELLES, ARCHETS, CONTREBASSES, GUITARES, SAXOS, même abimés. Se déplace sur RDV. Tél.06.50.66.24.10

Achète vieilles blouses de marchands bestiaux, biaudes, vêtements normands anciens, blaudeaux en droguet, vieilles vestes de chasse, vêtements anciens de campagne, de travail et bourgeois, vieilles dentelles, tissus, toutes antiquités, miroirs, bibelots, tableaux, ancienne décoration de jardin, vieilles cloches de jardin terre et verre, art de la table, poupées anciennes, jouets en tole. Tel. 60 60 84 27 75 Achète vieilles blouses de mar

A votre disposition pour vider votre maison de la cave au grenier. VAUVERT Etienne Henri. Tél. 0612981982 Siren 510787310



COLLECTIONNEUR achète livres anciens, service de vaisselle an cien et moderne. livre ancien porcelaine Paiement im-Tél: 06 26 26 73 06



COLLECTIONNEUR achète Bacca-rat (verre, objet...), Saint-Louis, service de verre cristal, ménagère ancienne et moderne. Paieme immédiat Tél : 06 26 26 73 06



COLLECTIONNEUR achète pièce de monnaie or et argent, bijoux tous genre, or, argent, montres anciennes et modernes, sacs à main de luxe. Paiemen diat. Tél : 06 26 26 73 06

**Pour VENDRE** ou ACHETER, utilisez les petites annonces



ACHETE CHER TABLEAUX AN-CIENS TOUS SUJETS: Ecole Barbi-zon, marine, paysage, portrait, fleurs, vue de Venise, animalier, chasse, orientaliste, scène de genre, pentres français, écoles étrangères (russe greçois beloe étrangères (russe, grecque, belge, hollandaise,...), bronze. M. MA-RILLIER Particulier tél. 06 07 03 23 16 v.marillier@wanadoo.fr

Collectionneur achète : papiers coilectionneur achète : papiers et livres anciens, cartes postales, vieilles factures, actes notariés, images religieuses et tous documents. Paiement comptant. Je me déplace à votre domicile (doucement car je suis âgé). Tél. 06 36 93 60 62

RECHERCHE 1 très vieille TABLE de campagne, + 80 ans d'âge, 2.50m à 4.00m, pour gite, cerisier, orme, chêne, châtaignier, même à restaurer. Tél : 06 22 25 51 51

Pour boursier ou collectionneur vends gros stock de revues RTA Auto, à partir de 1947. Environ 500 revues + fiches graissage. prix 500€. Lot indivisible. Tél particulier: 06 08 54 03 61.

Vends belle collection livres sur motos, voitures, trains, vélos, avions. Livres rares, environ 200 Prix 500€, lot indivisible, cause déménagement. Tél particulier : 06 08 54 03 61.

Vends 50 DVD chars de combat, collection ALTAYA 250€. Vends 63 DVD avions de guerre, collec-tion ATLAS complète, 300€ Tél particulier : 06 08 54 03 61.

#### BRIC À BRAC

Achète anc bleu/noir moles-kine blaude marchand, veste chasse, blouse maquignon même mauvais état, usée rapiécée mauvais état, usée rapiécée habit de campagne Avranches 0647933271

#### BRICOLAGE

Achète bâtiment ancien à dé-monter, briques, pierres de Caen, tuiles plates, colombages, etc... Particulier Tél.06 25 28 10 16 Vends remorque 400kg. Prix 180€. Tél particulier 06 58 06

#### CHASSE

Actions chasse grands gibiers et bécasses disponibles dans le Cal-vados plus actions grands gibiers dans l'Orne. Particulier, tél. 06 81 06 39 97



Vends bois de chauffage sec, hêtre, 50 cm, 70€ le stère non livré, possibilité de livraison. Particulier. Tél. 07.57.49.25.69/ 02.33.59.68.93 (HR).

#### CHIENS ET CHATS



3 chiots Pinscher nain» nês le 1er janvier 2024, inscrits au L.O.F. La maman est SMILEY of Agathe's Memory N° id : 250268743928203. Le papa est PÉPITO de la Légende de la Villed (Ys. Les chiots sont disponibles dès maintenant, ils sont habitudes aux autres animaux et aux enfants en bas âge. Prix raisonnable et facilités de naiement – Siert : et facilités de paiement - Siret ; 38145598900016. Ils partiront 38145598900016. Ils partiront vermifugés avec leur carnet de santé (vaccinés CHPPI), leur certificat de naissance, un certificat d'identification (puce électronique), un livret de conseils avec guide de santé du chiot et un certificat vétérinaire de bonne santé do chiot et un certificat vétérinaire de bonne santé domicile ou de faire une partie du domicile ou de faire une partie du vaiet Constacte Claurie apr télé. trajet. Contacter Claude, par télé-phone ou par SMS au 06 24 90 41 85. Le Pinscher nain est un 41 85. Le Pinscher nain est un chien de petite taille, vif et très joueur, il est attachant et sait se montrer bon gardien, sa robe à poil ras, ne nécessite ni brossage ni toilettage.

#### **DEUX ROUES**

Vends porte-vélos pour voiture. Comme neuf. Prix 30€. Tél particulier : 06 78 77 92 43 après 19h.

#### DÉCORATION EXTÉRIEURE

À vendre table de jardin octo-gonale en granit bleu, avec pied sculpté. Petit prix à voir sur place. Particulier. Tél. 06.13.41.45.15.

#### JARDINAGE

A vendre émousseuse portée relevage hydraulique. Particulier Tél. 02.43.03.82.10 HR ou soir.

URGENT - Grandparigny donne terre à prendre sur place. Par-ticulier. Tél. 06.85.89.70.26 ou 06.79.71.04.27 (à partir de 19h).

À vendre motoculteur Honda F42, charrue réversible, 6 fraises. Particulier. Tél. 02.33.48.50.73 (8h-10h)

Vends miscanthus 10 sacs ache tés 1 offert - prix à l'unité 8.90€. Particulier tél 06 50 81 27 94.

Vends tronçonneuse élagueuse KORMAN 07KW-25.4cc très peu utiliser, très bon état. Secteur Fougères. Prix : 40€ Particulier. Tél. 06.89.86.05.05.

Vends pompe d'arrosage Guinard 7m, aspiration 25m refoulement 1000Watts. Bon état, Prix : 55€. Particulier. Tél. 06.89.86.05.05.

#### LIVRES

Particulier achète livres, maga-zines, revues sur aviation, guerres, armes, blindés. Petits prix bienve-nus. Tel 06.76.21.82.57

#### MEUBLE



OCCASION. Vends canapé en cuir gris, 3 places, avec de légère traces de griffures, tbég, 2.05 m largeur, très confortable. 100 €. Particulier, tél. 06 48 78 73 68



Vends meuble bon état avec base orientable pour télé. Hauteur 2 m x 1.50 xc 0.52. Prix à débattre. Particulier Tél.06.28.27.91.30

#### Règle pour la VENTE DES CHIENS ET CHATS

Les petites annonces concernant les animaux sont soumises à une règlementation stricte

Pour vendre vos chiens et chats, il est obligatoire de mettre dans votre annonce les mentions suivantes :

- L'âge de l'animal
- Le numéro d'identification de l'animal ou celui de sa mère
- L'inscription ou non à un livre généalogique
  Le nombre d'animaux de la portée · Le numéro SIREN de l'éleveur ou du vendeur

Si cession gratuite de l'animal, l'annonce doit en plus indiquer la mention « gratuit ». La mention « de race » suivie du nom d'une race est réser-

vée aux animaux inscrits sur un livre généalogique et disposant d'un numéro de portée. Dans le cas contraire, la mention « n'appartient pas à une race » doit clairement être indiquée.

Si toutes ces mentions ne figurent pas sur votre annonce, nous ne pourrons la publier



Ouvert du lundi au samedi midi

ZA de la Route 50540 ISIGNY-LE-BUAT 02 33 60 61 10

A vendre table basse de salon ronde, dessus marbre couleur crème. Région Ducey. Particulier. Tél. 02,33,51,99,28 (HR) ou 06,38,62,11,41

#### MUSIQUE

Batteur en retraite cherche musicien(s) accordéon, orgue et guitare. Je suis ouvert à toutes propositions. Particulier tél 06 87 56 53 81



Prof de Batterie/Collectionneur , recherche de vieilles batteries dans l'état. Merci d'envoyer des photos par SMS et je vous rappellerai par retour. Tél Particulier 06 19 06 70 93

#### NAUTISME

Vends ZODIAC 2.40m avec roues, remorque, moteur SUZIKY 2.5CV, aviron, gonfleur. Moteur peu servi. Tél particulier : 06 78 77 92 43 après 19h.

#### **OCCASIONS DIVERSES**

Vends lave vaisselle 8 couverts 20€, sèche linge 20€, meuble bas cuisine 1 porte 1 tiroir 20€. Particulier tél 06 11 94 27 58

Vends télé Samsung 80cm 20€, chambre armoire +lit + table de chevet 50€, buffet cuisine 1.80X92 prix 20€. Particulier tél 06 11 94 27 58.

Vends table ovale chêne 1.85X1.10 + allonge 50cm avec 6 chaises 150€, carillon odo 2 trous en état de marche 30€. Particulier tél 06 11 94 27 58

Vends miscanthus broyés pour paillage animaux et horticole, livraison assurée, Particulier tél 06 76 54 81 50.

VIDE MAISON au lieu dit la Ville du Bois à St Brice en Coglès du 9 au 12 mai 2024 entre 9h et 18h30 ( mobilier, petit, électroménager, bibelots, vaisselle, vêtements etc...)

#### PRODUIT DU TERROIR FERMIER

Bon cidre 1022 sous-tiré à mettre en bouteille. Particulier. Tél. 02.33.59.12.35 ou 06.87.76.97.09.

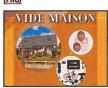
Vente directe de pommes de table BIO, 4 variétés, 1er choix 0.8 € à 1.80 € le kg. Samedi 13 avril de 14 h à 16 h. Siret : 423183466 00014. Michel LEROUX, le bourg, Beaulandais (61140 Juvigny-Val-d'Andaine), 10 km après Domfront vers Alençon. Tél. 06 86 51 13 37

#### SERVICES

Particulier propose ses services pour travaux de peinture intérieur et ext, papier peint, boiserie, revêtements muraux etc... Paiement CESU. Tél 07 86 37 40 80

A votre disposition pour vider votre maison de la cave au grenier. VAUVERT Etienne Henri. Tél. 0612981982 Siren 510787310

#### VIDE GRENIER / BRADERIE (PRO)



Vide maison du 13 au 14 avril de 9h30 à 18h30, 11 Résidence Montmorel, Ducey-les-Chéris. Signalé par des ballons. Particulier. Tél. 06.64.38.82.24.

#### VINS ET SPIRITUEUX



COLLECTIONNEUR achète grands vins de Bordeaux, Bourgogne, Champagne... même très vieux ou imbuvables, vieux Cognac, Armagnac, Rhum, Chartreuse. Estimation grafuite, paiement comptant. Tél 06 76 08 74 60. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

À vendre fût spécial calvados, 250L en très bon état. Particulier. Tél. 06.88.17.09.45.



COLLECTIONNEUR achète Grands vins de Bourgogne, Bordeaux, Champagne, Cognac, Whiskies même très vieux et/ou imbuvables. Discrétion assurée. Paiement immédiat. Tel : 06 26 26 73 06. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Achète poiré en bouteille. Particulier. Tél. 06.43.77.55.73.

# ABONNEZ **VOUS**

#### Rencontres

#### **FEMMES**

MARRE DE LA SOLITUDE? Appelez le 0805 030 553 nous vous mettons en contact avec des femmes seules prêtes à faire des rencontres immédiates sur la région! SPC – Appel grafuit



#### ■ Rencontres/Voyance

#### **FEMMES**

Femme veuve 72 ans, cherche homme 65-72 ans. Sincère, respectueuse, non fumeur, ni alcool, aimant balade, vélo et voyage. Plus si affinité. Ecrire à la Gazette de la Manche en précisant la référence ID: 98586-0524

Jeune femme de 46 ans recherche un homme 40/60 ans, non fumeur pour rencontre sérieuse, avec ou sans enfants. Ecrire au journal qui transmettra ss la réf.98517-0631

#### HOMMES

H. 58 ans rencontrerait une femme amicalement pour des sorties dans la bonne humeur. Je suis un homme simple avec de l'humour et esprit jeune Écrire au Journal de Vitré 39 rue de Nantes - CS 30607 - 35306 Fougères Cedex, sous réf 2V

Homme 62 ans jeune retraité, doux, sympathique et sincère souhaite rencontrer femme pour rompre solitude et partager des moments de la vie à deux. Écrire au Journal La Chronique Républicaine 39 rue de Nantes - CS 30607 - 35306 Fougères Cedex, sous réf 13

Homme de 72 ans, non fumeur, simple, respectueux, recherche femme de 55-70 ans, sérieuse, douce et affectueuse pour vie à deux. Ecrire à la Gazette de la Manche en précisant la référence 98586-0544

Ni club, ni agence + de 3 400 annonces de particulier à particulier avec téléphone pour des rencontres sérieuses H/F sur votre région. POINT RENCONTRE MAGAZINE, documentation gratuite sous pli discret : 0800 02 88 02 numéro vert, appel gratuit ou www.prmag.fr



Autres-titres...

# Agences de rencentres africuses MANCHE-CALVADOS 09 82 36 12 32 - 07 60 22 28 01 3 bis, place Sémard, GRANVILLE www.unicis-granville.fr

Choisissez vos supports

Pour plus d'efficacité, nous vous conseillons de faire paraître votre annonce sur les journaux des alentours.

Seulement 2 € par journal supplémentaire, quel que soit le nombre de parutions.

(61) Domfront - Le Publicateur Libre
(61) Flers - L'Orne Combattante
(14) Vire - La Voix Le Bocage
(35) Saint-Malo - Le Pays Malouin
(35) Fougères - La Chronique Républicaine
(35) Vitré - Le Journal de Vitré

## **GRILLE PETITE ANNONCE**

	1	_		1	1	1.	1	1	1	1	1	-	1		1	1	1	-			1	1	1	1	1	1	1	1
	1	i	1	10	1			1			Ĭ		سلية	خاليا	1	-			1 10			1 ==						
L			1		1	81	1	1	1	1	-1		i		1 "		1						L	1	1	1		_
L		1	1 10		1		ì		_			í	1				1	ij.	1	1		1			1	15	1	Ĺ
ı		1	1-	10	î	1	1	1	ı	1	4	1	-1	. 1 =	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	Ti.	1	1

Choisissez votre formule

La Gazette	Bonnes Affaires Animaux - Emploi - Rencontres**	Automobile + www.monhebdo-auto.fr Automobile - Moto - Caravaning	Immobilier + www.monhebdo-immo.fr Vente - Location - Villégiature
1 semaine de parution	4€	7€	10€
2 semaines de parution	6€	<b>12</b> <sup>e</sup>	16€
3 semaines de parution	Offerte)	Offerte)	Offerte)

Contactez-nous	pour tout	autre	journal
ou formule de r	arution.		

Contraminent à la Sin 178-17-19, au Gall 178, vota asposas d'un arait n'occès et le restriccion pour buth e l'indirection vou ancomment le se information suggission annéalement de la communication suggission annéalement de vote annéalement de la communication. Nota le communication suggission de la communication de la codit de situation in traisient d'une commone sera revoir de pusible les montres que congre le la codit de situation interession d'une commone sera revoir de pusible les montres de congre le la tend de critique in restriction de situation de la coditation de la co

✓ Calcul du prix	✓ Coordonnées	✓ Passer votre annonce
Rubrique choisie (bonnes affaires, automobile, immobilier) :	Ces renseignements ne figureront pas dans le journal.	Par internet : www.monhebdo-auto.fr www.monhebdo-immo.fr myriam.fage@actu.fr
Tarif de la formule choisie  Journaux supplémentaires (+ 2 €/ journal)  Ligne supplémentaire (+ 2 €/ Option photo (+ 4 €/)  Option domiciliation (+ 8 €/"  **Anonces rencontes:  domiciliation et mention "écrire au journal" obligatoires Joindre copie d'une pièce d'identité.	Nom Prénom Adresse  Code Postal Ville Téléphone Email	Par téléphone : Tél. 02 33 79 30 80 (aux heures d'ouverture) Par courrier : La Gazette de la Manche 45 avenue Maréchail Leclerc 50600 SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET Flüggement, par chêque à troute e Précios Communication Délai de saiste : 48H à réception de voire amonte en l'entre de Précios Communication Les dovnées personnesse; vous concernant fent l'abjet du ni tailement linformatique et stout d'unière un'ignament pour la réglate on de vite centeurande tibre servini, de recification d'apposition et agé limitation en vous adressand par enar à l'ignépsit- accuert financial le up se courter et "moterche de Dennées Pensonnelle" son Ouest France - 10 rue d'utiler - Jobb! Remest cédes 9 à Vous avez également le drait et mot d'apposition de la Citi.



#### AUTOMOBILE

#### Citroën



Vends C4 Picasso, année 2012 diesel, 240 000km, très bien entretenue Moteur fiable Prix Particulier. 02.80.41.84.90

#### Fiat



AV Break sw Fiat Tipo Lounge, 06/2018, 58000 km, diesel, boîte auto, caméra de recul, GPS, clim auto, Prix 13950€, Particulier, Tél. 06.33.51.66.72

#### Mercedes

Vends Mercedes SLK Compressor 2006, grise, très bon état, 119 800 km. 10950 €. Particulier tél.

#### DIVERS

Vends remorque Erdé 193 premium équipé double fond neuf valeur neuf 1200€ vendu 1000€ à débattre + rampe. Particulier tél 07 78 11 19 73

#### MOTO / SCOOTER

#### Scooter Autres

#### marques

A vendre scooter cause permis B. Particulier. Tél. 02.33.68.18.69 ou 07.85.68.49.80.

#### **VÉHICULES DE LOISIRS**

#### Autres Marques (Camping-Car)



type de camping car, fourgon aménagé, caravane, camion ma-gasin (même avec infiltration), utilitaire, 4x4, cabriolet, avec ou sans CT, se déplace 7/7 j. Paie-ment sécurisé. Tél 06 59 50 45 26 Garagiste achète comptant ts types de Camping car (même avec infiltrations), et camion magasin de 1989 à 2018, utilitaires, véhicules et 4X4, à partir de l'année 2000 jusqu'à 2018, , avec ou sans contrôle technique (même fort km), paiement comptant, je me déplace 7/7 jrs. SIRET 493273908. Tél : 06 47 49 98 47

#### Camping car

AV camping car Fiat Ducato Autostar 2,8 L, année 2000, 190000km, boîte manuelle , bon état, 4 places, carte grise, caméra de recul, télé, porte vélo. CT: ok, 22000€. Particulier. Tél 0667223382 / 0233480232

#### Caravane

Loue caravane 4 places sur camping Coudeville-sur-Mer près de Granville 50, tout équipé, juin, juillet, août, septembre. 170 €/ semaine. Particulier, tél. 06 66 50



VENTE MAISON



COUTERNE (61). Devenez pro priétaire pour 350 €/mois pen-dant 120 mois d'une petite maison, proche station thermale, 3 pièces, sans terrain. Travaux à prévoir. Possibilité de airbnb. Tél. 06 62 43 40 10



SAINT-CHRISTOPHE-DU-JAMBET (72). Devenez propriétaire pour 350 €/mois pendant 10 ans d'une maison sans terrain, 4 pièces principales entre Alençon et Le Mans. Gros tvx à prévoir. Tél. 06 62 43 40 10



BESSE-SUR-BRAY (72). Devenez propriétaire pour 350€/mois pendant 10 ans d'un ancien commerce, une pièce principale, 2 chambres, une SDB. Tvx à prévoir. Tél. 06 62 43 40 10

> Avec nos petites annonces

## **ACHETEZ VENDEZ**



Saint-Gilles-Croix-de-Vle
À 7 minutes du centre de SaintGilles-Croix-de-Vle. Résidence de
plain-pied de 53 m² sans vis-à-vis.
Exposition Sud Sud/Ouest. Belle
pièce de vie lumineuse, cuisine
dequipée, 2 chambres, SDB et WC.
Terrain paysager de 356 m² avec.
studio de jardin et loggia de 18 m².
107 000€. Tél. 02 30 28 01 02.
RCS 533427738. int-Gilles-Croix-de-Vie



#### LOCATION

#### Appartement



Loue Lannion PETIT APPARTE-MENT, plain-pied, 2 personnes, tout confort. Terrasse, salon de jardin, barbecue, TV, Wifi, possi-bilité lave-linge. 5 minutes du centre-ville, 15 minutes de la mer et de la Côte de Granit Rose. Mai et Juin : 290€/semaine, Juillet et Août : 330€/semaine, Septembre 290€/semaine. Particulier. Tél 02 96 37 78 73



14 CABOURG. Loue appartement T2, 1er étage, 4 personnes, tout confort. Balcon ensoleillé. Accès direct mer par la résidence. Par-king. 150 m de la plage. 800 m du centre ville. Proche Thalasso (animaux interdits). Particulier, tél. 06 20 65 51 98 22-Perros-Guirec Locations

meublées, classement Etoiles. Loue STUDIOS MEUBLES, NUITEES avec KITCHENETTE ou semaine, toute l'année, 2 personnes, l'un au RdC et l'autre à l'étage. Village préféré des Français sur la côte de granit rose, un des plus beaux sites de Bretagne, (des plans et des bons plans, forum de la mer...). Loc. draps et linge de toilette, WIFI, TV, jardin clos, très propre, très bonne literie, agréable, calme, propriétaire à votre écoute et vous conseille. Pas d'animaux (éventuellement 1 petit chien à la demande). Prix pour 2 pers, en basse, moyenne ou haute saison de 38€ à 70€/ nuitée et de 220€ à 480€/ semaine(charges comprises). AUTRE APPARTEMENT 3 étoiles, 2 ch. Chèques vacances acceptés Particulier. Tél. 06 27 15 48 65



Vacances en Bretagne. Particulier loue en Côtes d'Armor, à Plestinloue en Cotes o Armor, a riesuin-les-Grèves, Saint-Efflam, apparte-ments meublés de tourisme, clas-sés deux étoiles, pour 1 à 4 personnes, à l'étage de la maison bretonne, face à la mer, plage à 30m, sable fin à 300m, sur sen-tiers de randonnées GR 34, commerces à 4 Km. Tarifs à la semaine de 320 euros à 380 euros de mars à juin et de septembre à octobre, de 595 euros à 645 euros de juillet à août. www.gran-drocher.fr Tél : 06 72 08 08 05

#### Maison - Villa

SAINT-MICHEL EN GREVES, loue GITE, tout confort, 4/5 per-sonnes, 2 km de la mer, endroit solmes, 2 km de la mes, endode calme, jardin clôturé, terrasse, animaux admis, de 250 € à 460 € la semaine. Particulier. Tél : 02 96 35 74 08 ou 06 31 88 35 85



ARDECHE SUD, LANAS, maison 2 à 5 personnes, 2 chambres, cour fermée, garage, terrasse, rivière à 150m, baignade, canoë, randon-née sur place. Animaux OK. Libre de Mai à Octobre. 360€ à 560€ la semaine. Tél particulier: 06 86 92 48 62.



Proche Lyons-la-Forêt (27) Nor-mandie. Dans cadre propice à des promenades en forêt de Lyons, la Côte Normande : Honfleur Deauville, Étretat, plages du dé Deadwile, Etretat, plages du de-barquement, charmante maison indépendante moderne plain-pied avec grdes baies vitrées don-nant sur terrasse fleurie (table jardin, plancha), cuisine amén. ouverte sur salle salon, 2 chbres, doubbe à (l'Italianae, and terraine) ouverte sur salle salon, 2 chbres, douche à l'Italienne, gd terrain, appentis 2 pl. voiture, table pingpong. Draps/serviettes fournis. Pas d'animaux. Pour 4 pers : hte-saison (juillet/août loue à la semaine : 9006), basse-saison (loue min. 3 nuits : 125€ la nuit). Autres photos d'isonables. Part Autres photos disponibles. Part 06 34 66 28 97 ap. 19h semaine





22- PLOUZELAMBRE, Maison de 22- PLOUZELAMBRE, Maison de vacances pour 3 personnes maxi à la campagne, tout confort : pièce de vie avec kirchenette, coin repas, canapé convertible, TV, 1 ch, 1 salle d'eau. A 3,5 km mer, 15 km de la Côte de granit rose. Nombreuses activités à proximité : paddle, char à voile, voile, centre équestre. Animaux acceptés ; accès WIRI. Prix à partir de 2006/semaine. Particulier. Tél. de 200€/semaine, Particulier, Tél 06 84 63 42 82 ou 02 96 35 73



85 - Ile de Noirmoutier -maison 3 chambres, p piscine chauffée, jardin clos sans vis à vis proche commerces et plage, dispo du 13 juillet au 17 août 2024, 2400 € la semaine, particulier, tel 0622325354



44 Batz-sur-Mer - 50 m de la 44 Batz-sur-Mer - 50 m de la plage Valentin, maison tout confort, 3 étoiles, climatisée, 3 chambres, 6 personnes, jardin clos, 129 € à 195 € la nuitée, particulier tel 0622325354

#### Mobilehome

56-Billiers, golfe Morbihan, 200 m plage, loue mobile home 4 pers. sur terrain camping\*\* avec piscine couverte/chauffée, ter-rasse couverte/fermée, barbecue, locat° semaine. Particulier, tél. 02 43 95 43 07 ou 06 85 39 09 02.



Mobil-home résidentiel Isolation 4 saisons, 40 m<sup>2</sup> 10 modèles disponibles 9 900€. Livré à domicile ! 02 30 28 01 03

BCS 533427738



À 300 mètres des plages et des commerces. Camping ouvert à l'année. Mobil-home résidentiel 6 couchages sans vis-à-vis. Valeur neuf 52 700€, vendu 24 000€, entiè-rement équipé. Tél. 02 51 54 59 22. RCS 489333963



Votre cottage au bord de la mer en Vendée. Venez choisir votre résidence 2 ou 3 chambres à 49 000€ dans une résidence privée. Visites et Infos: 02 51 54 59 22 RCS 489333963.



#### 

#### SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT

Hilaire-du-Harcouët

déléguée de Saint-Hilaire-du-Harcouët, Huguette Branger veuve Auvray, 92 ans, retraitée.

déléguée de Saint-Hilaire-du-Harcouët, Christian Prel, 85 ans, retraité. Le 4 avril : place de Bretagne à Saint-Hilaire-du-Harcouët commune déléguée de Saint-Hilaire-du-Harcouët, Marcelle Ruffin veuve Dumoncel, 93 ans, retraitée.

#### **9** FOUGÈRES

30/03 : Gervais Lesage, 64 ans, Château de Chaudebœuf, Saint-Sauveurdes-Landes: Annie Germerie, 73 ans, Fougères; Monique Février veuve Janson, 85 ans, 5 rue Victor Roussin, Saint-Brice-en-Coglès, commune déléquée de Maen Roch.

0104 : Denise Guinard veuve Froget, 91 ans, 133 rue de la Forêt, Fougères ; Bernard Fillâtre, 87 ans, 10 boulevard de Groslay, Fougères. 02/04: Joseph Perrin, 87 ans, Le Haut Chantier, Saint-Georges-de-Chesné, commune déléguée de Rives-du-Couesnon ; Odette Bouvier

## Horoscope



Vous aurez tendance à faire preuve d'un idéalisme somme toute excessif. Attention aux déconvenues de la vie quotidienne ! Cela dit, ambition et détermination continueront à quider vos pas. La fatique

s'est installée ? Ménagez-vous plus de temps de repos.



Si vous aimez les difficultés, attendez-vous à être servi ! Dans le domaine professionnel, votre parcours s'annonce parsemé d'obstacles. Alors, surtout, sachez garder la tête froide. Vous manquez

de sommeil, car vous vivez sans heure. Gare à vous !



#### Gémeaux (21/05 - 20/06)

Vous apprendrez qu'en ne cédant ni à l'impatience, ni au découragement, les choses avancent dans le bon sens. Courage ! vous parviendrez vite à vous dépêtrer de cette mauvaise passe. Vous

n'avez pas le moral ? Apprenez donc à parler davantage.



#### Cancer (21/06 - 22/07)

Votre entourage, toujours aux petits soins pour vous, vous poussera dans vos projets et vous aidera à affiner les détails. Vous formerez une équipe gagnante sur tous les plans ! Apprenez à vous

coucher plus tôt pour récupérer plus vite.



#### Lion (23/07 - 22/08)

Tout se présente sous les meilleurs auspices, que ce soit sur le plan conjugal ou professionnel. Formulez vos souhaits, laissez-vous aller aux effusions et, en duo, resserrez les liens. Vous allez enfin perce-

voir le bout du tunnel. Le peps revient !



## Vierge (23/08 - 22/09)

De bonnes surprises sont à attendre si vous saisissez la perche qu'on va vous tendre bientôt. Ouvrez l'œil et restez vigilant. Il est des chances qui ne se présentent pas deux fois ! C'est la grande et

pleine forme. Vous vous sentez pousser des ailes



#### Balance (23/09 - 23/10)

Côté cœur, c'est du bonheur à condition de le décider ! C'est comme vous le sentez ! Si vous restez renfrogné comme vous l'êtes, ne comptez pas que les choses s'arrangent! Mauvais stress

ou affaiblissement immunitaire sont possibles



## Scorpion (24/10 - 22/11)

Vous entrez dans une période faste et généreuse. Le soleil vous inonde de ses rayons et yous invite à déployer la palette de vos talents. Allez, lancez-vous, c'est le moment ! Si Uranus vous

influence, vous choisirez un sport assez tonique.



#### Sagittaire (23/11 - 21/12)

Des opportunités relationnelles s'offrent à vous et des soutiens chanceux vont vous permettre de mieux exploiter encore vos ressources. Profitez-en, ce n'est que du bonheur ! Gardez-vous de mener une vie désordonnée pour vous préserver



#### Capricorne (22/12 - 20/01)

Solo, ouvrez grand votre cœur, une rencontre importante, celle qui donne envie de s'encorder pour la vie, s'affiche au menu. C'est également une ouverture sur le dialogue. Bon vent ! Vous bénéficiez

d'un tonus en hausse ainsi que d'un bon moral.



#### Verseau (21/01 - 18/02)

Des propositions de contrats, de mutation intéressante ou d'association pourraient vous ouvrir sur de nouveaux horizons. Ne cherchez pas à tergiverser et foncez sans attendre ! Prévoyez une ali-

mentation équilibrée pour retrouver la forme



#### Poissons (19/02 - 20/03)

Qu'est-ce qui vous attend ? Eh bien ! une période pleine de promesses et annonciatrice de vrais petits bonheurs qui adoucissent le quotidien de la vie. Tout est bon à prendre! Vous tirerez un profond bien-être de votre nouvelle hygiène de vie.

Décès à Saint-Hilaire-du-Harcouët commune déléguée de Saint-

Le 31 mars : place de Bretagne à Saint-Hilaire-du-Harcouët commune

Le 2 avril : route de Saint-James à Saint-Hilaire-du-Harcouët commune

veuve Denouel, 97 ans, 133 rue de la Forêt, Fougères.

04/04 : Joseph Tumoine, 87 ans, 10 boulevard de Groslay, Fougères.

#### **1** Les naissances

#### **P** FOUGÈRES

23/03 : Jeanne Malle, Margot Malle, Mencïa Croizé

24/03 : Logan Avice, Zander Levy, Esmée Guieba, Noah Latouche.

25/03 : Alice Guillaume. 26/03 : Ivana Hubert. 27/03 : Lina Bettaieb.

28/03: Manon Silande, Nayann Pelletier.

28/03 : Eliot Duquenne, Marcillé-la-Ville.

29/03 : Malya Salin, Deux-Évailles ; Eliott Loison, Saint-Léger-en-Charnie ;

Halyssa Stahn Saillour, Mayenne

31/03: Maé Halotel, Saint-Christophe-du-Luat. 01/04 : Eyden Lucero, Ambrières-les-Vallées. 02/04 : Léna Davoust, Chantrigné.

## Les marchés

MARDI 2 AVRIL 2024. 11 yeaux, 13 ovins.

Tendance bovins: cours maintenus. Vente à 11 heures. Tendance ovins : cours maintenus. Vente à 10 h 30.

Noir · 90-130 €

Croisés : mâles 90-140 €, femelles 90-140 € Normand : måles 90-140 €, femelles 90-140 €.

Brebis de réforme : 80-130 €.

Gerces: 80-135 €

Brebis suitées : 200-300 €

Moutons de boucherie : 90-150 €.

#### 9 FLERS

Du 25 au 31 mars 2024

Alba Boissée (F), Flers ; Ewen Roze (M), Caligny ; Augustin Gaultier (M), Échalou ; Tawba Yasmine Boukmouch (F), Flers ; Manon L'Huissier (F), La Lande-Saint-Siméon ; Margot Resende Almeida Rodrigues (F), Landisacq ; Ghjulia Agati (F), Tinchebray Bocage ; Mathis Le Bossé (M), Flers ; Malika Moumni (F), Saint-Manvieu-Bocage; Laure Bloomfield (F), Cerisy-Belle-Étoile.

## La Gazette

45, av Maréchal-Leclerc 50600 ST-HILAIRE-DU-HARCOU ÉT Tél 02 33 79 30 80 - Fax 02 33 69 53 31 e-mail **Info@gazette-manche.fr** 

Publicité locale, régionale et petites annonces :
Tél 02 33 79 30 80 emai publiote@actu fr www.hebdoscom.cor.Chef de publicité :
Eric Gournay

Société éditrice : LA GAZETTE DE LA MANCHE SARI Siège social 45, av Maréchal-Lecl 50600 ST-HILAIRE-DU-HARCOUET SARL au capital de 40 000 €

Principal actionnaire :

Gérant et directeur de publication : Groupe Publihebdos:

Président du directoire :

Directeur général adjoint : Laurent GOUHIER Rédactrice en chef : Pascale BRASSINNE

Journalistes : Auria Boukar, Lena Guillaume Thomas Medin

Fondateur, Président d'honneur Michel COCHOIS †



Prix: 1,80 € Abonnement 1 an : 75,40 € ISSN 2276-2698 mission paritaire n° 0628 C 83252

**ACPM** 



# Retrouvez l'actualité de votre région sur

actu.fr











**VENTE DE SPA, SPA DE NAGE ET SAUNA** 

# **OFFRE DE PRINTEMPS**



## POUR PARTICULIER ET PROFESSIONNEL

GITES / CAMPING / CHAMBRE D'HÔTES / KINÉSITHÉRAPEUTE / HÔTEL / INSTITUT BEAUTÉ....

1, Route de Bayeux 50810 La Barre-de-Semilly - SAINT-LÔ Tél. 02 33 55 98 16 / aquaflo manche@orange.fr Le lundi : 14 h - 19 h Du mardi au samedi : 9 h 30 - 12 h 30 / 14 h - 19 h 764 A, Avenue de l'Europe **50400 Yquelon - GRANVILLE** Tél. **02 33 91 61 14** / dm-spa@orange.fr Le lundi : **fermé** 

Du mardi au samedi : 10 h -12 h / 14 h -19 h

à coté de YES! et LE PARADIS DU SPA

Aquaflospa

VILLE MAR Dei

www.aguaflospa.com

Démarche environnementale

Acheminement sans film et donc sans déchet :

un journal papier respectueux de l'environnement avec comme objectif une réduction de son empreinte carbone.

Pensez à me recycler!

LA GAZETTE DE LA MANCHE 45, AVENUE MARÉCHAL-LECLERC 50600 ST-HILAIRE-DU-HARCOUËT LA POSTE

DISPENSE DE TIMBRAGE



3T-LO PPDC DÉPOSÉ LE 09/04/2024



Le dossier d'enquête publique est com-municable à toute personne qui en fera la demande auprès du président du Con-seil départemental (service des opéra-tions foncières) et, à ses frais, avant l'ou-verture de l'enquête publique ou pendant celle-ci. L'enquête se déroulera du mardi 7 mai 2024 à 14h au mardi 11 juin 2024 à 17h30 à la mariei déléguée d'URVILLE. NACQUEVILLE (600 place de l'Ancien Village Normand, URVILLE-NACQUE-VILLE, 50460 LA HAGUE), siège de l'en-quête publique.

quête publique. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier :

dossier:
- sur support papier à la mairie déléguée
d'URVILLE-NACQUEVILLE aux; jours et
heures habituels d'ouverture au public
ci-dessous indiqués: les lundis (sauf le
20 mai) et vendredis de 9h à 11h30 et
le 9 mai) de 14h à 17h30, les mercredis
(eauf le 8 mai) de 14h à 17h30, les mercredis
(eauf le 8 mai) de 14h à 17h30, les mercredis (sauf le 8 mai) et samedis de 9h à 12h. - sur un poste informatique mis à la dis - sur un poste informatique mis a la dis-postition du public dans les services du département de la Manche à SAINT-LO du lundi au vendredi de 8h3 à 12 het de 13h30 à 17h (service des opérations fon-cières), sur rendez-vous préalable au 02 33 05 95 84; -sur le site internet du registre d'amarté rialisé à l'adresse suivante

rialisé, à l'adresse suivante https://www.registre-dematerialise.fr/

Le Tribunal Administratif de CAEN a dé Le Tribunal Administratif de CAEN a dé-signé M. Jean-Philippe ANCKAERT, capi-taine de vaisseau en retraite, pour rem-plir les fonctions de commissaire enquêteur et Mme Antoinette DU-PLENNE en qualité de suppléante. Le commissaire enquêteur se tendra à la disposition du public dans la mairie déléguée d'URVILLE-NACOUEVILLE aux dasse at heure mentionnése cidescous-

dates et heures mentionnées ci-dessous pour recevoir toutes observations et propositions qui seront consignées dans le registre d'enquête :

- le mardi 7 mai 2024 de 14h à 17h30 ; - le lundi 13 mai 2024 de 14h à 17h30 ; mercredi 22 mai 2024 de 9h30 à

Lch; - le samedi 1er juin 2024 de 9h30 à 12h; - le mardi 11 juin 2024 de 14h à 17h30. Ces observations pourront également

consignées par écrit sur le registre prévu à cet effet, aux jours et he preva a cet eriet, aux jours et neures na-bituels d'ouverture de la mairie déléguée d'URVILLE-NACQUEVILLE; - adressées par voie postale, sous pli ca-cheté, à l'adresse suivante: Mairie délé-

cheté, à l'adresse suivante : mairie ueue-guée d'URVILLE-NACQUEVILLE - A l'at-tention de M. Jean-Philippe ANCKAERT, commissaire enquêteur, 600 place de l'Ancien Village Normand, URVILLE-NAC-QUEVILLE, 50460 LA HAGUE. Les obser-vations et les propositions du public "Arbereéna" au commissaire enquêteur enquêteur adressées au commissaire enquêteur par voie postale seront visées et an es par ses soins au registre d'en quête tenu à la disposition du public à la mairie déléguée d'URVILLE-NACQUE-

- consignées sur un registre dématéria-isés sur le site internet suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/ 5257

adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5257@registre-dematerialise.fr Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à

la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'encompter de la date de la cloture de l'en-quête, dans la mairie de LA HAGUE. Elles seront également consultables dans les services du Département de la Manche (service des opérations foncières) et sur son site internet : https://www.man che.fr/actions/attractivite-developpe

ment/amenagement-du-territoire/ame nagements-fonciers/ et sur le site https://www.registre-dematerialise.fr/ 5257 du registre dématérialisé

5257 du registre dématérialisé. A l'issue de l'enquête publique et après avoir recueilli l'avis de la commission communale d'aménagement foncier, puis celui de la commune de LA HAGUE, le Conseil départemental décidera d'or-donner l'opération d'aménagement fon-cier envisagée ou d'y renoncer. Si le Con-seil départemental décide d'ordonner l'opération, le préfet fixera la liste des respectations, que deuront respecte la liste des prescriptions que devront respecter la commission communale puis la commission départementale d'aménagement sion departementale oramenagement foncier dans l'organisation du plan du nouveau parcellaire et l'élaboration du programme de travaux, en vue de satis-faire aux principes posés notamment par l'article L 211-1 du Code de l'environne-ment. Cette liste des prescriptions sera notifiée au président du conseil départe-mental.



**DEPARTEMENT DE LA MANCHE** 

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE** sur la proposition
d'aménagement foncier
agricole, forestier
et environnemental présentée
par la commission
intercommunale intercommunale

intercommunale
d'aménagement foncier
de Marcey-les-Grèves,
Saint-Jean-de-la-Haize,
Ponts, Lolli et Bacilly
Par arrêté du 4 avril 2024, le président
du Conseil départemental de la Manche
a prescrit une enquête publique sur la
proposition d'aménagement foncier
faite par la commission intercommunale
d'aménagement foncier de Marcey-lesGrèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts,
Lolli et Bacilly en application du I de l'article L 121-14 du Code rural et de la pèche maritime, à savoir la mise en oeuvre che maritime, à savoir la mise en oeuvre che maritime, à savoir la mise en oeuvre d'un aménagement foncier agricole, fo-restier et environnemental pour remé-dier aux dommages causés aux exploi-tations agricoles par la construction du contournement de Marcey-les-Grèves. Outre la délimitation du périmètre de l'opération, cette proposition comporte les prescritoins que devront respecter

les prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes en vue de satisfaire aux objectifs assignés aux procédures d'aménagement foncier ru-ral par les articles L. 111-2 et L. 121-1 du Code rural et de la pêche maritime et Code rural et de la péche maritime et aux principes posés par l'article L. 211-1 du Code de l'environnement, ainsi qu'une liste des travaux susceptibles d'être interdits ou soumis à autorisation par le président du Conseil départemen-tal en application de l'article L. 121-19 dans le périmètre proposé. Le dossier soumis à l'enquête com-nement

prend : 1º La proposition de la commission intermmunale d'aménagement foncier de arcev-les-Grèves, Saint-Jean-de-lacommunate d'amenagement foncier de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Lolif et Bacilly établie en application de l'article R. 121-20-1 du Code rural et de la pêche maritime. 2º Un plan faisant apparaître le périmè-tre retenu pour le mode d'aménagement envisané

envisagé. 3º L'étude d'aménagement prévue à l'ar-ticle L. 121-1 du Code rural et de la pêche maritime, ainsi que l'avis de la commist sion intercommunale d'aménagement foncier sur les recommandations conte nues dans cette étude. 4º Les informations mentionnées à l'ar-

ticle L. 121-13 du Code rural et de la pê

ticle L. 121-13 du Code rural et de la pé-che maritime, portées à la connaissance du président du conseil départemental par le préfet. Des informations sur la proposition d'aménagement foncier peuvent être sollicitées auprès des services du Dépar-tement de la Manche (M. Reynald ODILE, responsable du service des opé-cities feorèties reurals dell'éligement rations foncières, reynald.odille@man che.fr. 02 33 05 95 84). Il en est de

che.fr, 02 33 05 95 84). Il en est de même pour les informations relatives à la procédure administrative. Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès du président du Conseil départemental (service des opérations foncières) et, à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

L'enquête se déroulera du lundi 6 mai 2024 à 9h30 au lundi 10 juin 2024 à 17h à la mairie de Saint-Jean-de-la-Haize (27 rue de la Mairie 50300 Saint-Jeande-la-Haize), siège de l'enquête publi-

que. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du

sur support papier à la mairie de Saint-Jean-de-la-Haize aux jours et heures ha bituels d'ouverture au public ci-dessous indiqués : les lundis de 8h à 12h (sauf le 20 mai) et les jeudis de 14h à 18h (sauf

sur un poste informatique mis à la dis -sur un poste informatique mis à la dis-position du public dans les services du Département de la Manche à SAINT-LO du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (service des opérations fon-cières), sur rendez-vous préalable au 02 33 05 95 84;

- sur le site internet du registre dématé-rialisé, à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/ 5258

Le Tribunal Administratif de CAEN a dé-Le Iribunal Administratir de CAEN a de-signé M. Jean-Phillippe ANCKAERT, capi-taine de vaisseau en retraite, pour rem-plir les fonctions de commissaire enquêteur et M. Gérard CHARNEAU en qualité de suppléant. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans la salle po-lyvalente de Saint-Jean-de-la-Haize (à côté de la mairie) aux dates et heures mentionnées ci-dessous pour recevoir toutes observations et propositions qui seront consignées dans le registre d'enquête.

le lundi 6 mai 2024 de 9h30 à 12h et

de 14h à 17h ; - le mardi 21 mai 2024 de 9h30 à 12h et

de 14h à 17h; - le samedi 25 mai 2024 de 9h30 à 12h; - le lundi 10 juin de 2024 9h30 à 12h et de 14h à 17h.

Ces observations pourront également

être :
- consignées par écrit sur le registre
- consignées par écrit sur le registre
prévu à cet effet, aux jours et heures ha-bituels d'ouverture de la mairie de Saint-Jean-de-la-Haize;
- adressées par voie postale, sous pli ca-

-adresses par vice postale, sous pir ca-cheté, à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Jean-de-la-Haize - A l'attention de M. Jean-Philippe ANCKAERT, commis-saire enquêteur - 27 rue de la Mairie 50300 Saint-Jean-de-la-Haize. Les ob-50300 Saint-Jean-de-la-Haize. Les ob-servations et les propositions du public adressées au commissaire enquéteur par voie postale seront visées et an-nexées par ses soins au registre d'en-quête tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Jean-de-la-Haize; - consignées sur un registre dématéria-lisé sur le site internet suivant : https://www.registre-dematérialise.fr/ 5258

adressées par courrier électronique à

- adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete publique-525@foregistre-dematerialise.fr Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public, pendant un a compter de la date de la clôture de l'en-quête dans la mairie de Saint-Jean-de-la-haize. Elles seront également consulta-bles dans les services du Département de la Manche (carvier de sondrations de la Manche (service des opérations foncières) et sur son site internet : https://www.manche.fr/actions/attrac tivite-developpement/amenagement-du-territoire/amenagements-fonciers/ et sur le site https://www.registre-dem terialise.fr/5258 du registre dématérial

A l'issue de l'enquête publique, le prési dent du Conseil départemental recueil lera l'avis de la commission intercom munale d'aménagement foncier puis celui des communes de Marcey-les-Grè-ves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Lolif et Bacilly.

et Bacilly.

Si la commission intercommunale se prononce en faveur de l'opération, le président du Conseil départemental demandera au préfet de la Manche de fixer la liste des prescriptions que devront respecter la commission intercommunale puis la commission départementale d'aménagement foncier dans l'orquaissad'aménagement foncier dans l'organisa-tion du plan du nouveau parcellaire et l'élaboration du programme de travaux en vue de satisfaire aux principes posés notamment par l'article L. 211-1 du code

récention de l'arrêté préfectora fixant les prescriptions, le président du Conseil départemental ordonnera l'opé-

#### **SOCIÉTÉS ET FONDS DE COMMERCE**

**FIN DE LOCATION GERANCE** 

La location gérance du fonds de com-merce de TAXI PARISIEN LICENCE 41422 sis et exploité au 65 bis rue de la Mare la Croiseliere 50200 COUTANCES conia croiseilere 30/200 COUTANCES Con-fiée par acte SSP en date du 21.09.2022 par M. PEREZ BARROSO Alain, 65 bis rue de la Mare la Croiseilere 50/200 COU-TANCES à la société EXA TAXI SASU au capital de 1000 é. 915 169 486 MEAUX, Ta rue du Bois 77230 MOUSSY-LE-VIEUX, représenté par MILHOMME EXILUS, a pris fin le 31.03.2024 par sa résiliation par acte SSP en date du 31.03.2024

TOFFOLUTTI SA Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.300.000 € Siège social : 2 rue Rembrandt Bugatti 14370 MOULT CHICHEBOVILLE

RCS Caen B 321 814 881

MODIFICATIONS DIVERSES Aux termes d'un procès-verbal du 28.03.2024, le Conseil de surveillance a pris acte de la démission de M. Jean LE PRIEUR de son mandat de membre du Conseil de surveillance, et ce avec effet

au 31.03.2024. Mention en sera faite au RCS de CAEN.



SCI LES EOLH Société Civile Immobilière en liquidation au capital de 1.000 € Siège social et siège de liquidation : 14 rue Paul Doumer EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN 518 594 742 RCS Cherbourg

**CLÔTURE DE LIQUIDATION** CLÖTURE DE LIQUIDATION
Suivant procès-verbal de l'assemblée
générale ordinaire du 31 décembre 2023,
il résulte que les associés, après avoir
entendu le rapport du Liquidateur, a :
- approuvé les comptes de liquidateur, a :
- donné quitus au Liquidateur M. Etlenne
LESAGE demeurant 14 rue Paul Doumer
EUGURUNDREVILLE-HAINNEVILLE 50120
CHERBOURG-EN-COTENTIN et déchargé
ce dernier de son pandát : ce dernier de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31.12.2023. Les comptes de liquidation seront dépo-sés au Greffe du Tribunal de Commerce de CHERBOURG. Mention sera faite au RCS : CHERBOURG.

Pour avis Le Liquidateur



SELARL LEBAILLY - DUREL 646 route des Digues Euphorbe - BP 36 14123 FLEURY-SUR-ORNE

**CHALEUR ET BOIS** CHALEUR ET BOIS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 50.000 €
Siège social : VALOGNES (50)
ZA d'Armanville
7 route de la Bretonnerie
RCS Cherbourg 537 731 283

MODIFICATIONS DIVERSES

Suivant délibérations en date du 4 avril 2024, l'Assemblée Générale a décidé : A effet du 31 mars 2024 : - de constater la démission de M. Michel COUEFFIN de ses fonctions de co-gérant A effet du 4 avril 2024 : - de transformer la Société à Responsa-bilité Limitée en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral pouveau et a donté la texte des statuts

Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront la Société, - de nommer pour une indéterminée : la Société MARI, représentée par M. Pas-cal MOREAU en qualité de Président, et a constaté la cessation des fonctions de gérant de M. Pascal MOREAU. Avantages particuliers : Néant. Admission aux Assemblées : tout asso-cié peut participer aux assemblées. Chaque action confère une voix dans tous les votes émis par décision collec-

tous les votes émis par décision collective ou sur consultation. Transmission des actions : les statuts

contiennent des clauses d'agrément re latives à la cession des actions matriculation : La Société reste immatriculée au Registre du Corr des Sociétés de CHERBOURG. Pour insertion Le Président



SELARL LEBAILLY - DUREL 646 route des Digues Euphorbe - BP 36 14123 FLEURY-SUR-ORNE

Sciété par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 33.878 € Siège social : BRICQUEBEC-EN-COTENTIN Zone d'Activité du Long Boscq BRICQUEBEC (50) BRICQUEBEC (50) RCS Cherbourg 379 383 177

NON DENOLIVEL LEMENT NON RENOUVELLEMENT
DES MANDATS DE
COMMISSAIRES AUX COMPTES
Aux termes des décisions en date du
20.07.2023, l'Associée unique a constaté la fin du mandat de la société PTBG
ET ASSOCIES SAS, commissaire aux
comptes titulaire et de M. Pascal THOcommissaire aux comptes suppléant, parvenus à expiration, il n'est pas procédé à leur renouvellement Pour avis



SELARL LEBAILLY - DUREL 646 route des Digues Euphorbe - BP 36 14123 FLEURY-SUR-ORNE

BELLENGER Société à responsabilité limité au capital de 7.622,45 € Siège Social : PERCY PERCY EN NORMANDIE (50) ZA de la Monnerie 2 rue Alfred Athanase RCS Coutances 397 965 898

**AVIS DE MODIFICATIONS** Suivant délibérations extraordinaires en date du 01.04.2024, à effet du même iour. l'Assemblée Générale a :

décidé de transformer la Société à Res ponsabilité Limitée en Société par Ac-tions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

moral nouveau.

décidé d'augmenter le capital social
d'une somme de 92.377,55 € par incorporation de réserves afin de le porter de
7.622,45 € à 100.000 €.

décidé de modifier l'objet social qui est
le suivant : Tous travaux de plomberie,
sanitaire, chauffage, toutes énergies, électricité, ventilation, climatisation, entratien dénanage. Vente nose et instretien, dépannage, Vente, pose et installation de panneaux photovoltaïqu tanation de parmeaux priotovidaques.

déciéd de nommer, en qualité de Pré-sident de la Société, pour une durée in-déterminée : M. Aurélien BELLENGER, demeurant à LA COLOMBE (50), 3 rue de la Bélouze.

la Bélouze.

- décidé de nommer, en qualité de Direc-teur Général de la Société, pour une du-rée indéterminée : M. Marc BELLENGER, demeurant à PERCY EN NORMANDIE (50), PERCY, La Cannière.

constaté la cessation des fonctions de gérant de M. Marc BELLENGER. La durée de la société et la durée de l'exercice social en cours ne sont pas modifiés

Avantages particullers : Néant.
Admission aux Assemblées : tout associé peut participer aux assemblées et
dispose d'autant de voix qu'il possède

d'actions.

Transmission des actions : les statuts contiennent des clauses d'agrément relatives à la cession des actions Immatriculation : La Société restera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COUTANCES.

Pour insertion



ACTIGRAPH ACTIGRAPH
Sociétè à responsabilité limitée
transformée en
Société par Actions Simplifiée
au capital de 12.000 €
Siège social: 13 rue du Gaillon
14000 CAEN
950 370 932 RCS Caen

**AVIS DE TRANSFORMATION** Aux termes d'une délibération en date du 13 avril 2024, l'Assemblée Générale du 13 avril 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en So-ciété par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'ut être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la So-ciété

ciété. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouver-ture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées

Le capital social reste fixé à la somme le 12.000 €

de 12.000 e. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son iden-tité et de l'inscription en compte de ses

actions. Chaque associé a autant de voix qu'il Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions: La cession d'actions au profit d'associés ou de tide doit être autorisée par la Société. Mme Catherine DEN HARTOG et M. Thierry DEN HARTOG, derants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de Société par Actions Simplifiée, la Société est dirigée par :

par : Président de la société : M. Thierry DEN HARTOG, demeurant 44 rue Bicoquet HARTOG, der 14000 CAEN.

Le Président

## KPMG **Avocats**

LA PIERRE A FEU Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 € La Pierre Butée La Glacerie 50470 CHERBOURG EN COTENTIN

DISSOLUTION ANTICIPÉE Aux termes d'une décision en date du 29 mars 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à

compter de ce jour et sa mise en liqui tion amiable sous le régime conven-

tionnel.

M. Vincent GONTIER, demeurant 2 place
Chantereyne, 50100 CHERBOURG-ENCOTENTIN, associé unique, exercera les
opérations de liquidateur pour rédiser les
opérations de liquidation et parvenir à la
clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 2 place
Chantereyne, 50100 CHERBOURG-ENCOTENTIN

COTENTIN.

C'est à cette adresse que la correspon-L'est à cette adresse que la correspon-dance devra être envoyée et que les ac-tes et documents concernant la liquida-tion devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la Liquida-tion seront déposés au Greffe du Tribu-nal de commerce de CHERBOURG, en an-

Pour avis Le Liquida



SELARL LEBAILLY - DUREL 646 route des Digues Euphorbe - BP 36 14123 FLEURY-SUR-ORNE

FARCY TP
Société à responsabilité limitée
au capital de 9.000 €
Siège social:
BOURGUEBUS (14540)
15 Boulevard de l'Europe
RCS CAEN en cours

**AVIS DE CONSTITUTION** Par acte sous seing privé signé électro-niquement le 10.04.2024, il a été cons-titué une Société à Responsabilité Limi-

tee.
Sa dénomination sociale est : FARCY TP.
Le capital social a été fixé à 9.000 € divisé en 9.000 parts sociales, d'une valeur nominale de 1 € chacune, intégrale-

leur nominale de 1 € chacune, intégrale-ment souscrites et entièrement libérées. Le siège social est fixé à : BOURGUEBUS (14540), 15 Boulevard de l'Europe. La société a pour objet : Exécution de tous travaux de génie civil, assainisse-ment, terrassement ainsi que de tous travaux publics ; Transport public routier de marchandises de tout tonnage pour le compte d'autri ; Achat, vente et lo-cation de tous matériels et de tous ma-tériaux ; Elle poura mener toutes opétériaux ; Elle pourra mener toutes opémobilières et immobilières commerciales, industrielles, financières civiles pouvant contribuer directement ou indirectement à la réalisation de cer

La durée est fixée à 99 années à compte de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. Le gérant est M. Jérôme FARCY demeu-rant à SAINT LAURENT DE CONDEL

(14220), 22 route des Hameaux La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN. Pour insertion La Gérance

## FIDAL

Rue des Veuves Cherbourg-Octeville 50100 CHERBOURG-**EN-COTENTIN** 

ISIGNY PEINTURE SARL au capital de 100.000 € Siège social : Route de Cherbourg 14230 ISIGNY-SUR-MER 302 117 445 RCS Caen

CHANGEMENT DE GÉRANT CHANGEMENT DE GERANT Par décision collective des associés du 31.03.2024, M. Julien MARIE, demeurant 16 rue Anatole France 14120 MONDE-VILLE, a été nommé gérant pour une du-rée illimitée à compter du 01.04.2024, en remplacement de M. Norbert MARIE,

#### ouest-france.fr/obseques

Accèdez à nos services en ligne : offrande de fleurs, de messes, dons, dépôt gratuit de condoléances

Pour passer un avis : 02 56 26 20 01 (prix d'un appel local, N° non surtaxé) Tarifs disponibles sur ouest-france.fr/obs

#### Les avis d'obsèques du jour \*-

dans la Manche

Avranches M. Auguste LEGENDRE Coutances M. Maurice BOUARD

Gouville-sur-Mer M. Camille HÉBERT Grandparigny Mme Françoise GIARD La Chapelle-Urée leanne I EPESANT La Meauffe M. Jacques YZABFI Pontorson M. Henri RENAULT Périers Mme Denise LESELUER

Saint-James
Mme Angélina FARDIN
Villedieu-les-Poéles-Rouffigny M. Jean-Claude LEPILL EU

#### dans les autres départements

Challans M. Eugène MERDRIGNAC

Saint-Quay-Perros

(\*) ayant fait l'objet d'un avis d'obsèques ou de décès ce jour dans le journa

#### Les cérémonies célébrées aujourd'hui \* -

dans la Manche

Carentan-les-Marais 15 h 00 : M. François JOURDAN, en l'église Notre-Dame. Pompes Funebres Maloi

**Coutances** 15 h 00 ; M. Charles LEVILLY, au cimetière. Pompes Funebres Girard

Cérences 14 h 30 : Mme Yvette DELABROSSE, en l'église Notre-Dame. Maison Guerin Granville 14 h 30 : M. Jean-Louis LE ROUX, en l'église Saint-Nicolas. Maison Guern

La Haye-Pesnel 14 h 30 : M. Jean-Pierre LETHIMONNIER, en l'église. Maison Guenn

Mortain-Bocage 10 h 30 : M. Albert LECLAIR, en l'église de Villechien. Pompes Funebres Lepetit

Percy-en-Normandie
14 h 30 : Mille Sarah LEHOUX, en l'égilise Saint-Jean-Baptiste de Percy. Pompes
Funebres izabelle Renaud

Saint-James 14 h 30 : Mme Maria DAUGUET, en l'église de Montanel. Maison Guenr

Saint-Lô 14 h 30 : Mme Paulette BLANCHÈRE, en l'église Sainte-Croix. Maison Plessis

14 h 30 : Mme Paulette BLANCHERE, on Sept.

Villedieu-les-Polles-Rouffigny

10 h 30 : M. Roger SALIOT, en l'église Notre-Dame. Pompes Funebres Plessis Letellier

#### Avis d'obsèques

#### Troarn

Bernard Betton (†), son époux; Bruno, Hervé, ses fils. ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

#### Madame Monique BETTON née LORFILLE

survenu le mercredi 1er mai 2024. à l'âge de 90 ans

La cérémonie religieuse sera célébrée ndredi 10 mai 2024, à 15 h 30, er l'église de Troam Cet avis tient lieu de faire part et de

PF Legrand, Sannerville, 02 31 23 72 37

#### Périers, Terre-et-Marais (Sainteny)

Pascal et Isabelle Lesellier Pascal et sadelle Lesellier, son fils et sa belle fille, Pierre et Fleur, son petit fils; ses frères, sœurs, beaux frères et belles sœurs, neveux et nièces, ses voisins et amis, vous font part du décès de

#### Madame Denise LESELLIER

survenu le vendredi 3 mai 2024, à l'âge de 90 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée mardi 7 mai 2024, à 14 h 30, en l'église de Périers, suivie de l'inhumation au cimetière. Denise repose à la chambre funéraire de Lessay. Condoléances sur registre et sur www.pompes funebres :bataille-leplumey.com

mey.com Cet avis tient lieu de faire-part et de

remerciements 3 La Roserie, 50500 Sainteny

PF Bataille Leplume Périers, 02 33 17 16 92

#### Vire Normandie

Sylvie Feret, sa fille ses petits enfants, et la famille vous font part du décès de

#### Madame Thérèse FERET née JEAN

survenu à Vire le vendredi 3 mai 2024, à l'âge de 76 ans.

Un dernier hommage lui sera rendu mardi 7 mai 2024, à 16 heures, au cimetière de Neuville à Vire. Thérèse repose à la chambre funéraire, 8 route de Caen à Vire. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements Condoléances sur https://maisonplessis.fr

Maison Plessis-Letellier Vire. 02 31 69 47 44

Saint-Quay-Perros Cherbourg-en-Cotentin, Ouessant Nous avons la douleur de vous faire

#### part du décès de Monsieur Jérémy CIVILISE

survenu le jeudi 2 mai 2024, à l'âge de De la part de Mane-Paule et Yann, ses parents Emmanuel, Alexandre et Solène ses frères et sa belle-sœur; Ginette et Henriette (†). es grands-mères Magali et Pierre, Christian (†). ses oncles et tante Dorian, Corentin, ses neveux; Eugénie et Romain et leur fille Agathe. Maxime et Jan, ses cousins; toute la famille et ses amis proches

Un demier hommage lui sera rendu le Un demier hommage lui sera rendu le samedi 11 mai 2024, à 10 h 30, au crématorium de Bégard.
Jérémy repose à la chambre funéraire Ker An Anaon, 33 rue de Tréguier à Lannion, visites de 14 h à 18 h. Des dons pour la Fédération pour la Recherche sur le Cerveau (FRC) seront préférés aux fleurs. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PFG Services Funéraires, Lannion, 02 96 46 77 11

## Alençon, Val-au-Perche, Lyon (69)

Alençon, Val-au-Herche, Lyon (69)
Manyse et Philippe Marignier,
sa fille et son gendre.
Chioé et Jean Oyril, Clémence,
ses petits enfants,
ses soeurs,
ses neveux et nièces,
ses cousins et cousines,
ainsi que toute la famille ont la tristesse
de vous faire part du décès de

#### Monsieur Christian BROC

survenu le vendredi 3 mai 2024, à l'âge de 89 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée mardi 14 mai 2024, à 10 heures, en l'église de Damigny, suivie du crématorium de Sées, à 13 h 30. Christian repose au funérarium des Els Tétard d'Alençon, à partir du lundi

6 mai.
La famille remercie le personnel de l'EFHPAD Charles Aveline pour sa gentillesse et son dévouement.
Pas de plaque, fleurs naturelles seulement.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciement.

remerciements. Condoléances sur registre. Condoléances sur www.adn-funeraire.fr

PF Tetard - Le Choix Funéraire, Alençon, 02 33 28 00 17



#### Saint-James

Nous avons le chagrin de vous faire part du décès de

## Madame Angélina FARDIN née DUBOIS

partie rejoindre Louis, son époux à l'aube de ses 92 ans, De la part de : ses frères, ses soeurs, ses beaux-frères, belles soeurs, neveux, nièces, toute la famille Fardin-Dubois-Legendre-Bassard, ses amis et ses voisins.

La cérémonie religieuse sera célébrée mercredi 8 mai 2024, à 14 h 30, en l'église de Saint-James. La famille remercie le personnel du service des soins palliatifs de l'hôpital de Saint-James pour sa gentillesse et son dévouement.
Angélina repose à la chambre mortuaire de l'hôpital de Saint-Jai visites ce lundi 6 mai à partir de 15 h et mardi 7 mai de 10 h à 12 h de 14 h à 18 h

Pas de plaques. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements Condoléances sur www.pompesfunebres-menager.fr

PF Ménager, La Selle-en-Coglès, 02 99 98 60 31

Gouville-sur-Mer (Boisroger) La Hague (Omonville-la-Rogue) Treis-Sants-en-Ouche (Saint-Aubin-le-Vertueux) (27)

Dominique et Nadine Hébert Marie et Renoît Céline et Steeve Marie et Benort, Celine et Steeve, ses petits-enfants chéris; Louane, Lola, Chloé, Malo, ses arrière-petits-enfants adorés; Mme Michelle Joret, Mme Michelle Joret, Mme Gisèle Fontaine, Mme Marie-Madeleine Joret, ses belles sœurs; ses neveux et nièces, cousins et cousines ont la tristesse de vous faire part du décès de

#### Monsieur Camille HÉBERT

survenu le samedi 4 mai 2024, à l'aube

La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 10 mai 2024, à 14 h 30, en l'église de Boisroger. Condoléances sur registre. Cet avis tient lieu de faire part et de remerciements. Camille repose à la chambre funéraire, 34 rue d'Ikley à Coutances. La famille remercie ses dévoués infirmiers, Sébastien, Pierre et Camille ainsi que le personnel du SSIAD et de l'ADMR pour leur dévouement. 55 rue de la Croix Bouteloup, 50200 Boisroger, Gouville-sur-Mer. Condoléances sur https://pompes-funebres-girard.com

PF Girard

Coutances, 02 33 45 19 17

#### Avranches

Son épouse, ses enfants, ses enrants, ses petits-enfants, son arrière-petite-fille, ainsi que toute sa famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

#### Monsieur Auguste LEGENDRE

survenu le mardi 30 avril 2024

La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 11 mai 2024, à 10 heures, en l'église Notre-Dame des Champs place Carnot d'Avranches, suvive de la crémation dans l'intimité familiale M. Legendre repose à la chambre funéraire PFG, 8 rue de la Liberté à Avranches Ni plaques, ni fleurs Condoléances su www.pfq.fr

PFG Services Funéraires, Avranches, 02 33 60 77 36

Maison

**PLESSIS** 

Services funéraires

DEPUIS 1960

maisonplessis.fr

Sylvie Fatou, son énouse Luc et Louise Fatou, ses enfants; Nathalie Fatou et Claire de Maupeou ses soeurs, ont la tristesse de vous faire part du décès de

#### Olivier FATOU

survenu le 2 mai 2024, à Lancieux (22)

La cérémonie religieuse aura lieu ce jour lundi 6 mai 2024, à 14 h 30, en l'église de Ploubalay, Beaussais-sur-Mer (22).

## La Chapelle-Urée, Avranches Le Grand-Celland

Guy (†) Lepesant, son époux; Loic et Yolande Lepesant, Christophe et Annie Lepesant, Valérie Lepesant (†), ses enfants; Léonie et Benoit, Manon et Arnaud, Adèle et Enzo, Charley et Charline, ses petits enfants; Malo, Marin, Marceau, ses arrière petits filis; ses belles sœurs, ses neveux et nièces, toute la famille, ses amis et voisins, ont la tristesse de vous faire part du décès de

survenu le dimanche 5 mai 2024, à l'aube de ses 90 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 10 mai 2024, à 10 h 30, en l'église de La Chapelle-Urée. Mme Lepesant repose à la chambre fundraire Lepelti à Parigny. Visites de 14 h à 18 h. La famille remercie Lastitia et Sabrina, ses aides à domicile pour leur gentilesse et leur dévouement. Pas de plaques Condoléances sur https://lepelti.le-choix/funeraire.com

PE Legetit-Le Choix Funéraire dparigny, 02 33 49 13 46

Mme Monna Ouk, son épouse; David, Anthony et Jean-Charles

David, Antoning et aear chaines, ses filis;
Déborah, Ysaline et Chloé, ses belles filies;
Anouk, Somany, Mony, Charly et Noa, ses petits enfants;
Voeunith, Voeunthal,
Voeunit et Mane-Thérèse,
ses soeurs, frère et belle soeur,
Voeunitha, Thévy et Laurent,
ses neveux et nièce,
ont la tristesse de vous faire part du décès de

#### Voeunthan YIM

survenu le 30 avril 2024, à Caen, dans sa 76° année

Une cérémonie se déroulera mardi 7 mai 2024, à 15 heures, au crématorium de Caen, chemin de l'abbaye d'Ardenne, 14000 Caen

#### Montsecret-Clairefougère

Didier Dagome, son compagnon, Miguel Lelievre, Jessica Lelievre, ses enfants; Ilona, Lilou, Leïa, ses petites-filles et toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

## Madame Josiane LELIEVRE née LARDILLIER

survenu le vendredi 3 mai 2024, à l'âge de 69 ans

La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 10 mai 2024, à 10 heures, en l'église de Montsecret de Montsecret-Clairefougère, où un registre de condoléances sera ouvert. Selon sa volonté, son corps sera ensuite crématisé dans l'intimité

familiale. Cet avis tient lieu de faire-part et de Josiane repose à la chambre funéraire de la Maison Peschet au 252 rue de Paris à Flers. Fleurs naturelles seulement.

Condoléances sur pompes-funebres-peschet.com PF Peschet, Flers, 02 33 66 65 64

NOTRE SOUHAIT

**VOUS ACCOMPAGNER** 

AVRANCHES 9

SAINT-LÔ - VILLEDIEU

**Q** 02 33 57 63 56

DEVIS

GRATUIT

000

#### Grandparigny

Michel Giard, son époux; Maxime et Charlène, Tristan et Méganne, ses enfants; Amaury, Gabin, Aria, Enola, ses petits-enfants ses frères et soeurs ses beaux-frères et belles-soeurs. ses neveux et nièces ses cousins et cousines ses amis et voisins ont la douleur de vous faire part du décès de

## Madame Françoise GIARD née SAINT-DENIS

survenu le samedi 4 mai 2024, à l'âge

La cérémonie religieuse sera célébrée La cérémonie religieuse sera célébrée mardi 7 mai 2024, à 15 heures, en l'église de Parigny de Grandparigny. Françoise repose à la chambre funéraire Lepetit à Parigny. La famille remercie l'ensemble du sonnel du service de Gastro-Entérologie de l'hôpital d'Avranches pour sa gentilless dévouement. Fleurs naturelles seulement. Condoléances sur https://lepetit.le-choix-funeraire.com

PF Lepetit-Le Choix Funéraire, Grandparigny, 02 33 49 13 46

Saint-Céneri-le-Gérei Sillé-le-Guillaur

Bernadette, son épouse Jacques, Danielle Claude-Jean et Fabienne, Brigitte, ses enfants; ses petit-enfants ainsi que toute la famille ont la tristesse

#### de vous faire part du décès de Monsieur Claude AUBOUT

survenu le samedi 4 mai 2024, à l'aube de ses 85 ans

La cérémonie religieuse sera célébrée La ceremonie religieuse sera celet lundi 13 mai 2024, à 15 heures, e l'église de Saint-Céneri-le-Gérei, suivie de l'inhumation au cimetière

suivie de l'inhumation au cimetière.
Claude repose à la Maison funéraire
de Sillé.
Fleurs naturelles seulement.
Le présent avis tient lieu de faire-part et
de remerciements.
Condoléances sur v.ouest-france.fr/obseques

PF Mélanger, Sillé-le-Guillaume, 02 43 20 10 27

#### Caen

Simon Frédéric et Danielle Simon Robin et Françoise, Celio, Lilou, Sacha, Raphaël, es enfants et petits-enfants Flisabeth Barron, sa soeui Lisabeth Barron, sa seeth, ses enfants et petits-enfants; Jacqueline Delestre, sa belle-soeur, ses enfants et petits-enfants; Gérard Simon, son beau-frère, Gérard Simon, son beau-frère, ses enfants et petits-enfants; sa famille, ses proches ont la tristesse de vous faire part du décès de

survenu le mardi 30 avril 2024, à l'âge

Un dernier hommage lui sera rendu wendredi 10 mai 2024, à 14 h 15, au crématorium de Caen.
La famille remercie les médecins et personnel du service Hospitalisation de Jour d'Hématologie du CHU de Caen et aux médecins et infirmières du Pôle Santé, rue Saint Laurent à Caen, pour leur bienveillance.
Ni fleurs, ni couronnes juste un don pour l'ANGC (Association Normande des Greffés Cardiaque). Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Condoléances sur www.adn-funeraire fr

Anémone Barbier, Caen, 02 31 34 90 10

#### Échauffour

La famille Boudon et ses cousins La famille Boudon et ses cousins et cousines, Gérard et Martine Vidis et leurs enfants, Jacques et Monique Desfresne et leurs enfants, Jean-Paul et Rose Edon, ses amis, toute la famille et ses amis ont la douleur de vous faire part du décès de

#### Monsieur Hubert MARGUERITE

survenu le samedi 4 mai 2024, à l'âge de 87 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu vendredi 10 mai 2024, à 10 heures, en l'église d'Echaufour, suivie de l'inhumation au cimetière. Pas de plaques.
Cet avis tient lieu de faire-part et de

PF Mousset. St-Germain-de-Martigny, 02 33 25 30

## Jocelyn, Valéry, Typhaine, ses enfants; Manon, Inès, Nathan, Maël, Louanne, Lucas, Raphaël, Léonie, ses petits-enfants: ses arrière-petits-enfants, ainsi que toute la famille ont la tristesse

Saint-Hilaire-du-Harcouët

Véronique, son épouse:

William et Céline

Alan et Mathilde

Challans

#### de vous faire part du décès de Eugène MERDRIGNAC

survenu le jeudi 2 mai 2024, à l'âge de

La cérémonie religieuse sera célébrée mardi 7 mai 2024, à 10 h 30, e l'église de Challans, suivie de la crémation

cremation.
Eugène repose au funéranum des
Ets Lemarchand, rue de
Saint Jean-de-Monts à Challans
Fleurs naturelles seulement. Pas de plaques Cet avis tient lieu de faire part et de remerciements.
Condoléances sur
www.guylemarchand.fr

La Maison des Obsèques Ets Lemarchand, Challans, 02 51 35 30 41

Pontorson (50), Taden (22) Rennes (35) Les Portes-du-Coglais (Coglès)

Nous avons la douleur de vous faire part du décès de

#### Monsieur Henri RENAULT

survenu le samedi 4 mai 2024, à l'âge de 70 ans De la part de Henri (†), son papa, Denise, sa maman; Geneviève, Madeleine, ses tantes; François, son oncle; Eric, son cousin et filleul; es cousines. Nathalie Solène Marc-Antoine

La cérémonie religieuse sera célébrée La ceremonie rengieuse sera celebre vendredi 10 mai 2024, à 14 h 30, en l'église de Montanel, suivie de l'inhumation au cimetière. Henri repose à la chambre funéraire des pompes funèbres Guérin de Saint-James La famille remercie sincèrement le sonnel de l'EPHAD du Jardin des Épices de Pontorson.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Maison Guérin, Pontorson, 02 33 90 70 70

## Rocques, Lisieux

Paulette, son épouse; Yannick et Eric, ses fils: ses petits-enfants, ses frères, soeurs, beaux-frères, belles soeurs, neveux et nièces, ses amis ont la tristesse de vous faire part du décès de

## Monsieur Jean-Claude KERDILÈS

survenu le mercredi 1er mai 2024, à l'âge de 81 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 10 mai 2024, à 10 h 30, en l'église Saint-Ouen de Rocques, suivie d'un dernier hommage au crématorium de Caen, à 16 h 30 Ni fleurs, ni plaques, des dons pourront être transmis pour la Recherche contre la maladie d'Alzheimer. Condoléances sur registre. Cet avis tient lieu de faire-part et de

PF Municipales, Lisieux, 02 31 48 40 45

La Sauvagère, La Ferté-Macé Domfront en Poiraie Gilbert et Monique Dupont, ses parents; Sandra et Antony Reeman, sa soeur, son beau-frère Jeffrey, Mattéo, ses neveux, Caroline Tsivatou,

#### Monsieur Ludovic DUPONT

survenu à l'âge de 53 ans.

toute la famille vous font part du décès de

Les obsègues auront lieu dans la plus stricte intimité familiale, vendredi 10 mai 2024, à 13 heures, à la salle de recueillement du Centre funéraire de Mavenne, suivies de la crémation Ludovic repose à la chambre funéraire municipale de Mayenne Pas de visites Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Municipales, Mayenne, 02 43 30 21 45

Obsèques à suivre



#### Suite des obsèques

La Meaurre
Jeannine Yabel, son épouse;
Brigitte et Bertrand Bunouf,
Dominique et Ermanuelle Yzabel,
ses enfants;
Benjamin et Marion, Camille et Patrice,
Margot, Simon, ses petits enfants;
Malva, Marceau, Gabin,
ses arrière petits enfants;
ses neveux et nièces,
toute la famille et ses amis,
ont la trisitesse de vous faire part
du décès de

#### Jacques YZABEL

survenu le 4 mai 2024, à l'aube de ses 92 ans.

La cérémonie religieuse sera célébré samedi 11 mai 2024, à 14 h 30, en l'église de La Meauffe. Condoléances sur registre. Jacques repose à la chambre funéraire, 3 route d'Isigny à Saint-Lô. Pas de plaques, des fleurs naturelles uniquement. Cet avis tient lieu de faire part et de remerciements. Condoléances sur https://maisonplessis.fr

Maison Plessis, Saint-Lô, 02 33 57 63 56

#### Castillon, Bayeux

M. Bernard Basnel, son époux; Philippe Basnel et Josette Renaud, Christine et Marc Lefrançois, Vincent et Isabelle (†) Basnel, Vincent et isabelle (†) basnel, ses enfants; ses petits enfants, et armère-petits-enfants, Patrick et Françoise Basnel, Serge et Nicole Basnel, Gilbert (†) et Jeannine Basnel, Gérard Basnel (†), ses frères et belles-sœurs, et toute la famille vous font part du décès de famille vous font part du décès de

#### Madame Odette BASNEL

survenu le mercredi 1er mai 2024, à l'âge de 89 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 10 mai 2024, à 10 heures, en l'église de Castillon, où un registre à signatures sera ouvert. Des fleurs ou des dons pour l'UNICEF. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. Condoléances sur www.ouest-france.fr/obseques

PF Loison, Saint-Vigor-le-Grand, 02 31 92 17 18

#### Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe

Francine Louveau, Yves et Brigitte Gouin, Denis et Françoise Gouin, ses enfants: ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, toute la famille et ses amis ont la douleur de vous faire part du décès de

#### André GOLIIN

survenu en son domicile, le jeudi 2 mai 2024. à l'aube de ses 96 ans

Le service religieux aura lieu vendredi 10 mai, à 10 h 30, en l'église de Sainte-Gauburge, suivi de l'inhumation au cimetière d'Aube. de l'innumation au commune Réunion à l'église. Condoléances sur registre. Cet avis tient lieu de faire-part. Famille Gouin 6 rue de l'Ancienne Église 61370 Sainte-Gauburge Condoléances sur www.pompesfunebres-bon-homme.com

PFBonhomme, L'Aigle, 02 33 24 10 79

## Putanges-le-Lac, Flers

Catherine et Xavier Havas, Stephen Levesque (†), ses enfants, Arthur, Comélie et Alaric, ses petits-enfants; Billie, son arrière-petite-fille, vous font part du décès de

#### Marie-Françoise GRAFFET

survenu le jeudi 2 mai 2024, à l'âge de 89 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 10 mai 2024, à 14 h 30, en l'église Saint-Pierre de Putanges, où un registre de condoléances sera

ou un'egjarie de Contouteain des sera ouvert. Marie-Françoise repose à la chambre funéraire Yver, 196 rue de Paris à Fiers. Elle aimait les fleurs naturelles. Cet avis tient lieu de faire part et de remerciements. 12 pourtour du Champ de Foire, 61100 Fiers. Condoléances sur www.artfuneraire-fiers fr

PF Yver, Flers, 02 33 66 67 16

#### Dives-sur-Mer

M. Daniel Rivière, son époux; ses enfants, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, ainsi que toute la famille et ses amis ont la tristesse de vous faire part du décès de

## Madame Andrée RIVIÈRE née CHRISTOPHE

survenu le jeudi 2 mai 2024, à l'âge de 79 ans.

Un dernier au revoir lui sera rendu vendredi 10 mai 2024, à 11 h 15, au crématorium de Caen, suivi du dépôt des cendres à 17 h, au cimetière de Dives-sur-Mer.

La famille remercie les infirmières, le SSIAD et le CCAS de Dives-sur-Mer. Condoléances sur www.adn-funeraire.fr

PF Grimoult, Dives-sur-Mer, 02 31 28 93 49

#### Rubercy, Colombières, Quinéville (50), Saint-Paul-du-Vernay Moult-Chicheboville

Ses sœurs et beaux-frères, ses neveux et nièces ses neveux et nieces, ses petits-neveux et petites-nièces, toute la famille, ses amis ont la douleur de vous faire part du décès de

#### Noëlle COUFFFIN

survenu le 4 mai 2024, à l'âge de

La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 10 mai 2024, à 10 h 30, en l'église de Colombières, suivie de l'inhumation au cimetière de Rubercy. l'inhumation au cimetière de Hubercy. Vos témoignages de sympathie seront reçus sur un registre. Noëlle repose à La Maison funéraire du Bessin, route de Balleroy au Molay-Littry. Cet avis tient lieu de faire-part et de

remerciements.
La famille remercie les infirmières et le Dr Theenns du Molay-Littry, ainsi que le personnel soignant du service Médecine interne du Centre Hospitalier de Bayeux, pour leur dévouement et leur accompagnement.
Famille Coueffin, 55 chemin de Pari-

55 chemin des Potiers, 14710 Rubercy. Condoléances sur www.pfmeslin.fr

PF Meslin - Funéplus, Le Molay-Littry, 02 31 51 73 68

## Saint-Fraimbault, Mayenne Gesnes-le-Gandelin

Liliane et Gérard, Martine et Patrick, Jean-Michel, Jacques et Véronique, Thierry et Nadine, ses enfants; ses petits enfants. ses peuts enints, et arrière-petits-enfants, ses frère, sœurs, belle-sœur, ses neveux et nièces, et toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de

## Madame Solange QUINTON née ARCANGER

survenu le samedi 4 mai 2024, à l'âge

La cérémonie religieuse sera célébrée mercredi 8 mai 2024, à 15 heures, en l'église de Saint-Fraimbault. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. remerciements.

Mme Quinton repose au funérarium de
La Croix-des-Landes à Domfront.

Visites de 14 h à 18 h.

Famille Quinton, 13 rue de La Reinière
61350 Saint-Fraimbault.

PF Gillot, Passais-la-Conception, 02 33 38 77 17

#### Tessé-Froulay

Marie-Cozetta Terrier, son épouse: Mane-Cozetta terner, son epouse; Jean-Luce et Gislalien Ternier, Patricia Ternier et Bernard Point, Didier et Laurence Ternier, ses enfants; ses petits enfants, arrière-petits enfants et toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de

#### Monsieur Claude TERRIER urvenu le samedi 4 mai 2024, à l'âge

La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 11 mai 2024, à 14 heures, en l'église Sainte Madeleine de Bagnoles-de-l'Orne de Bagnoles-de-l'Orne-Normandie, suivie de l'inhumation au cimetière de Tessé-Froulay. Claudre repose au funérarium des Pompes Funébres d'Andaine, ZA des Fourmis à La Chapelle-d'Andaine. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. Condoléances sur https://pompesfunebres-andaine.fr La cérémonie religieuse sera célébrée

PF d'Andaine, La Chapelle-d'Andaine, 02 33 30 18

#### Villedieu-les-Poêles-Rouffigny Villebaudon

Nicole Le Duff, Josette Le Cann, ses soeurs: René et Nelly Tapin, ses cousins; ses neveux et nièces et leurs enfants, ses voisins et amis, toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

#### Monsieur Jean-Claude LEPILLEUR

survenu le vendredi 3 mai 2024, à l'âge de 85 ans.

Un dernier hommage lui sera rendu Un dernier hommage iui sera rendu lundi 13 mai 2024, à 16 heures, au crématorium des Estuaires de Villedieu-les-Poèles. Jean-Claude repose au funérarium, 48 route de Caen à Villedieu. Des visites seront possibles uniquement lundi 6 et mardi 7 mai Ni fleurs, ni plaques. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. Condoléances sur https://maisonplessis.fr

Maison Plessis Letellier, Villedieu-les-Poêles, 02 33 51 47 30

#### Coutances, Caen, Saint-Lô

Nathalie Bouard, Antoine Bouard, ses enfants; Milan, Julia, ses petits-enfants; Grégory Caret, le conjoint de sa fille; Gisèle Brechet, la maman de sa fille; Sophie Ancelin et Dominique Lefevre, la maman de son fils et son conjoint, ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

#### Monsieur Maurice BOUARD

survenu le samedi 4 mai 2024, à l'aube de ses 75 ans.

Un dernier hommage lui sera rendu le mardi 14 mai 2024, à 9 h 45, au crématorium des Estuaires de Villedieu-les-Poêles. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements Condoléances sur https://maisonplessis.fr

Saint-Lô, 02 33 57 63 56

#### Remerciements

Grandparigny

Toute la famille de

## Christophe LEMÉE

Christophe LEMEE
ses filles et leur maman,
sa compagne, ses frère et sœurs,
ses neveux et nièces,
tiennent à vous témoigner leur sincère
reconnaissance pour tous ces gestes
et mois de soutien que vous leur avez
si spontanément et généreusement
offerts. Merci également pour ce
magnifique tapis de fleurs sous lequel
il repose aujourd'hui à Fontenay

PF Lepetit-Le Choix Funéraire. Grandparigny, 02 33 49 13 46

#### Saint-Clair-sur-l'Elle Saint-Jean-de-Savigny Villiers-Fossard, Saint-Lô

Anne Anquetil, son épouse; Paul et Pauline, Augustin, Alice, ses enfants adorés; Annette et Gilbert Anguetil

Annette et Gilbert Anquetil, ses parents; son frère, ses sœurs, sa belle-sœur et ses beaux-frères, toute la famille, vous remercient du fond du cœur pour les prœuves de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées, par un message, des fleurs, votre présence, vos prières, vos pensées, vos dons, lors du décès de

#### Franck ANQUETIL

Saint-Lô. 02 33 57 63 56

Isigny-le-Buat (Le Mesnil-Thébault) Savigny-le-Vieux, Saint-Malo (35) Plerguer (35)

Jeannine Levannier, son épouse: Pascal et Marvline.

Pascal et Maryline, Karine et Christophe, ses enfants; Marine et Denis, Teddy et Laura, Océane et Selim, Alexia et Erwann, ses petits-enfants, et toute la famille, très touchès par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui leur unt été témoignées lors du décès de

## Monsieur Maurice LEVANNIER

et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement, remercient sincèrement toutes les remercient sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, leurs offrandes de fleurs et envois de cartes, se sont associées à leur peine et les prient de trouver ici, l'expression de leur profonde reconnaissance.

PF Lepetit-Le Choix Funéraire, Grandparigny, 02 33 49 13 46

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départe-ments du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale : Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)

Tant de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministènel du 14 décembre 2023, soi 0,183 C.ht. le caractère ou tant forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonce:

s. nononceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 dé-re 2012, les annonces légales portent sur les sociétés et fonds de commerce imées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mi-change de la commerce de la commerce

#### Avis administratifs



Proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental présentée par la commission intercommunale d'aménagement foncier de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Lolif et Bacilly

#### 2E AVIS

Par antié du 4 avril 2024, le président ou Conned Départemental de la Manche a present une enquête publique sur le proposition d'améragement foncier faite par la commassion intercommunale d'améragement foncier de Marcey-les-Crèves, Sarri-ceande le-Yez-Ponts, Loif et Babelly en projection d'un de l'article 1,211-4 du Code notaire de la commission intercommunale de la péche mantime, à sevor la mise en oeuvre d'un améragement foncier agrociet de l'article 1,211-4 du Code notaire de l'article 1,211-8 du compriend La diosser acume à l'article 2 compriend La diosser acume à l'article 2 compriend La diosser acume à l'article 2 compriend l'article 1,211-2 du Code notaire de l'article 1,211-2 du Code notaire l'article 1,211-

2. Lin jain fassant apparallin les jedemiètre retenu pour le mode d'aménagement entre 30. Les des d'aménagement préva à l'étache 12.11 du Code unual et de la plathen montaine qua l'été des la commission riteracommunia d'aménagement froncer sur les recommandations contenues dans cette étude.
4. Les némations meniconnées à l'arricle 1.12.11 du Code rural et de la plathe montaine, portée à la connaissance du président du Conseil Déparamental par les replications par les des sérvices de Département de la bellance la lif. Ringi Comparamental par les replications des sérvices de Département de la bellance la lif. Ringi Comparamental par les replications des sérvices de Département de la bellance la life. Ringi Comparamental par les des de mêmes pour les aniformations et al bellance la life. Ringi Comparamental par les de mêmes pour les informations retaitives à la procédure administrative le desser d'emplée publique et communicable à toute personnes qui en fresile à chemanda supriés du président du conseil déparamentait (service des opérations foncés la mains de sant Jean-de le l'étace (27, rue de la Ménine, 50300 Sant-Jean-de-le l'étace).
Parchant toute la durée de l'enquiète, le publice pours prendre connaissance du doisser ("multiple publique.")

02 30 05 95 84; sur le site intermet du registre dématénalisé, à l'odresse suvante : https://www.registre-dematanalise.fr/5238 Le tribunal administratif de Copan a désigné M. Jean Philippe Anckaert, capitaine de vasseau en retraité, pour remplir les fonctions de commissaire enquétieur et M. Gérard Charmacu en qualité de suppléant.

ibulina administrativa de contra de la contra del contra de la contra del contra de la contra del contra de la contra de la contra de la contra del contra de la contra de la contra de la contra del contra de la contra del contra del contra del contra del contra del contra del c

ci-desable pour neveror toutes obtendations et propositions qui seront consignées dans le registre d'enquêse 2: 21 not de nº 1 nº 10.3 nº 17 nº 10.3 nº 10.3

sides por eat some au regular demonstrate au quanto la disposition du pubble à la maine de dismituel de la companie de maniferation de la disposition du pubble à la maine de dismituel de la companie de maniferation de la companie de la companie de consignées sur un registre demonstrate la companie de la companie de enquête publique-5258 éragistre demonstrate la companie de la diste de la célulor servir tenue à la disposition du publici, perdant un an à compler de la diste de la célulor servir tenue à la disposition du publici, perdant un an à compler de la diste de la célulor de la revision de disposition du publici, perdant un an à compler de la diste de la célulor de la revision disposition du publici, perdant un an à compler de la diste de la célulor de la revision disposition du publici, perdant un an acceptation de la complexition de la complexition de disposition du publici, perdant un an acceptation de la complexition de la complexition de service de la complexition de la complexition de la complexition de la complexition de service de la complexition de la complexition de la complexition de la complexition de de la commission intercommunité d'amétagement l'únice puis de la complexition de du Consel Départemental demanders au préfet de la Manche de facer la liste de pre-priporting que devent responder la commission réde-catement par l'étable de la Manche de facer la liste de propiers que devent responder la commission réde-lar et l'élaboration du programme de travaux, en vus de satisfore aux pronopes posée notamment par l'étable cut l'et de la des de n'envoncement. Des despons de l'arrête pilotéricon l'a de la des de n'envoncement. Des despons de l'arrête pilotéricon l'arrête de de de n'envoncement.



#### Santé

#### On ne programme pas un arrêt de travail pour maladie

Ue tavani pour iniciarum pas et pour recevoir les indemnités journailères de la sécurité sociale, rasuré doit présenter un certificat médical établi le jour du début de l'arrêt, à l'issue d'une consultation médicale.

La Cour de cassation a donc refuse les indemnites journaliers a un maiade alors que son médécin avait programmé un arrêt de travail pour la durée d'un traitement de radicthérapie qui devait commencer quinze jours pius tard. La loi, selon la Cour de cassation, ne permet pas qu'un mede-cin, après sa consultation, signe un certificat d'arrêt de travail pour une période tuture, pour le temps d'un traitement, même si ce professionnel sait qu'il sera invalidant. (Cass. Civ 2, 7.9.2023, F.21.21.111).

#### Immobilier

## La location justifie une indemnité

U'expropriation

Pour être indeminsé de la perte de revenus locatifs en cas d'expropriation de locaux loués, in ries pas nécessaire de prouver que le locataire utilise effectivement les lieux. Il suffi, a rappelé la Cour de cassation, que les locaux scient loués à la date de l'ordonnance qui prononce l'expropriation, cette ordonnance mettant d'ailleurs lin au bail.

En cas d'expropriation, rappelle par ailleurs la Cour de cassation, le propriétaire a droit à une indémnité accessoire pour perte de revenus locatifs l'orsque son blen est affecté à la location et que sa dépossession entraîne une perte de revenus locatifs. Cette indemnité compense la perte de revenus locatifs. Cette indemnité compense la perte de revenus locatifs. Cette indemnité compense la perte de revenus le temps qu'il faut pour procéder au rachat d'un bien de remplacement, concluent les juges.

(Cass. Civ. 5, 8.5. 2023, Q. 22-14 7/Re)

cement, concluent les juges. (Cass. Civ 3, 8.6.2023, Q 22-14.706).

#### Le couvreur n'est pas forcément assuré pour tout travail

de couverture

GE COUVETUITE

Tout travail d'islanchéité sur une toiture ne relève pas forcément des compétences classiques d'un couvreur et le client doit donc vériller qu'il at souscrit une assurance particulière correspondant. C'est le cas des travaux d'étanchéité d'une toiture terrasse, a jugé la Cour de cassation, car il s'agit d'un travail qui nécessite des compétences spécifiques et qui n'est pas nécessairement. garanti par l'assurance

garanti par l'assurance. La nuance complique la tâche du client qui peut être un

La nuance complique is tâche du client qui peut être un particulier incompétent en la matière et qui doit vérifier non seulement l'existence de l'assurance décennale du couvreur mais aussi que sa commande de travaux de couverure d'une tolture plate entre bien dans les activités pour lesquels l'entrepreneur est compétent et assuré.

L'alfaire se complique encore lorsque le contrat d'assurance peut admettre que cette activité soit réalisée à titre accessoire sur le chariter mais non à titre principal.

La Cour de cassation a l'équiemment jugé que le maître de l'ouvrage, c'est-à-dire le proprétaire du bâtiment, qui commande des travaux, devait vérifier avant le début des jravaux que l'assurance décennale souscrite par l'entrepreneur, qui doit être mentionnée sur les devis et factures, couvre bien le travail envisage.

(Cass. Civ 3, 30.3.2023, W 22-12.320).

Vie pratique

#### Le syndicat de copropriétaires n'est pas un consommateur

pas un consommateur
Un syndicat de copropriétaires ne peut pas revendiquer la qualité de consommateur et les droits qui y sont attachés, comme la prescription rapide de ses dettes vis 4 vis des entrepnses.
Il est un « non-professionnel » auprès d'uquel les artisans intervenus pour réaliser des travaux peuvent réclamer leur palement durant cinq ans, seoin un arfét de la Cour de cassation.
Un entrepreneur, qui avait réalisé des travaux dans un immeuble en copropriété, avait assi la justice quatre ans plus tard. La de mande est prescrite, répliquait le syndicat des coproprétaires, puisque plus de deux ans sont passés sans réclamation depuis la fin des travaux.
Mais cette prescription de deux ans est réservée aux consommateurs, ont rectifé les juges. Il s'agit d'une discrimination entre consommateurs et non-professionnels, soulevait le syndicat de coproprétaires puisque le code de la consommation s'applique aux deux catégories.

coproprétaires puisque le code de la consommation s'applique aux deux catégores.

Dans une autre affaire, un syndicat de coproprétaires réclamat usais la qualité de consommateur en disant être « une collectivité de consommateurs personnes physiques ». Mais là encore, la justice a rejeté ces arguments.

D'une part, un syndicat de coproprét ares est une personne morale et, d'autre part, il n'est pas anomnal qu'un non-professionnel, personne morale, n'ait pas le même avantage qu'un consommateur, personne physique. Un syndicat de coproprétaires d'spect d'un syndic, d'un conseil syndical de un de sasemblée déhérale.

De plus, son fonctionnement est rétio qu'a la joi et encadré par un De plus, son fonctionnement est régi par la loi et encadré par un règlement de copropriété. Il n'est donc pas discriminatoire de lui refuser le bénéfice de cette courte prescription, ont conclu

los reurses le delience de deute doute prescription, ont control les juges. Le syndicat de copropriétaires ne peut donc invoquer la pres-cription qu'après cinq ans. Tant que ce délai n'est pas écoulé, il demeure tenu de payer ses factures. (Cass. Civ. 2, 82.9.2022, N. 21-19.829 et Cass. Civ. 2, 6.10.2022, S. 20-16.885)



Siège social: 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9 Tél. 02 99 32 8000. www.ouest-france fr facebook com/Ouest france Twitter: «OuestFrance

Rédaction de Paris: 91, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris: Tél 01 44 71 80 00

Fondateur: M. Paul Hutin Desgrées Cofondateur: M. François Desgrées du Fondateur de l'Association pour le Sou des Principes de la Démocratie Humar M. François Régis Hutin.

M. Philippe Boissonnat, Mme Laetita Greffié, M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire : MM François-Xavier Lefn Fabrice Bazard, Directeur Général, Mme Maud Lévner, M. Olivier Porte.



Membres du Conseil de Surveillance : M. Dawd Guraud, Président, Mmes Chnishe Blanc-Patri, Valde e Cottereu, Elsa Da Costa Granger, Annabel Desgrées du Lo., Laurence Méhagnene, MM Philippe Blessend, Dens Bossard, Therry Mastierd SIPA représentée par M. Bencit Le Goazou, Association Quier-France Soirdanté eprésentée par M. Paul Hyuli.

Principale associée: SIPA (Société d'investissements et le participations) SIPA est contrôlée par l'Association pour le Sousseciation le 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de MM. David Guraud, Président, Bertrard Badré, MM. David Guraud, Président, Bertrard Badré, MM. David Guraud, Président, Bertrard Badré, Barroll Le Gascou, Français Le Gascol, le 1901, de l'acception de l'ac

## Déjà abonné ?

Publicité extralocale: 366 SAS Tél 0180489366 www 366 fr

## Gérez votre abonnement en appelant un conseiller du lundi au vendredi de 8 h à 18 h (en privilégiant le créneau 12h-15h)

rei or tel oxesses www.ses fr Publicité focale:

Addi média,

Addi média,

to C21920 e27 Ste internet addismedia fr

Commission partaire n° 0282 C 86866

N ISSN 0998-21398

Impression: Ouest-France, 10, rue du Breil,

3001 Rennes oders 9

Pauc d'activité de Tournebude,

4416 La Chevolière



Tirage du lundi 6 mai 2024 481 424



Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502

# Annonces judiciaires et légales

#### Avis administratifs

7362604501 - AA



Avis d'enquête publique sur la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental présentée par la commission intercommunale

d'aménagement foncier de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Lolif et Bacilly.

#### 2E AVIS

Par arrêt du 1 avril 2024, le président du conseil départemental de la Manche a presont une enquête publique sur la proposition d'aménagement foncier de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-La-Bulze, Ponts, Loil et Bacilly en application du 1 de l'article L. 121-14 du Code rurat de la pê-che mantime, à savoir la mise en œuvre d'un aménagement foncier agricole, forestier et environnemental pour remédier aux dommages causés aux exploidier aux dommages causés aux exploi-tations agricoles par la construction du contournement de Marcey-les-Grèves. Outre la délimitation du périmètre de

contournement de Marcey-les-Grèves.
Outre la délimitation du périmètre de l'opération, cette proposition comporte les prescriptions que devont respecter le plan et les travaux connexes en vue de satisfaire aux objectifs assignés aux procédures d'aménagement foncier rural par les articles L. 111-1 du Code rural et de la pèche maritime et aux procédures d'aménagement foncier rural par les articles L. 111-1 du Code rural et de la pèche maritime et aux procésos par l'article. L. 21-1 du Code de l'environnement, ainsi qu'une liste des travaux susceptibles d'être interdits ou soumis à autorisation par le périmètre proposé.
Le dossier soumis à l'enquête comprend :

1º La proposition de la commission intercommunale d'aménagement foncier de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Loll'et Basilly établie en application de l'article R. 121-20-1 du Code rural et de la péche maritime.
2º Un plan faisant apparaître le périmètre protupour le mode d'aménagement envisagé.

Al l'issue de l'anquêt e communale d'aménagement foncier puis cielli dis communs de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Loll'et Basilly.
Si la commission intercommunale s'aménagement foncier puis cielli dis communes de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Loll'et Basilly.
Si la commission intercommunale s'aménagement foncier puis cielli dis communes de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Loll'et Basilly.
Si la commission intercommunale s'aménagement foncier puis cielli dis communes de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Loll'et Basilly.
Si la commission intercommunale s'aménagement foncier puis cielli dis communes de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Loll'et Basilly.
Si la commission intercommunale s'aménagement foncier puis cielli dis communes de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Loll'et Basilly.

metre reach i tassisti experiant o per immetre reach accurrie mode of amériage-ment envisage.

3° L'étude d'amériagement prévue à l'article I. 121-1 du Code nural et de la pôche maritime, ainsi que l'avis de la commission intercommunale d'améria-gement foncier sur les recommanda-tions contenues dans cette étude.

4° Les informations mentionnées à l'article I. 121-13 du Code rural et de la pôche maritime, portées à la connais-sance du président du conseil départe-mental par le préfet.

Des informations sur la proposition

celui des communes de Marcey-lesGrèves, Saint-Jean-de-la-Haize, PontsLolif et Bacilly.

Si la commission intercommunale se prononce en faveur de l'opération, le président du consail départemental de président du consail départemental de la liste des prescriptions que devront respecter la commission intercommu-nale puis la commission intercommu-nale puis la commission intercommu-nale puis la commission intercommu-nale puis la commission départementale d'aménagement foncier dans l'organi-sation du plan du nouveau parcellaire et l'élaboration du programme de travaux, en vue de satisfaire aux principes posés notamment par l'article L. 211-1 du Code de l'environnement. Dès réception de l'artité préfectoral fi-xant les prescriptions, le président du conseil départemental ordonnera l'opé-ration.

mental par le préfet.
Des informations sur la proposition
d'aménagement foncier peuvent être
sollicitées auprès des services du Dé-partement de la Manche (M. Reynald
ODILLE, responsable du service des
opérations foncières, reynald coille/
manche (f. 02 30 59 58). Il en est de
même pour les informations relatives à

meme pour les informations relatives à la procédura administrative. La dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès du président du conseil départemental (service des opé-rations foncières) et, à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-l'enquête publique ou pendant celle-l'enquête publique ou pendant celle-l'enquête publique.

pendant celle-ci. L'enquête se déroulera du lundi 6 mai 2024 à 9 h 30 au lundi 10 juin 2024 à 17 h 00 à la mairie de Saint-Jean-de-la-Haize (27, nue de la Mairie 50300 Saint-Jean-de-la-Haize), siège de l'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier :

public pourra prendre connaissance du dossier:

- sur support papier à la mairie de Saint-Jean-de-la-Haize aux jours et heures habitusles d'ouverture au public ci-dessous indiqués: les lundis de 8 h 00 à 12 h 00 (sauf le 9 mai) et les jeudis de 14 h 00 à 18 h 00 (sauf le 9 mai) et les jeudis de 14 h 00 à 18 h 00 (sauf le 9 mai)

- sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les services du département de la Manche à Saint-Lò du lundi au vendredir de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 n 30 à 17 h 00 (service des opérations foncières), sur rendezvous préalable au 02 33 05 95 84:

- sur le site internet du registre dématérialisé, à l'adresse suivante:
https://www.registre-dematerialise.fr/5258

Le tribunal administratif de Caena de faint de faint de caena de faint de fa

signé M. Jean-Philippe ANCKAERI, ca-pitaine de vaisseau en retraite, pour remplirles fonctions de commissaire en-quêteur et M. Gérard CHARNEAU en qualité de suppléant.

#### Vie des sociétés

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans la salle polyvalente de Saint-Jean-de-la-Haize (à côté de la maine) aux dates et heures mentionnées ci-dessous pour recevoir toutes observations et propositions qui seront consignées dans le registre d'enquête :

quête:
-le lundi 6 mai 2024 de 9 h 30 à 12 h 00
et de 14 h 00 à 17 h 00;
-le mardi 21 mai 2024 de 9 h 30 à
12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00;
-le samedi 25 mai 2024 de 9 h 30 à
12 h 00;
-le samedi 25 mai 2024 de 9 h 30 à
12 h 00;
-le lundi 10 juin de 2024 9 h 30 à
12 h 00;
-le lundi 10 juin de 2024 9 h 30 à
12 h 00;
-Ce sobservations onurront disalement

Ces observations pouront également être:

— consignées par écrit sur le registre prévu à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mainé de Saint-Jean-de-la-Haize;

— adressées par voie postale, sous pli cacheté, à l'adresse suivante: Mairie de Saint-Jean-de-la-Haize — A l'attention de M. Jean-Philippe ANCKAERT, commissaire enquêteur—27, roue de la Mairie 50300 Saint-Jean-de-la-Haize. Les observations et les propositions du public adressées au commissaire enquêteur par voie postale seront visées et anne-xées par ses soins au registre d'enquête tenu à la disposition du public à la mairie

Xées par ses soins au registre d'enquête tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Jean-de-la-Haize ; — consignées sur un registre dématé-nalisé sur le site internet suivant ; https://www.registre-dematerialise. fr/5258 — adressées par courrier électronique à l'adresse suivante ; enquête-publique-5258@registre-dematerialise. fr

fr
Copies du rapport et des conclusions
du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public, pendant
un an à compter de la date de la clôture
de l'enquête dans la mairie de SaintJean-de-la-Haize. Elles seront égale-

SCM LBG

SC société en liquidation Capital social : 100 euros Siège social : 7, rue des Pommiers 50230 AGON-COUTAINVILLE 823 627 427 RCS Coutances

#### DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2023, les associés ont décidé la dissolu-

2023, les associés ont décidé la dissolu-tion anticipée de la société. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance. M. Rémi LERIVRAY demeurant 53, route de Rémilly, 50200 Coutances, a été normé liquidateur et lui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus.

7365256801 - VS

#### SCI BOBERT LE BRUCE

Société civile immobilière u capital social de 100 000 euros Siège social : 5, route du Bois 50700 VALOGNES 538 142 035 RCS Cherbourg

#### **GÉRANCE**

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2024 les associés ont pris acte que : M. Daniel Georges (OCHET, né le 7 août 1947 à Equeurdra-ville, de nationalité française, demeurque, Cetentin (60130), et M. Jean-Louis Guillaume VEDIE, né le 16 août 1943 à Valories (50700), de nationalité française, célibataire, demeurant 2 bis, rue Pelouse à Valoques (50700), ont démissionné de leur poste de gérant à compter du 30 avril 2024 en raison de la cession de leurs parts sociales. MM. Hervé TEMER puis Philippe COUASNON, actuels gérants associes, restent en fonction.

restent en fonction.

Mention sera faite au RCS de Cherbourg.

7364954301 - VS

SPG

SrCI
Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
Château de la Cour - La Cour
50360 ETIENVILLE
RCS Cherbourg 502 569 437

#### **TRANSFERT** DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 7 mars 2024, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social qui était à Étienville (50360), Château de la Cour - La Cour et qui est désormais à Ville d'Avray (92410), 26, avenue Thierry et ce à compter de ce jour.
L'assemblée générale extraordinaire décide également de normer, en qualité de gérant, à compter du 7 mars 2024, M. Alain GILLIERDN en remplacement de Mme Anne PICHAWANT, décédée. Elle a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

## Vie des sociétés

7363606001 - VS



#### SCEA VIVAMOULES

Société civile d'exploitation agricole au capital de 1 936 euros Siège social : 56, route des Salines 50290 BRICQUEVILLE-SUR-MER 382 424 042 RCS Coutances

#### **AVIS DE MODIFICATIONS**

Aux termes de l'AGE en date du 29 mars 2024, il a été constaté : l'autorisation de retrait de Mme Françoise Orthons d'associée et la démission de ses fonctions d'associée et la démission de ses fonctions de gérante au 31 décembre 2023, l'agrément de la SARL LA PERLE SALINÉ en qualité d'associée non exploitante et non gérante au 1 er janvier 2024. Mise à jour corrélatives des statuts. Mention sera portée au RCS Coutances.

## 7365171801 - VS

LEMON

Société par actions simplifiée à asocié unique Au capital social de 5 000 euros Siège social : 14, rue du Vallaquais Saint-Pellerin 50500 CARENTAN-LES-MARAIS 982 936 080 RCS Coutances

#### **TRANSFERT** DE SIÈGE SOCIAL

Suivant décision de Président en date Suivant décision de Président en date du 26 avil (2024, le siège social de la SAS LEMON a été transféré et l'article 7 des statuts modifié en conséquence. Ancienne mention : 14, rue du Valla-quais Saint-Pellerin, 50500 Carrentan-les-Marais. Nouvelle mention : 13 C, rue des Guin-guettes, Carentan, 50500 Carentan-les-Marais.

guettes, Carentan, 50500 Carentan-ies-Marais.

Pour modification au Registre du commerce et des sociétés de Coutan-



SCEA LA PERLE SALINE SCEA LA FERILE OCLIFICA Société civile d'exploitation agricole Au capital de 110 euros Siège social : 78, route des Salines 50290 BRICQUEVILLE-SUR-MER 480 033 760 RCS Coutances

#### AVIS DE **MODIFICATIONS**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 mars 2024, il a été constaté l'autorisation de retrait de Mme Françoise ONFROY de ses fonctions d'associée et la démission de ses fonctions de gérante au 31 décem-bre 2023. Mise à jour corrélatives des statuts. Mention sera portée au RCS de Coutances.

Pour avis, La Gérance.

7364780401 - VS



#### **AVIS** DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 avril 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : OPALIA. Porme : société civile immobilière. Siège social : 30, rue des Fontaines, 50000 Le Mesni-Rouxelin. Capital social : 10 000 euros (numéraire).

raire).

Objet : acquisition, administration, gestion et location de biens immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Gérance : M. Alban ENEE demeurant 30, rue des Fontaines, 50000 Le Mesnil-

Cession de parts : toute cession de parts sociales devra être agréée par dé cision extraordinaire des associés. Immatriculation : RCS Coutances.

7365177001 - VS

## FIDAL AVOCATS

Rue des Veuves Cherbourg-Octeville 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

#### HOLDING EIFFEL

SARL au capital de 490 101 euros Siège social : 8 bis, Le Ruffey 50810 LA BARRE-DE-SEMILLY 848 427 159 RCS Coutances

#### **AVIS** DE MODIFICATIONS

Par décisions du 30 avril 2024, l'asso-cié unique a décidé de transférer le siège social et de transformer la société en so-ciété par actions simplifiée à compter du 1er mai 2024. Ces décisions entraînent la publication des mentions suivantes : Forme

Ancienne mention : société à respon-Ancienne mention : société a respon-sabilité limitée. Nouvelle mention : société par actions simplifiée. Siège social

Ancienne mention: 8 bis, Le Ruffey, 50810 La Barre-de-Semilly. Nouvelle mention: 22, rue du Creuset, 50000 Saint-Lô.

Administration
Ancienne mention:
Gerant: M. Frédéric LECHEVALLIER,
demeurant 22, rue du Creuset,
50000 Saint-Lô.

50000 Saint-Lô. Nouvelles mentions : Président : M. Frédéric LECHEVAL-LIER, ci-dessus domicilié. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de Coutances. 7364531501 - VS



SARL BOYAUX

Société à responsabilité limitée Au capital de 10 000 euros Siège social : 16, rue de la Gibonnière 50170 AUCEY-LA-PLAINE 429 242 076 RCS Coutances

## CAPITAL SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'as-semblée générale extraordinaire des remars 2024 et 18 avil 2024, le capital social a été réduit de 4 900 euros pour le porter de 10 000 euros à 51 00 euros par voie de rachat et d'annulation de 49 parts sociales appartenant à certains associés, Les articles 8 et 9 des statuts cet tétés modifiée en conséquent de assucies, Les articles 8 et 9 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Coutan-ces.

7364959901 - VS

#### JDJURIS DOMUS CHANTEREYNE

AM INVESTISSEMENT Société à responsabilité limitée Au capital de 10 000 000 euros Siège social : 354, rue de la Haute Folie 50000 SAINT-LÔ 423 004 589 RCS Coutances

## CAPITAL SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2024 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 10 000 000 euros à 15 015 000 euros par 10 000 000 euros à 15 015 000 euros par incorporation de l'écart de réévaluation libre et par incorporation de réserves. Cette augmentation de capital est réali-sée au moyen de l'élévation de la valeur nominale des titres. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en consé-quence. RCS Coutances.

PLANCHE-BARBIER

PLANCHE-BARBIER
Société à responsabilité limitée
En liquidation
Au capital de 20 000 euros
Siège :
6, rue Havin
50160 TORIGNI-SUR-VIRE
Siège de liquidation :
35, route du Mesnil
Condé-sur-Vire
50890 CONDÉ-SUR-VIRE
809 088 032 RCS Coutances

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale réunie le 8 avril 2024 au 35, route du Mesnil, 50890 Condé-sur-Vire a approuvé le compte définit de liquidation, déchargé M. Stè-phane PLANCHE demeurant 35, route du Mesnil, 50890 Condé-sur-Vire de son amandat de liquidation à compter du citure de la liquidation à compter du jour de ladite assamblée.

jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront dé-posés au greffe du Tribunal de com-merce de Coutances, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

#### SCI DE LA SALINE

SCI en liquidation Au capital de 3 000 euros Siège social : La Cosnardière 50340 TREAUVILLE 491 427 456 RCS Cherbourg

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes du procès-verbal de l'as-semblée générale ordinaire du 15 dé-cembre 2023, les associés out: - approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 14 décembre 2023 ; - donné quitus au Liquidateur et l'ont déchargé de son mandat; - constaté la clôlure des opérations de

liquidation.

Mention sera faite au RCS de Cher-

7364959701 - VS

## JDJ JURIS DOMUS

## AGRILEADER TRANSPORTS

Société par actions simplifiée Au capital de 55 000 euros Siège social : 354, rue de la Haute Folie 50000 SAINT-LÔ 977 639 749 RCS Coutances

#### CAPITAL SOCIAL

Aux termes des décisions de l'asso-ciée unique du 25 avril 2024, le capital social aété augmenté d'une somme de 10 000 euros pour le porter de 55 000 eu-ros à 65 000 euros par incorporation de réserves et création de nouvelles ac-tions. Les articles 7 et 8 des status ont été modifiés en conséquence. RCS Coutances.

7365184801 - VS

#### **AVIS** DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 2 mai 2024, a été constituée une so-ciété civile immobilière ayant les ca-

ciété civile immobilière ayant les ca-ractéristiques suivantes : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'amé-nagement, l'administration, la location, l'amé-nagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits immobiliers en ques-des biens et droits immobiliers en ques-des biens et droits immobiliers en ques-

tion.
La dénomination sociale est : ALP'N INVESTISSEMENT.
Le siège social est fixé à : Cherbourg-en-Cotentin (50470), 28 A, rue du Sou-

en-Cotentin (50470), 28 A, rue du Sou-venir, La Glacerie.
La société est constituée pour une du-rée de 99 années.
Le capital social est fixé à la somme de : mille euros (1 000 euros).
Les apports sont en numéraire.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnai-

que son la qualite du du de escisionnai-res, sont soumises à l'agrément préala-ble à l'unanimité des associés. Le gérant est M. Alexandre LEFEVRE, demeurant Cherbourg-en-Cotentin (50470), 28 A, rue du Souvenir, La Gla-

cerie.

La société sera immatriculée au regis-tre national des entreprises et au Regis-tre du commerce et des sociétés de Charbourn

7363599701 - VS



EARL DES SALINES ONFROY VF

Exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 5 200 euros Siège social : Les Salines 0290 BRICQUEVILLE-SUR-MER 395 335 573 RCS Coutances

#### AVIS DE MODIFICATIONS

Aux tormes de l'AGE en date du 29 mars 2024, il à été constaté: l'autori-sation de retrait de M'me Françoise ON-FROY de ses fonctions d'associée et la démission de ses fonctions d'associée et au démission de ses fonctions de gérante au 31 décembre 2023, l'agrément de la SARL LA PERLE SALINE en qualité d'associée non exploitante et non gé-rante au 1 er janvier 2024 de l'EARL en SCEA dénomé SCEA DES SALINES ONFROY VF. Mise à jour corrélatives des statuts.



#### **AVIS D'ATTRIBUTION**



#### **OPH PRESQU'ILE HABITAT**

#### Marché de nettoyage des façades et démoussage **AVIS D'ATTRIBUTION**

Mme Patricia PETIT, Directrice Générale, 1 rue de Nancy, CS 30122, Cherbourg-Octeville, 50101 CHERBOURG EN COTENTIN, Tél. 02 33 87 84 00, Mêl : correspondre@aws-france.com - Web : https://www.presquile-habitat.fr SIRET 275 000 016 00020.

Objet : Marché de nettoyage des façades et démoussage. Référence acheteur : 24PLOI. Nature du marché : Travaux.

Procédure adaptée. Classification CPV

Principale : 45452000 - Travaux de nettoyage extérieur de bâtiments.

Attribution du marché
Date d'attribution : 13,04,24,
Marché nº : 2024-106.
FLYRENOV, immeuble Le Wilson, 44 avenue Georges Pompidou, 92300 LEVALLOIS-

Montant HT: 250.000 €. Envoi le 30.04.24 à la publication. Pour retrouver cet avis intégral, allez sur https://www.presquile-habitat.fr

#### **ENOUETES PUBLIQUES**



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE** du 11 juin 2024 au 26 juin 2024 inclus

au 26 juin 2024 inclus
Déclassement du Domaine
Public Routier Communal
Quartier Les Fourches
Charcot-Spanel
Dans le cadre du renouvellement urbain
du quartier Les Fourches - Charcot-Spanel, une enquête publique est ouverte
sur le territoire de la commune de CHER
BOURG-EN-COTENTIN en vue de déclasser du domaine public routier communal
des emprises de voirie situées dans le
quartier et qui réront l'objet d'une aliéquartier et qui feront l'objet d'une aliénation future

L'enquête se déroulera pendant 15 jours, du mardi 11 juin 2024 au mercredi 26 iuin 2024 inclus

juin 2024 inclus. Le public pourra, durant la durée de l'en-quête publique, prendre connaissance du dossier - à l'hôtel de ville, 10 place Napoléon, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 15 h 30 à 17 h 30; - à la Maison du projet du Quartier de horizons (dans l'enceinte du groupe sco-laire de la Polle), le jeudi de 13 h 30 à 18 h.

- en ligne, sur le site internet de la Ville, www.cherbourg.fr. Le commissaire-enquêteur tiendra deux

permanences :
- le mardi 11 juin 2024 de 9 h à 12 h,
- le mercredi 26 juin 2024 de 14 h 30 à

17 h 30.

Les observations éventuelles pourront être adressées à M. Jean-Philippe ANCêtre adressées a M. Jeans Imppe KAERT, désigné commissaire-enquêteur enquête publique, pour conduire cette enquête publique, - soit sur le registre ouvert à cet effet en

lors de ses permanences à l'Hôtel de

VIIIe, - soit par voie postale : Commune de CHERBOURG-EN-COTENTIN - Service Foncier et Aménagement, 10 place Na-poléon BP 808, 50108 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX; - soit par courrier électronique à l'adresse suivante : foncier@cher

bourg.fr.



#### **DEPARTEMENT DE LA MANCHE**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE** AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE sur la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental présentée par la commission communale d'aménagement foncier de LA HAGUE (ex-commission

foncler de LA HAGUE

(ex-commission
d'URVILLE-NAQUEVILLE)

Par arrêté du 4 avril 2024, le président
du Conseil départemental de la Manche
a prescrit une enquête publique sur la
proposition d'aménagement foncier
faite par la commission communale
d'aménagement foncier de LA HAGUE

(ex-commission d'URVILLE-NACQUE-VILLE) en application du 1 de l'article L 121-14 du Code rural et de la pêche ma-ritime, à savoir la mise en oeuvre d'un aménagement foncier agricole, forestier et environnemental dans un périmètre intéressant le territoire de la commune de LA HAGUE (commune délèguée d'UR-VILLE-NACQUEVILLE) pour mettre en va-leur et améliorre les conditions d'exploi-tation agricole des propriétés rurales. Outre la délimitation du périmètre de l'opération, cette proposition comporte les prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes en vue de satisfaire aux objectifs assignés aux procédures d'aménagement foncier ru-ral par les articles L 111-2 et L 121-1 du code de l'environnement, ainsi qu'une liste des travaux susceptibles d'être in-terdits ou soumis à autorisation par le résident du Conseil idénartemental en

terdits ou soumis à autorisation par le président du Conseil départemental en application de l'article L. 121-19 dans le

périmètre proposé. Le dossier soumis à l'enquête com-

prend : 1º La projection de la commission com-munale d'aménagement foncier de LA HAGUE (ex-commission d'URVILLE-NAC-QUEVILLE) établie en application de l'ar-ticle R. 121-20-1 du Code rural et de la --aha-martima.

pêche maritime. 2º Un plan faisant apparaître le périmè-tre retenu pour le mode d'aménagement

envisagé.

31 L'étude d'aménagement prévue à l'article L. 121-1 du Code rural et de la pêche maritime, ainsi que l'avis de la commission communele d'aménagement foncier sur les recommandations contenues dans cette étude.

4º Les informations mentionnées à l'article L. 121-13 du Code rural et de la péche maritime, portées à la connaissance du président du Conseil départemental par le préfét.

le préfet.

par le préfet. Des informations sur la proposition Des informations sur la proposition d'aménagement foncier peuvent être sollicitées auprès des services du Département de la Manche (M. Reynald ODILLE, responsable du service des opérations foncières, reynald.odille@man che.fr, Q. 23 30 59 54). Il en est de même pour les informations relatives à la procédure administrative.

la procédure administrative.
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera
la demande auprès du président du Conseil départemental (service des opérations foncières) et, à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou
pendant celle-ulera du mardi T mai
2024 à 14h au mardi 11 Juin 2024 à
17h30 à la marier déléguée d'URVILLENACQUEVILLE (600 place de l'Ancien
Village Normand, URVILLE-NACQUEVILLE, 50460 LA HAGUE), siège de l'enquête publique.

quête publique. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre conna

public pourra prendre connaissance ou dossier:
- sur support papier à la mairie déléguée d'URVILLE-NACQUEVILLE aux jours et heures habituels d'ouverture au public ci-dessous indiqués: les lundis (sauf le 20 mai) et vendredis de 9h à 11h30 et le 14h à 17h30, les mardis et jeudis (sauf le 9 mai) de 14h à 17h30, les mercredis (sauf le 8 mai) et samedis de 9h à 12h.

sur un poste informatique mis à la dis position du public dans les services du département de la Manche à SAINT-LO du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de

- sur le site internet du registre dématé-rialisé, à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/ 5257

Le Tribunal Administratif de CAEN a désigné M. Jean-Philippe ANCKAERT, capitaine de vaisseau en retraite, pour rem-

taine de vaisseau en retraîte, pour rem-plir les fonctions de commissione enquêteur et Mme Antoinette DU-PLENNE en qualité de suppléante. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans la mairie déléguée d'URVILLE-NACQUEVILLE aux dates et heures mentionnées ci-dessous pour recevoir toutes observations et propositions qui seront consignées dans le registre d'enquête: - le mard 1 mai 2024 de 14h à 17h30 ; - le lundi 13 mai 2024 de 14h à 17h30 ; - le mercredi 22 mai 2024 de 9h30 à 12h;

12h

- le samedi 1er juin 2024 de 9h30 à 12h ; - le mardi 11 juin 2024 de 14h à 17h30. observations pourront également

être:
- consignées par écrit sur le registre prévu à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie déléguée d'URVILLE-NACQUEVILLE;
- adressées par voie postale, sous pli cacheté, à l'adresse suivante: Mairie déléguée d'URVILLE-NACQUEVILLE; A l'attention de M. Jean-Philippe ANCKART, commissaire enquêteur, 600 place de l'Ancien Village Normand, URVILLE-NAC-QUEVILLE, 50460 LA HAGUE Les observations et les propositions du nuhlier valors et le se propositions du nuhlier. QUEVILLE, 50460 LA HAGUE. Les obser-vations et les propositions du public adressées au commissaire enquêteur par voie postale seront visées et an-nexées par ses soins au registre d'en-quête tenu à la disposition du public à la mairie déléguée d'URVILLE-NACQUE-

- consignées sur un registre dématéria-lisé sur le site internet suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/

5257
- adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique5257@registre-dematerialise.fr
Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disceible du public accommendant un accommendant programme de l'accommendant programme

la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'en-quête, dans la mairie de LA HAGUE. Elles quête, dans la mairie de LA HAGUE. Elles services du Département consultables dans les services du Département de la Manche (service des opérations foncières) et sur son site internet : https://www.man che.fr/actions/attractivite-developpenent-du-territoire/amenagement-s-fonciers/ et sur le site https://www.registre-dematerialise.fr/ 5257 du registre dématérialisie.

A l'issue de l'enquête publique et après avoir recueilli l'avis de la commission communale d'aménagement foncier, puis celui de la commune de LA HAGUE, le Conseil départemental décidera d'orle Conseil départemental décidera d'or-donner l'opération d'aménagement fon-cier envisagée ou d'y renoncer. Si le Con-seil départemental décide d'ordonner l'opération, le préfet fixera la liste des prescriptions que devront respecter la commission communale puis la commis-sion départementale d'aménagement foncier dans l'organisation du plan du nouveau parcellaire et l'élaboration du programment de la reasive on vue de satieprogramme de travaux, en vue de satis-faire aux principes posés notamment par l'article L. 211-1 du Code de l'environne-

ment. Cette liste des prescriptions sera notifiée au président du conseil départe-



#### DEPARTEMENT DE LA MANCHE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE sur la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental présentée par la commission intercommunale d'aménagement foncier de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Lolif et Bacilly Par arrêté du 4 avril 2024, le président du Conseil départemental de la Mance du prescrit une enquête publique sur la proposition d'aménagement foncier faite par la commission intercommunier d'aménagement foncier de Marcey-lesd'aménagement foncier de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Lolif et Bacilly en application du I de l'ar-ticle L. 121-14 du Code rural et de la pêche maritime, à savoir la mise en oeuvre

che maritime, à savoir la mise en oeuvre d'un aménagement foncier agricole, forestier et environnemental pour renédier aux dommages causés aux exploitations agricoles par la construction du contournement de Marcey-les-Grèves. Outre la délimitation du primètre de l'opération, cette proposition comporte les prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes en vue de satisfaire aux objectifs assignés aux procédures d'aménagement foncier rural par les articles L. III-2 et L. IZI-1 du Code rural et de la péche maritime et Code rural et de la pêche maritime et aux principes posés par l'article L. 211-1 du Code de l'environnement, ainsi qu'une liste des travaux susceptibles d'étre interdits ou soumis à autorisation par le président du Conseil départemental en application de l'article L. 121-19 dans le périmètre proposé. Le dossier soumis à l'enquête comprend : Code rural et de la pêche marit

prend : 1º La proposition de la commission intercommunale d'aménagement foncier de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Lolif et Bacilly établie en application de l'article R. 121-20-1 du Code rural et de la pêche maritime. 2º Un plan faisant apparaître le périmè-tre retenu pour le mode d'aménagement

envisage. 3º L'étude d'aménagement prévue à l'ar-ticle L. 121-1 du Code rural et de la pêche maritime, ainsi que l'avis de la commis-sion intercommunale d'aménagement

foncier sur les recommandations conte nues dans cette étude.

noused ans cette étude.

4º Les informations mentionnées à l'arcicle L. 12:13 du Code rural et de la pêche maritime, portées à la connaissance
du président du conseil départemental
par le préfet.
Des informations sur la proposition
d'aménagement foncier peuvent être
sollicitées auprès des services du Département de la Manche (M. Reynald
OILLE, responsable du service des opérations foncières, reynald.odille@man
che.fr, 02 33 05 95 84). Il en est de
même pour les informations relatives à même pour les informations relatives à la procédure administrative.

la procédure administrative.
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès du président du Conseil départemental (service des opérations foncières) et, à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.
L'enquête se déroulera du lundi à 10 juin 2024 à 17h à la mairie de Saint-Jean-de-la-Haize (27 rue de la Mairie 50300 Saint-Jean-de-la-Haize), sièxe de l'enouéte publi-

de-la-Haize), siège de l'enquête publi-

que.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier :

dossier:
- sur support papier à la mairie de Saint-Jean-de-la-Haize aux jours et heures ha-bituels d'ouverture au public ci-dessous indiqués: les lundis de 8h à 12h (sauf le 20 mai) et les jeudis de 14h à 18h (sauf le 9 mai)

sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les services du Département de la Manche à SAINT-LO Département de la Manche à SAINT-LO du lundi au vendredi de 8/13 à 12 het de 13/130 à 17h (service des opérations foncières), sur rendez-vous préalable au 02 33 05 95 84; - sur le site internet du registre dématérialisé, à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5/5/8

Le Tribunal Administratif de CAEN a dé-

Le Tribunal Administratif de CAEN a dé-signé M. Jean-Philippe ANCAERT, capi-taine de vaisseau en retraite, pour rem-piir les fonctions de commissaire enquêteur et M. Gérard ChARNEAU en qualité de suppléant. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans la salle po-lyvalente de Saint-Jean-de-1-Haize (à côté de la mairie) aux dates et heures mentionnées ci-dessous pour recevoir toutes observations et propositions qui seront consignées dans le registre d'en-quête :

le lundi 6 mai 2024 de 9h30 à 12h et de 14h à 17h

de 14h à 17h;
- le mardi 21 mai 2024 de 9h30 à 12h et
de 14h à 17h;
- le samedi 25 mai 2024 de 9h30 à 12h;
- le lundi 10 juin de 2024 9h30 à 12h;
de 14h à 17h.
Ces observations pourront également

être

consignées par écrit sur le registre

- consignées par écrit sur le registre prévu à cet effet, aux jours et heures ha-bituels d'ouverture de la mairie de Saint-Jean-de-la-Haize; - adressées par voie postale, sous pli ca-cheté, à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Jean-de-la-Haize - Al Tetention de M. Jean-Philippe ANCKAERT, commis-saire enquêteur - 27 rue de la Mairie 50300 Saint-Jean-de-la-Haize. Les ob-servations et les propositions du public

adressées au commissaire enquêteur par voie postale seront visées et an-nexées par ses soins au registre d'en-quête tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Jean-de-la-Haize ;

name de samt-lean-de-la-haize;

consignées sur un registre dématéria-isé sur le site internet suivant : inttps://www.registre-dematerialise.fr/

adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5258@registre-dematerialise.fr Copies du rapport et des conclusions du

commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'encompter de la date de la clôture de l'en-quiète dans la mairie de Saint-Jean-de-la-Haize. Elles seront également consulta-bles dans les services du Département de la Manche (service des opérations foncières) et sur son site internet : https://www.manche.fr/actions/attrac-tivite-developpement/amenagement-du-territoire/amenagements-fonciers/ et sur le site https://www.registre-dema terialise.fr/5258 du registre dématéria-lisé.

A l'issue de l'enquête publique, le prési A rissue de renquete publique, le presi-dent du Conseil départemental recueil-lera l'avis de la commission intercom-munale d'aménagement foncier puis celui des communes de Marcey-les-Grè-ves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Lolif

ves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Lolif et Bacilly. Si la commission intercommunale se prononce en faveur de l'opération, le président du Conseil départemental de-mandera au préfet de la Manche de fixer la liste des prescriptions que devront respecter la commission intercommu-nale puis la commission départementale naie puis la commission départementale d'aménagement foncier dans l'organisa-tion du plan du nouveau parcellaire et l'élaboration du programme de travaux, en vue de satisfaire aux principes posés notamment par l'article L. 211-1 du code de l'environnement

notamment par l'article L. 211-1 du code de l'environnement. Dès réception de l'arrêté préfectoral fixant les prescriptions, le président du Conseil départemental ordonnera l'opé-

#### SOCIÉTÉS ET FONDS DE COMMERCE



## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

DE FONDS DE COMMERCE
Suivant acte reçu par Me Pâquerette LEDUN-DUPIN, notaire à CHAIVANAY
(Loire), 1 rue de la Valencize, le
20.03.2024 enregistré à SAINT FIENNE
I le 25.03.2024 dossier 202400013148
référence 4204P01 N 00376,
Mme Victoria Morgane Roseline Sonia
RICHET, demeurant à MARGUERAY
(Manche), 548 route de la Folie, célibataire, née à BAYELIX (Calvados) le 3 décembre 1998, a cédé à Mme Séverine
GOIRE, épouse de M. Christophe Pascal
Serge BÉHÉREC demeurant à LE LOREUR
(Manche), 2 LOISsement le Viverot, née
à LAON (Aisne) le 2 mai 1973, mariée
a LAON (Aisne) le 2 mai 1973, mariée
assa contrat à LAON (Aisne) le 17 novembre 2001, un fonds artisanal de Toivembre 2001, un fonds artisanal de Toi-lettage canin - vente de produits et ac-cessoires situé à exploité à VILLEDIEU LES POELES ROUFFIGNY (Manche), 11 LES PULLES ROUFFIGNY (Manche), 11 rue Flandre Dunkerque, pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de COU-TANCES sous le numéro 825 113 178. ANCES sous le numéro 825 113 179. Est prise de possession à compter du 20 mars 2024.

mars 2024. Les oppositions devront être faite au sein de la SCP OFFICE NOTARIAL DE LA BAIE, notaire à LA COLOMBE (50800), 45 rue de la Hervière où domicile est élu dans les dix (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire. Pour avis unique

FONCIÈRE 127 SCI au capital de 1.000 € Siège social : 5 B rue de la Vannerie **50750 CANISY** 

Par assemblée générale extraordinaire du 05.05.2024, il a été décidé de transférer le siège social au : 22 rue des Jar-dins 50810 LA BARRE-DE-SEMILLY, à compter du 05.05.2024. Modification au RCS de COUTANCES 833

557 952.



10 rue des Monts Panne 14650 CARPIQUET

AVIS DE CONSTITUTION SCI Avis est donné de la constitution de la société dont les caractéristiques sont les

suivantes : Dénomination sociale : LA ROUTE DU

Dénomination sociale : LA ROUTE DU PHARE. Forme : Société Civile. Capital social : 1,000 €. Siège social : 7 Hameau les Pelletiers 50840 FERMANVILLE.

Siege social: / hamaau les Pelleuters
So840 FERMANVILLE.

Objet social: ! L'acquisition par voie
d'achat ou d'apport, la propriété, la mise
en valeur, la transformation, la construction, la division, l'aménagement, l'admiinstration et al location de tous biens et
droits immobiliers, de tous biens et
droits pouvant constituer l'accessoire,
l'annexe ou le complément des biens et
droits immobiliers en question, la vente
des dits biens sans que cette activité
puisse revêtir un aspect commercial; La
location en meublé de courte ou longué
durée de tous biens immobiliers, de tous

durée de tous biens immobiliers, de tous durée de tous biens immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens immobiliers en question; La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou achat de titres ou droits sociaux, de fission ou autrement

fusion ou autrement. Durée : 99 ans à compter de son imma-

Duree: 39 ans a compter de son imma-triculation au RCS. Gérants: M. Erwan DUFFOURG demeu-rant 3 rue du Moutier, 14250 AUDRIEU. M. Christian FERON demeurant 7 Ha-meau Les Pelletiers, 50840 FERMANmeau VILLE

VILLE.

Cession de parts : Les parts sociales ne
peuvent être cédées à quelque cessionnaire que ce soit, associé ou non, conjoint, ascendant, descendant d'un associé qu'avec le consentement de la
société donné par décision unanime des

associés. RCS : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHERBOURG.

Pour avis La Gérance

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

ANIS DE CONSTITUTION

I a été constitué une société par acte
sous seing privé en date du 26 avril
2024, à SAINT MARTIN DES ENTREES.
Dénomination : SCI MAREL.
Forme : Société Civile Immobilière (SCI).
Objet : Achat, rénovation, construction
de biens et location/vente.
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 10.000 €.
Nontant des apports en numéraire :
10.000 €.
Siège social : 4 rue des Pontelate

10.000 €. Siège social : 4 rue des Pontelets, 14400 SAINT MARTIN DES ENTREES. La société sera immatriculée au RCS

Gérant : M. Grégory DOREY, demeurant 4 rue des Pontelets, 14400 SAINT MAR-TIN DES ENTREES.

TIN DES ENTREES.

Gérante: Mme Lucie GLEIZES, demeurant 4 rue des Pontelets, 14400 SAINT MARTIN DES ENTREES.



LE DEPARTEMENT DE LA MANCHE VOUS INFORME QUE LES AVIS DE MARCHÉS CONCERNANT

#### LES CONSULTATIONS D'UN MONTANT SUPÉRIEUR à 15.000€ HT

sont disponibles sur son site internet

## www.manche.fr

à la rubrique "Marchés publics'

## PIECE JOINTE N°4

## **PHOTOS DES AVIS SUR MAIRIES**





**BACILLY** 



LOLIF



MARCEY LES GREVES



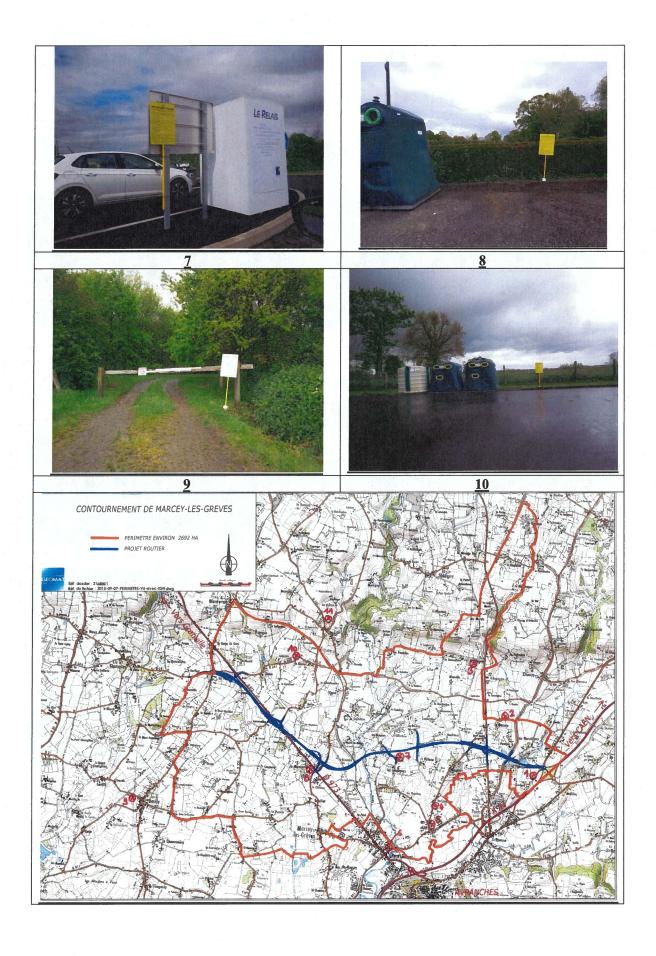


SAINT JEAN DE LA HAIZE

## PIECE JOINTE N°5

## PHOTOS DES AVIS SUR SITE









Direction du patrimoine départemental Service des opérations foncières

Affaire suivie par M. Reynald ODILLE Tél. 02 33 05 95 84 – 06 74 46 99 60 reynald.odille@manche.fr

Objet : enquête publique sur la proposition d'aménagement foncier pour remédier aux dommages causés aux exploitations agricoles par le contournement de Marcey-les-Grèves

Documents joints :

– avis d'enquête publique

## Lettre-circulaire

adressée à

# tous les propriétaires de biens fonciers

situés dans la proposition de périmètre d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Lolif et Bacilly

Envoi en recommandé avec accusé de réception

Madame, Monsieur,

Le département de la Manche a construit et mis en service en 2019 une portion de 5 km de route nouvelle à 2 x 2 voies reliant l'A84, sur la commune de Ponts, à la RD 973 en direction de Sartilly-Baie-Bocage, sur la commune de Marcey-les-Grèves. Cette voie expresse traverse de part en part le territoire de Saint-Jean-de-la-Haize. La mise en œuvre d'un aménagement foncier pour remédier aux dommages causés aux structures foncières des exploitations agricoles est depuis lors en projet. La commission intercommunale chargée des opérations a, dès le départ, souhaité anticiper la poursuite des travaux routiers. Constatant la nouvelle donne, elle s'est finalement résolue à revenir à un périmètre plus restreint, certes encore étendu sur les communes de Bacilly et Lolif, mais *a priori* suffisant pour apporter les réparations foncières attendues par les agriculteurs.

Ce faisant, la commission intercommunale a constitué un dossier comportant le projet de périmètre d'aménagement foncier, ses propositions de prescriptions environnementales et patrimoniales à l'attention du préfet de la Manche, ses propositions de dispositions conservatoires concernant l'état des lieux des parcelles concernées à l'attention du président du conseil départemental et divers autres informations et données.

Par délibération du 19 janvier 2024, la commission permanente du conseil départemental a décidé de soumettre à enquête publique la proposition de la commission intercommunale.

D'après le cadastre, vous êtes propriétaires d'un ou plusieurs terrains situés dans le projet de périmètre des opérations et vous êtes donc concernés par cette enquête publique. A ce titre, conformément aux dispositions des articles L. 121-14 et R. 121-21 du code rural et de la pêche maritime, je vous adresse ci-joint l'avis relatif à l'enquête publique.

Vous êtes invités à consulter le dossier et formuler vos observations et propositions selon les modalités précisées dans l'avis d'enquête.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L. 121-14 du code rural et de la pêche maritime, je vous invite à me signaler, dans un délai d'un mois, les contestations judiciaires en cours sur des parcelles vous appartenant. Le présent avis sera notifié aux auteurs de ces contestations judiciaires qui pourront intervenir dans la procédure d'aménagement foncier sous réserve de la reconnaissance ultérieure de leurs droits.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le président du conseil départemental Pour le président et par délégation, le directeur du pairimoine départemental,

Thierry COLLIN

